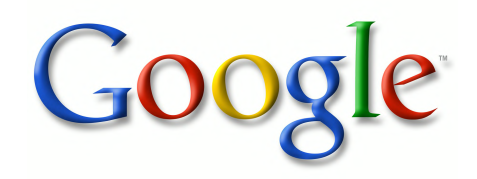
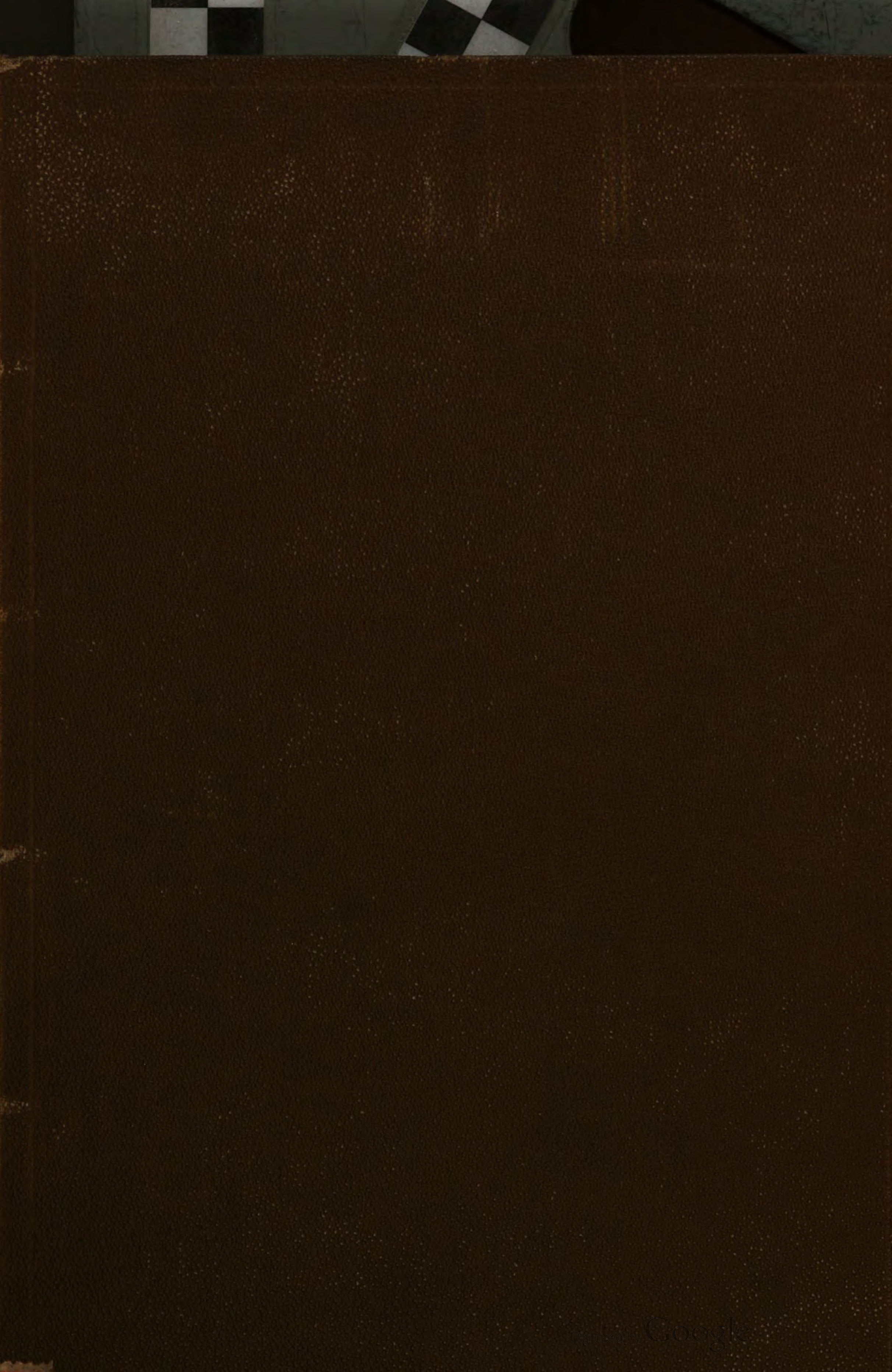





Digitized by Google

OFFERT PAR L'AUTEUR

LES PREMIÈRES COMPILATIONS FRANÇAISES D'HISTOIRE ANCIENNE

I. — LES *FAITS DES ROMAINS* OU *LIVRE DE CÉSAR*

II. — HISTOIRE ANCIENNE JUSQU'A CÉSAR

PAR

PAUL MEYER

Membre de l'Institut

Extrait de la *Romania*, t. XIV

PARIS

—

1885

OFFERT PAR L'AUTEUR

LES PREMIÈRES

COMPILATIONS FRANÇAISES

D'HISTOIRE ANCIENNE

I. — LES *FAITS DES ROMAINS* OU *LIVRE DE CÉSAR*

II. — HISTOIRE ANCIENNE JUSQU'A CÉSAR

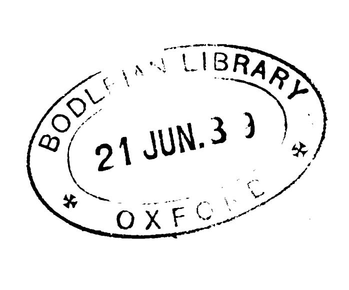
PAR

PAUL MEYER
Membre de l'Institut

Extrait de la *Romania*, t. XIV

PARIS

1885



LES PREMIÈRES

COMPILATIONS FRANÇAISES

D'HISTOIRE ANCIENNE

I. — LES FAITS DES ROMAINS.
II. — HISTOIRE ANCIENNE JUSQU'A CÉSAR.

Ce qui suit n'est pas un travail achevé : ce n'est guère que l'esquisse d'un travail à faire. Au cours de mes recherches sur la légende d'Alexandre, j'ai eu à m'occuper de deux compilations d'histoire ancienne qui, originairement distinctes, se rencontrent unies dès le XIVe siècle. Soit joints, soit séparés, ces deux ouvrages ont obtenu un très grand succès. Il en a été fait un nombre considérable de copies ; ils ont été diversement remaniés et continués. L'un d'eux a été, dès le commencement du XIVe siècle, traduit en toscan. Ils forment, si je ne me trompe, le plus ancien livre d'histoire ancienne qui ait été écrit en prose française. Ils soulèvent des questions variées et importantes. N'ayant pas le loisir de leur consacrer l'étude qu'ils méritent, je veux du moins en faire connaître le contenu, en indiquer l'ordonnance, et rassembler sur chacun d'eux quelques renseignements littéraires ou bibliographiques qui pourront épargner les premières recherches à celui qui voudra étudier à fond ce sujet encore nouveau.

I. — LES FAITS DES ROMAINS.

Des deux ouvrages que je me propose d'examiner, celui-ci est le plus ancien et, à divers égards, le plus intéressant. Aussi l'étudierai-je en premier lieu. Il est consacré à peu près exclusivement à l'histoire de César. L'autre, qui contient toute l'histoire ancienne jusqu'à César, lui

sert pour ainsi dire d'introduction et est par conséquent transcrit en premier lieu dans les manuscrits qui renferment l'un et l'autre ouvrage.

Les *Faits des Romains* ont pour titre complet dans beaucoup de ms., dont quelques-uns sont au nombre des plus anciens : *Li fait*[1] *des Romains, compilé ensemble de Saluste, de Suétone et Lucain.* A la suite de ce titre on en trouve souvent un second : *Cis premiers livres est de Juille Cesar*[2]. Enfin, on rencontre aussi, mais plus rarement, comme titre unique, *Le livre de César*[3]. Il semble que ce dernier titre soit le plus approprié des deux, puisque l'ouvrage ne traite guère que de César, mais nous verrons tout à l'heure que l'auteur avait, en commençant son œuvre, l'intention de poursuivre l'histoire romaine beaucoup au delà du point où il s'est arrêté.

Voici l'énumération sommaire, et certainement incomplète, des mss. où les *Faits des Romains* se rencontrent isolés, ou du moins sans l'adjonction de l'Histoire ancienne. D'autres exemplaires, précédés de l'Histoire ancienne, seront indiqués dans la seconde partie de ce mémoire.

ASHBURNHAM PLACE, Barrois, 111 ; xve siècle.
BRUXELLES, Bibl. roy., 9040 ; seconde moitié du xve siècle[4].
— — 10168-72 ; écrit à Rome en 1293.
— — 10212, fin du XIIIe siècle[5].
LONDRES, Musée brit., Old roy. 17. F. II ; 1479[6].
— — — 20. C. I ; xve siècle.
OXFORD, Bodleienne, Canonici misc. 450. Ecrit par Benedetto de Verone et achevé le 1er avril 1384[7].
PARIS, Arsenal, 5186 (anc. H. F. 107) ; xve siècle.
— Bibl. nat., fr. 281 ; xve siècle.

1. Au pluriel, cas sujet ; le ms. du Musée britannique 20 C. I, qui est du xve siècle, porte : « Cy commencent *les fais* des Romains, compilez ensemble... » Ailleurs *Li fais* ou *Le fait* au singulier.
2. Ashb., Barrois, 31 et 11 ; Bibl. nat. fr. 293, 1391 ; Ars. 5186 ; Bruxelles, 10168-71 ; 9104-5, fol. 217 ; Vat., Christ. 893. A la fin de ce dernier ms. on lit : « Ici termine Suetoines la vie et la geste Cesar. Ci fenist li premiers volumes des .xij. Cesars. » Il est assez probable que le ms. 1391 de la Bibl. nat. se terminait par le même explicit, mais les derniers feuillets ont été arrachés.
3. Ms. de Bruxelles, 10212. Musée brit. 17. F. II : « La grant hystoire Cesar. » De là le titre de *Cesarianus*, en italien *Cesariano*, que l'ouvrage paraît avoir reçu en Italie au xve siècle. Voir plus loin, p. 33.
4. Ms. qui a appartenu à Marguerite d'Autriche.
5. On lit au haut du premier feuillet, d'une écriture du dernier siècle : « De la Bibliothèque des Capucins de la Voulte. » Probablement La Voulte-sur-Rhône, Ardèche.
6. Exécuté à Bruges pour Edouard IV.
7. Voy. mes *Rapports*, pp. 158-9 et 245.

PARIS, Bibl. nat., fr. 293 ; écriture italienne, xve siècle.
— — 294 ; xve siècle.
— — 295 ; xive siècle[1].
— — 726 ; xive siècle.
— — 1390 ; abrégé ; xvie siècle.
— — 1391 ; fin du xiiie siècle.
— — 1394 ; fin du xiiie siècle.
— — 20312 *bis* ; seconde moitié du xve siècle[2].
— — 23082 ; écriture italienne, commencement du xive siècle.
— — 23083 ; fin du xiiie siècle[3].
— — 23084 ; xve siècle.
ROME, VATICAN, Reg. 124 ; xve siècle[4].
— — 893 ; fin du xiiie siècle.
SAINT-PÉTERSBOURG, Bibl. imp., Hist. 6 *D.* xiiie siècle[5].
VENISE, S. Marco, Cod. Gall. III ; commencement du xive siècle[6].

Charles V ne pouvait manquer de donner place dans sa bibliothèque à une histoire de César traduite du latin. Aussi y a-t-il lieu de reconnaître notre compilation dans les articles ci-après de la librairie du Louvre[7] : « 972, Les fais des Romains, en un volume appelé Suetoine. » — 974, Les fais et la vie Cesar et Suetoine et des Romains. — 983, » Julius Cesar, en prose, bien escript, en très grant volume. — 984, » La vie et les fais de Cesar, en prose. » Aucun de ces exemplaires ne paraît s'être conservé. Il serait facile de relever dans les anciens inventaires des librairies du moyen âge d'autres mentions du même ouvrage.

---

1. Ce ms. offre cette particularité unique qu'il est suivi d'une table des matières très détaillée avec renvois aux feuillets.
2. Anc. Sorbonne 504, provient de Richelieu, et antérieurement du duc d'Arschot comme plusieurs autres mss. de Richelieu (Delisle, *Cabinet des mss.*, II, 206, note 1). C'est un mss. exécuté dans les Flandres.
3. Anc. Sorbonne 236. Ce ms. a successivement appartenu, au xve siècle, à Jean Le Begue, greffier de la Chambre des Comptes (sur lequel voy. Delisle, *Cabinet des mss.*, I, 23 ; II, 340 ; Boislisle, *Chambre des Comptes de Paris*, p. xiv), et à Charles d'Anjou, comte de Mortain ; voy. Delisle, *Cabinet*, II, 340 et I, 56.
4. Je dois la connaissance de ce ms. et du suivant à une obligeante communication de M. E. Langlois, de l'Ecole de Rome.
5. Je n'ai pas vu ce ms. Je le cite d'après le catalogue sommaire de G. Bertrand, *Rev. des Soc. sav.*, 5, VI, 480.
6. Ms. provenant des Gonzague, n° 12 du catalogue de 1407 (*Romania*, IX, 507) ; un court extrait en a été donné par L. Banchi, *I Fatti di Cesare*, p. xxiij.
7. Je cite d'après l'édition de M. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III.

Cet ouvrage a été imprimé sous le titre de *Lucan, Suetoine et Saluste en françois*. On en possède deux éditions, de 1490 et 1500, dues l'une et l'autre à Antoine Vérard [1]. Ces imprimés offrent un texte fort rajeuni, comme on pourra en juger par les morceaux transcrits en appendice. Il est précédé d'un avant-propos qui a été évidemmeut rédigé en vue de l'impression, car il ne se trouve dans aucun ms., et d'ailleurs il porte tout à fait le caractère de l'époque où fut faite la première édition.

Je vais maintenant donner au lecteur une idée de cet ouvrage, en me servant, pour les citations, de l'un des plus anciens mss., le nº 23083 du fonds français.

Le titre rapporté plus haut indique que l'ouvrage est une compilation faite d'après Salluste, Suétone et Lucain. Mais l'auteur a puisé à d'autres sources encore, dant l'une est les commentaires de César, avec la continuation due à Hirtius. Il a fait un certain effort pour combiner ces divers ouvrages, sans cependant aller jusqu'à fondre dans une narration personnelle les récits de ses auteurs. Nous verrons cependant qu'assez souvent il cherche à les compléter les uns par les autres, rapprochant et comparant les témoignages. Le plus ordinairement il traduit ou analyse d'assez près, mais il a une manière à lui de traduire : ses traductions ne ressemblent en rien à celles des translateurs en prose de son temps ou de l'époque postérieure, de Jean de Meung, de Jean du Vignay, de Bersuire, de Nicole Oresme, qui tous, avec plus ou moins d'intelligence, avec une science variable, mettent leur effort à transporter en français les idées de l'original avec toute l'exactitude que comportait la langue de leur temps. Notre compilateur vise bien plutôt à adapter les récits des historiens romains au goût de son époque. Oresme et Bersuire conservaient sous une forme légèrement francisée les termes latins qui n'avaient pas de correspondants dans leur langue et les expliquaient de leur mieux dans un petit vocabulaire joint à la traduction. L'auteur du *Fait des Romains* n'est pas scrupuleux en fait d'équivalents. Peu soucieux de ce que nous appelons la couleur locale, ou de ce qu'on pourrait appeler la couleur de l'époque, il n'hésite pas à employer des termes connus de tous, dussent-ils ne correspondre que très imparfaitement aux mots du texte. N'ayant aucune crainte de l'anachronisme, il n'hésite pas à introduire dans sa narration les Français. les Flamands, les Sesnes (*Germani*). Sous sa plume, les vestales deviennent des nonnes ou des abbesses. Lorsqu'il a à rendre le passage où Suétone (XIII) dit que César obtint la dignité de *pontifex maximus*, il dit sans broncher que César « fu evesques ». Ses

1. Voir le *Manuel du Libraire* de Brunet, sous LUCANUS.

guerriers, vêtus du haubert et du heaume, ont tout à fait l'allure de chevaliers du moyen âge ; ses récits de bataille, pour être traduits de Lucain ou de César, semblent empruntés à un roman de chevalerie. Son œuvre n'a rien de commun avec l'érudition : c'est de l'histoire ancienne mise à la portée des gens du moyen âge. Elle n'en est pour nous que plus intéressante, et si quelque jour elle trouve un éditeur attentif à marquer pour chaque passage la correspondance avec les sources latines, on reconnaîtra que c'était un livre véritablement digne du grand succès qu'il a obtenu du XIII[e] au XVI[e] siècle.

Je vais en transcrire quelques morceaux, et d'abord le prologue qui indique assez bien le but que se proposait le compilateur, et en même temps nous donne un curieux échantillon de l'art avec lequel il savait tourner aux idées de son temps les pensées d'un ancien. Nous examinerons chemin faisant quelques-unes des questions que soulève la composition de cet ouvrage.

Le prologue que je vais transcrire en entier est tiré de Salluste. Un lecteur du XV[e] siècle l'avait remarqué, et a écrit dans la marge du manuscrit dont je me sers : « Ex prologo Salustii in Catilinario. » Mais notre compilateur s'est inspiré de son modèle comme l'auteur anonyme du poème provençal ou limousin de Boëce s'était inspiré du traité de la Consolation de la philosophie : on sent bien que c'est un homme du moyen âge qui parle [1].

Chascuns hom a qui Diex a donnée reson et entendement se doit pener que il ne gast le tens en oiseuse [2], et que il ne vive comme beste qui est encline et

1. Pour la commodité du lecteur je transcris ici le début du *De Catilinæ conjuratione :* « Omnis homines qui sese student præstare ceteris animalibus, summa ope niti decet ne vitam silentio transeant, veluti pecora, quæ natura prona atque ventri obœdientia finxit. Sed nostra omnis vis in animo et corpore sita est : animi imperio, corporis servitio magis utimur : alterum nobis cum deis, alterum cum beluis commune est. Quo mihi rectius videtur ingeni quam virium opibus gloriam quærere, et, quoniam vita ipsa qua fruimur brevis est, memoriam nostri quam maxume longam efficere. Nam divitiarum et formæ gloria fluxa atque fragilis est ; virtus clara æternaque habetur. Sed diu magnum inter mortalis certamen fuit, vine corporis an virtute animi res militaris magis procederet. Nam et prius quam incipias consulto, et ubi consulueris mature facto opus est. Ita utrumque per se indigens alterum alterius auxilio eget. Igitur initio reges — nam in terris nomen imperi id primum fuit — diversi pars ingenium, alii corpus exercebant : etiamtum vita hominum sine cupiditate agitabatur, sua cuique satis placebant. Postea vero quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii et Athenienses cœpere urbis atque nationes subigere, lubidinem dominandi causam belli habere, maxumam gloriam in maxumo imperio putare, tum demum periculo atque negotiis compertum est in bello plurumum ingenium posse. »

2. Ms. *oieuse.*

obeïssant a son ventre tant seulement. La vertu et la force de l'ome est en l'ame et el cors ensemble. L'ame doit commander et le cors servir et obeïr. Car l'ame a en soi l'ymage et la semblance de Dieu, et li cors est plus communs a bestial foibleté. Et pour ice, qui veut aquerre gloire, il la doit plus covoitier par richesce de sens et d'enging que par richesce de force et d'avoir. La vie de l'ome est bries, mès vertuz, resons et engins fet longue la memoire de l'ome après la mort, car la gloire de biauté et de richesce est frelle et tost trespassée. Granz estrivemens fu entre les enciens pour savoir conment chevalerie pooit estre essauciée, ou par force de cors ou par vertu ou par sens de cuer, car avant que l'en face la chose doit l'en conseil prendre; après le conseil doit suivre le fet. Ne vaut donques riens conseil sanz oeuvre, ne oeuvre sanz conseil. Pour ce aüsoient li un des enciens leur enging, li autre aüsoient leur force, que l'en s'aperceüst que sens et enging pooit mout profiter es batailles avoec la force, puis icele heure que li roi commencierent a esmouvoir guerres premierement pour achoison de leurs seingnories acroistre, car ainz que les guerres commençassent, li home estoient sanz covoitise, et souffisoit a chascun ce qu'il avoit. Lors [se] estudioit chascun[s] plus volentiers en son enging aüser en [1] sens que en amonceler richesces, que nus hom n'a fors a prest. Ainsint le tesmoingne Cycero, qui dist : « Ce qui me puet estre tolu n'est pas moie chose. » Des ore mès n'entent nus fors a conquerre avoir. Li un aiment mieux peresce que travail et li autre plus! uxure que continence ne que droiture [2]. Mout y a de ceux qui ne querent ne mès que mengier et boire et dormir et aeisier les cors ; des ames ne leur chaut. Cil ne puent pas monter en grant pris, mès cil qui plus suivent reson et droiture que delit charnel, qui font les proueces ou qui les recordent et metent en escrit, cil font a loer ; car el recort des oeuvres enciennes aprent l'en que l'en doit fere et que l'en doit lessier. Pour ce escrivons nous ci ileuques les gestes as Romains qui par leur sens et par leur proesces conquistrent maintes terres, car en leur fez puet l'en assez connoistre connoissance de bien fere et de mal eschiver ; et commencerons nostre conte principalement a Julius Cesar, et le terminerons a Domicien, qui fu li douziemes empereres, si que nous [i] metrons mainte persone qui orent diverses dignetez a Rome au tens des .xij. empereors, dont Julius fu li premiers, et ainçois. [Et] pour mieux continuer nostre matere, nous toucherons tout avant quieux dignetez et quieux baillies il ot a Rome ainçois qu'il i eüst empereors.

Suit un chapitre intitulé : *Coment les seignories de Rome furent ordenées de rois et de senateurs lonc tens*, et aussitôt après (ms. 23083, fol. 2 *l*) vient le récit de la naissance de César d'après Suétone. On a vu par les dernières phrases du prologue que l'auteur se proposait d'écrire l'his-

1. Ms. *son*. Ici et ailleurs je corrige d'après les autres mss.
2. Ici reparaît Salluste : « Verum ubi pro labore desidia, pro continentia et æquitate lubido atque superbia invasere, fortuna simul cum moribus minmutatur. »

toire des douze Césars. Ainsi est justifié le titre compréhensif de *Li Fait des Romains*... qui se rencontre, nous l'avons vu plus haut, dans un assez grand nombre de mss. Pour un motif qui nous est inconnu, il s'est arrêté à la mort des conjurés, c'est-à-dire au dernier chapitre de la vie de César par Suétone. Les chroniques variées qui font suite en divers mss. au *Fait des Romains* sont tout à fait indépendants de cet ouvrage [1].

Je passe rapidement sur les premiers chapitres consacrés à la jeunesse de César. Relevons cependant un curieux passage qui nous permettra de fixer à peu près le temps et le milieu où vivait l'auteur. C'est dans un chapitre intitulé : *Que Cesar fist quant il fu ediles* [2].

Après avoir rapporté le mot de Sylla : « Guetiez vous de cel vallet mauceint [3] », l'auteur poursuit ainsi (fr. 23083, fol. 4 *c*) :

> Quant je lis de Julius Cesar que Luce Silla apeloit le vallet mauceint, si me menbre de Monseigneur le roi Phelippe de France que l'en pooit bien apeler le vallet maupingné, quant il estoit juenes, car il estoit tous jours hericiez ; ne il n'ot pas meins de sens en lui qu'an Julius Cesar, fors seulement de letres ; ne n'ot pas mains a faire que Julius Cesar ot. Et encontre ce que Julius fu letrez, iert li rois sanz malice.

Nous verrons bientôt que le roi Philippe, sur lequel nous avons ici un témoignage aussi nouveau qu'intéressant, ne peut être que Philippe-Auguste.

Un peu plus loin nous rencontrons une série de chapitres dont la matière est empruntée directement ou indirectement à Josèphe, *Antiquitates judaicæ*, XIV, et *Bell. judaic.*, I [4].

J'arrive à la guerre des Gaules dont je transcris le premier chapitre pour donner une idée de la façon dont l'auteur s'y prend pour mettre l'histoire ancienne à la portée d'un public non érudit. J'invite le lecteur à ouvrir son César à la page 1.

---

1. Le ms. du Musée brit. 20. C. I conduit l'histoire jusqu'à Domitien, mais depuis la mort de César le récit est fort bref et ne paraît point être de la même main qne ce qui précède. Ce ms. n'est d'ailleurs que du xv[e] siècle.
2. Je prends cette rubrique dans le ms. fr. 1391 (fol. 3 *b*) : elle manque dans le ms. 23083.
3. Suétone, *Julius Cæsar,* XLV.
4. Voici les rubriques de cette partie, d'après 23083 :
(Fol. 17 *a*) *Coment Pompée ala en bataille coutre le roi des Hermines.*
(Fol. 17 *d*) *Del roi Alexandre et de ses oirs, qui fu frere a cestui.*
(Fol. 18 *b*) *Coment Antipater le pere Herode conseille Hircanus que il aille au roi d'Arrabe.*
(Fol. 18 *c*) *Coment Hircanus et Antipater s'en vont a Pompée.*
(Fol. 19 *b*) *Coment Pompée entre en Jherusalem.*
Fol. 19 *d*) *Coment Pompée retorne a Rome et lesse Scaurus en Surie.*

Comment Cesar conquist France[1].

France estoit molt grans au tens Juille Cesar : ele estoit devisée en .iij. parties. Li François qui manoient en une des parties estoient apelé Belgue. Cil de la seconde partie Poitevin ou Aquitain, tot a un ; cil de la tierce Celte. Ces .iij. manieres de François n'estoient pas d'un lengage ne d'une maniere de vivre. Belgue estoient li plus fort a cel tans, genz sanz soulaz et sanz compaingnie, por ce que loingtain estoient, ne marcheanz ne genz d'autres terres ne reperoient gueres entre euz. qui i portassent choses ne deduit qui les cuers des gens amoloient aucune foiz. Voisin estoient as Sesnes d'outre le Rin. Toute jor estoit bataille entreus et les Sesnes : ce les rendoit plus durs et plus felons. Toute jor couroient li un seur les autres. Garonne court entre les Poitevins et ces François qui lors estoient apelé Celte. Marne et Sainne les deçoivrent des Belgues, car ces deux iaves corent entre Celtes et Belgues. Une partie des Belgues apeloit on Helveçois purement por une iave qui a nom Helve, qui cort cele part[2]. Li Rins estoit marche d'une part entre les Sesnes et ces Belgues Helvecois. Li chiés de ces Belgues qui n'estoient pas Helvecois commençoit au Rosne [et a Garonne[3]] ; si s'estandoit jusque a la mer d'Ocean, si que cil païs de Belgues estoit contre Oriant et contre Septemtriun ; Poitevin, Aquitain estoient de Geronne[4] jusque aus porz d'Espaingne, contre Ocidant et Septemtriun ; Celte françois entre Sainne et Marne et la mer, par devers Midi et Ocidant (fol. 20 *d*, 21 *a*).

Les *Germani* de César sont devenus des *Sesnes*, proprement des Saxons, et les *Aquitani* sont identifiés avec les Poitevins. Plus loin des Allobroges de César sont métamorphosés en Bourguignons, les *Cantabri* sont des Gascons, les *Morini* des Flamands, etc. Cette recherche des équivalents exige plus de science qu'une transcription pure et simple des noms antiques. Au début du l. III César nous dit que Servius Galba alla prendre ses quartiers d'hiver « in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus. » Octodurus est, comme on sait, Martigni en Valais. Notre auteur traduit : « [Galba] s'en vint en Chablois, la ou saint Morise gist ore » (fol. 37 *c*). Ce n'est pas si mal trouvé[5].

---

1. Ms. 23083, fol. 20 *d*. Le lecteur du XVIe siècle déjà mentionné plus haut écrit au bas de la page une longue note pour protester contre l'emploi de *France* au lieu de *Gaule*.
2. César ne dit rien de cela.
3. Rétabli d'après 1391.
4. La Garonne, ms. 1391.
5. J'ai noté, en parcourant l'ouvrage, un certain nombre d'identifications que je vais donner pour ce qu'elles valent, sans croire utile de les discuter. Quelques-unes, parmi celles qui sont rejetées en l'état actuel de la science, se

Les descriptions de bataille offrent en abondance des exemples d'un rajeunissement d'un autre genre. Prenons-en un dans le récit de la défaite d'Arioviste. Il y a dans le latin (I, LII). « Id cum animadvertisset » Publius Crassus adolescens qui equitatui praeerat, quod expeditior » erat qam ii qui inter aciem versabantur, tertiam aciem laborantibus » nostris subsidio misit. » Voici ce que ce passage est devenu chez notre traducteur :

Quant ce vit Publius Crassus, uns nobles jovenciaux qui gardoit la chevalerie del tierz convoi, qui touz estoit encore frès, n'encore n'avoit guieres feru, il guie ceus de sa garde cele part ou il vit que li Romain avoient le poior [1]; il choisi Conabre, le serorge Ariovistus, qui avoit lors abatu et ocis Mucien, .j. vaillant chevalier romain. A celui s'eslessa Publius Crastus tout avant, et le feri par tel vertu de son espié qu'il li faussa le blanc hauberc et li mist le fer tranchant parmi le cors, d'outre en outre, si que Conabrez trebucha mort de la sele. Lors ot plus de .M. Sesnes entor lui, qui le cuidierent encore vif : si fesoient parc a lor espées entor lui, mais li chevalier qui suivoient Publius Crassus, qui orent veu ce biau cop que cil qui lor connoistables estoit avoit fet, si ferirent es Sesnes a eslès ; si les derompirent au premier assaut et foulerent et abatirent. (Fol. 31 *a*).

Citons encore dans le même genre le récit de la mort d'Indutiomarus. Voici ce que nous lisons dans César, au dernier chapitre du l. V : « In » ipso fluminis vado deprehensus Indutiomarus interficitur, caputque » ejus refertur in castra. » Mais dans la version française la scène est épique :

Et Labienus ne li sien n'entendirent fors a Inditiomarus chacier non ; et il en avint si bien que Sceva l'aperçut la ou estoit a meïsmes d'un gué : n'i avoit que de l'entrer anz, quant Sceva lessa l'aigle qu'il portoit et le feri de la hante qui fu grosse et de fresne, et bon fer esmoulu avoit en son : le blanc haubert li faussa endroit le costé destre près de l'eschine ; mais il ot vestu .j. cuir de sar-

---

sont perpétuées jusqu'à ces derniers temps. Je continue à citer d'après le ms. 23083. Pour les noms latins on aura recours aux index de César :

Agedincum, *Baugenci*, ff. 67 *b*, 77 *c*.
Avaricum, *Sanceurre*, ff. 67 *d*, 68 *b*, 71 *a*.
Bibracte, *Biausne* (Beaune), f. 83 *a*.
Genabum, *Giem*, ff. 66 *b*, 67 *c*.
Gergovia, *Clermont*, f. 71 *c*.
Lemonum, *Lisignon*, f. 87 *a b*.
Metiosedum, *Gevisi*, voir plus loin, p. 11.
Vellaunodunum Senonum, *Meün*, f. 67 *b*.

Le compilateur a esquivé Bratuspantium, sur lequel on eût été curieux d'avoir son avis. Il rend Uxellodunum par *Vexelloduns* (fol. 90 *d*), ce qui ne nous apprend rien.

1. Ms. *pooir*.

pent a pure sa char; la s'arestut li fers d'acier. Sceva, qui ot le cuer vassal et le braz fort et roide, l'enpaint par tel vertu qu'il le porte a terre del destrier seur la rive, si près qu'a pou ne chaï dedenz l'iave. Indiciomarus sailli em piez, et tret le branc d'acier : tel cop en done Sceva parmi son hiaume que il l'en trenche une piece. Li brans descendi contreval en coulant : si trancha le cheval parmi les ars devant : Sceva chaï a terre seur les piez. Indiciomarus le cuida sesir as braz, qui granz estoit et corsuz, mès Sceva ot son cop entesé de l'espée, si que il le fendi dès l'espaule amont jusque au foie : onques ne hauberc ne cuiriée nel garanti. Indiciomarus trebuche et Sceva receuvre : si li coupa le chief a tot le hiaume, puis le ficha en son la hante de l'aigle d'or. Atico rendi le destrier Inditiomarus par la resne. Il sailli sus ; si s'eslesse a esperon vers les lices, la teste en son la lance (fol. 58 *b c*).

C'est le style des chansons de geste : pour un peu l'auteur eût écrit en vers.

Au l. VII, ch. XLVI, on lit : « tanta fuit in castris capiendis celeritas » ut Teutomatus, rex Nitiobrigum, subito in tabernaculo oppressus, ut » meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulnerato equo » vix se ex manibus prædantium militum eriperet. » C'était une belle matière à développer. Ecoutons maintenant notre auteur français :

Celitomacus, li rois de la Marche, qui estoit venuz en l'aide de Vertigetorix, se dormoit en son paveillon a meriane ; il fu si seurpris que il sailli toz nuz en ses braies seur son cheval ; a paines eschapa, car li destriers fu en .iiij. leus navrez, et .j. romain l'ot pris par les resnes ; seu cuida retenir, mès il avoit le poing gros et ossu : si li donna tel cop lez l'oïe que cil cheï a terre touz estenduz. Se li Romains n'eüst la teste armée, anbedui li oeil li fussent de la teste volé. Ainsint eschapa li rois (fol. 74 *a b*).

Le récit de la bataille où Labienus défit Camulogenus, devant Lutèce (César, VII, LVII et suiv.), est des plus curieux à cause de l'interprétation topographique donnée à certains passages qui sont un perpétuel sujet de controverse pour les antiquaires. Je ne puis transcrire le morceau entier : il est trop long. Je remarque seulement que l'énigmatique *Metiosedum* du ch. LXI est rendu par *Gevisi* (fol. 77 *a*), c'est-à-dire Juvisi, identification qui se rapproche singulièrement de celle de J. Quicherat qui plaçait ce lieu à Athis[1]. Le récit de l'auteur français n'est pas exempt de développements poétiques : on y peut lire par exemple l'émouvant récit d'un duel entre Labienus et Camulogenus qui est resté inconnu à César. Mais ce que je veux extraire de ce chapitre, c'est une incidence de l'auteur qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'ancien Paris :

---

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XXI (1852), 384.

Coment Labienus assist la cité de Paris

Entre ices choses Tytus Labienus fu venus devant Lutece, une des citez principaus de France, que l'en apele ore Paris, mès n'estoit pas a icel tens de grant renomée si comme ele est ore. .IIII. legions avoit Labienus o soi. La cité seoit en une ille enmi [1] Sainne, si comme ele fait encore, et estoient les entrées molt durement boeuses; [por ice avoit non *Lutecia* qui sone « boeuse » [2]]. Entor le mont Saint Estienne et Sainte Genevieve n'avoit lors nul habitant, mès au tans seinte Creeust [3] qui fonda le mostier del mont en l'eneur de saint Pere l'apostre, ou Clodoeus [4] ses barons gist, i comença l'en a abiter, et meïsmement puis que li rois Chilperiz, qui fu fiuz de leur fil [5] ot fet .j. theatre es vingnes qui sont entre Sainte Genevieve et Saint Victor. De cel theatre que je vos di duroit encore une partie en estant au jor que li rois Phelipes conmença Paris de murs a ceindre par devers Petit pont (fol. 76 *a b*).

Le théâtre construit selon notre auteur par Chilpéric n'est point différent des arênes dont on a découvert un fragment important en 1870, rue Monge, à l'endroit même désigné par le texte qu'on vient de lire. Cet amphithéâtre est romain, mais Grégoire de Tours (*Hist. Franc.* V, XVIII) en attribue, comme l'auteur des *Faits des Romains*, la construction à Chilpéric. Adrien de Valois avait déjà indiqué qu'il avait dû être non pas édifié, comme le dit Grégoire, mais refait par le petit-fils de Clovis. M. Delisle a cité des vers d'Alexandre Nekham d'où il résulte qu'à la fin du XII[e] siècle il subsistait encore de cet amphithéâtre des restes considérables [6]. Mais on ignorait jusqu'à présent que ces ruines avaient été déblayées lors de la construction de l'enceinte méridionale de Paris par Philippe-Auguste, c'est-à-dire en 1211 [7].

L'auteur suit les Commentaires à peu près jusqu'à la fin; exactement jusqu'au ch. LII du huitième livre (fol. 94 *b*). Puis il fait quelques emprunts à Lucain (fol. 94 *c d*), et raconte en passant la mort tragique du

1. Ms. *entor;* je corrige d'après le ms. 1391, fol. 73 *b*.
2. Ce qui est entre [ ] est restitué d'après 1391.
3. *Crehelt*, 1391.
4. *Flodoveus*, 1391, forme à noter. — Pour le lieu de la sépulture de Clovis, voy. Grégoire de Tours, II, XLIII.
5. Ms. *fiuz;* je corrige d'après 1391.
6. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1858, p. 151. La note de M. Delisle et divers extraits relatifs au même monument ont été réimprimés dans une brochure publiée en 1870 lors de la découverte de la rue Monge (*Les Arènes de Paris*..., se vend aux Arènes et à la Société de numismatique et d'archéologie, in-8, 32 pages).
7. C'est en 1211 selon Guillaume le Breton (Bouquet, XVII, 85 *d*) que fut construite cette partie de l'enceinte.

triumvir Marcus Crassus [1]. Au chapitre *De la largesce de Julius Cesar, dont il conquist tout le monde* (fol. 95 *a*), l'auteur se rattache à Suétone, ch. XXVI [2], qu'il suit jusqu'au ch. XXXI, ajoutant de temps à autre des remarques de son propre fonds, comme ici : Suetone, XXVIII : « ... Su- » perque Italiæ Galliarumque et Hispaniarum Asiæ quoque et Græciæ » potentissimas urbes precipuis operibus exornans. » *Fait des Romains :*

Par desus tot ice il fesoit fere riches edefices, si comme mares, tetrines [3] et palès par les plus nobles citez de Lombardie et de France et d'Espaingne, d'Aise, de Gresce : *encore apert a Paris le palès de Termes, que il fist fere, et en autres citez treuve l'en encore de ses oevres* (fol. 95 *c*).

Des passages pris d'ailleurs, de Lucain par exemple, sont intercalés çà et là. La Sybille est citée (fol. 96 *c*). Nous arrivons ainsi à la partie du *Fait des Romains* qui est imitée de Lucain. Dans le ms. que je suis de préférence (fr. 20083), cette partie commence ainsi :

Ci conmence li premiers livres Lucan de Julius Cesar.

Quant Cesar, qui donques estoit a Ravane a toute s'ost, oï la nouvele que li senaz avoit refusée la proiere que li tribun faisoient pour lui, et que li tribun estoient parti par mal de la cité de Romme, il fist tantost appareillier ses legions et les envoia de la terre de Ravane tout quoiement, que li citoien ne s'aperceüssent de ce qu'il vouloient envaïr Romme et soi venchier, car s'il le seüssent, espoir il le vousissent retenir et prendre comme cil qui estoient de la feauté de Romme. Et pour miex faindre la chose, il ala avec les citoiens au theatre pour esgarder les communs jus de la vile, et ala esgardant une grant place ou il devoit edefier .j. cercle ou li chevalier as espées se combatoient a la guise qui est devisée arrieres (fol. 97 *a*).

Mais, malgré la rubrique de ce chapitre, nous sommes encore dans Suétone. L'auteur raconte d'après cet historien (ch. XXXII) l'apparition qui s'offrit aux yeux étonnés de César sur les bords du Rubicon ; il l'eût trouvée autrement présentée dans la Pharsale, mais il s'en est tenu à

1. L'occasion lui en est fournie par les vv. 103-6 du l. I de la Pharsale.

2. Le chapitre commence ainsi : « Cesar tendi as hautes choses et [fu] en » esperance de monter, car il vit que par grace de peuple pooit a baillie avenir. » Bien pesast au senat qui que la requeïst pour lui, quant il ert fors. Por ce » ne trespassoit nule largesce a privé n'a commun, et fist fere un trop riche » pledouer a Rome.·. » Suétone : « ... altiora jam meditans et spei plenus, » nullum largitionis aut officiorum in quemquam genus publice privatimque » omisit. Forum de manubiis inchoavit... »

3. Leçon corrompue : 1391 (fol. 92 *d*) *mires, termes ;* 23082 (fol. 117 *b*) *mesons, terrines ;* 246 (fol. 222 *c*) *murs, termes.*

Suétone et ne se rattache à Lucain qu'après cet épisode de la comparaison de César avec un lion, qu'il a assez bien rendue :

.... Sicut squalentibus arvis
Æstiferæ Libyes, viso leo comminus hoste
Subsedit dubius, totam dum colligit iram ;
Mox ubi se sævæ stimulavit verbere caudæ
Erexitque jubas, vasto et grave murmur hiatu
Infremuit : tum torta levis si lancea Mauri
Hæreat, aut latum subeant venabula pectus,
Per ferrum, tanti securus vulneris, exit.

Et autressint comme li lyons qui est a estal, quant il voit son anemi devant soi cui il veut courre suz, conqueut sa force et son mautalant et bat la terre de sa qeue et soi meïsme, et drece la creste et fremist, ne ne se doute a metre parmi .j. trenchant espié, ensement Cesar, quant il ot ce veü et il ot son hardement coilli, il hurte le cheval des esperons, si se met en l'iave a eslais et passe outre vistement (fol. 97 *c*).

Ce n'est pas sans motif que j'ai cité ce passage. Mettre César ou Suétone en français n'était pas une œuvre qui dépassât les forces d'un clerc intelligent du XIIIe siècle, à condition bien entendu de ne pas se montrer trop exigeant pour la traduction des passages qui ne peuvent être entendus sans la connaissance précise des institutions de Rome ou de la géographie ancienne. Mais traduire Lucain était pour un Français du moyen âge, réduit aux ressources de sa langue, une entreprise singulièrement ardue. L'expression des idées poétiques, pour ne citer qu'un trait caractéristique, est tout autre dans les écrits de l'antiquité que dans la littérature du moyen âge. Non que celle-ci ne connaisse les figures et les comparaisons, mais l'ancien poète français se borne en général à indiquer en quelques mots l'image que la pensée du lecteur ou de l'auditeur se chargera de compléter. Le poète antique, au contraire, se plaît à la dérouler pleinement sous nos yeux. L'auteur des *Faits des Romains* conserve des figures poétiques de son original tout ce qu'en pouvait exprimer la langue dont il se servait, tout ce qu'en pouvait comprendre l'intelligence peu cultivée de ses lecteurs. Il y a là de sa part un effort d'autant plus louable qu'après tout il ne s'est point donné pour tâche de traduire littéralement les écrits dont il a compilé sa vie de César. Il n'est point attaché à la lettre de ses auteurs à la façon de Jean du Vignai, par exemple : son système comporte une grande part de liberté, et, par suite, s'il s'est appliqué à rendre, selon la mesure de ses forces, la poésie de son original, il faut qu'il l'ait sentie, mérite assurément peu commun au temps où il vivait. Citons encore un exemple :

.... Qualis cum turbidus Auster
Repulit a Libycis immensum Syrtibus æquor,
Fractaque veliferi sonuerunt pondera mali,
Desilit in fluctus, deserta puppe, magister,
Navitaque, et, nondum sparsa compage carinæ,
Naufragium sibi quisque facit : sic, urbe relicta,
In bellum fugitur.

Et autressi comme il avient, tele heure est, que la mers est si plaine de tempestes et de granz ondes que li mestres gouvernerres et tuit li notonnier saillent en la mer pour poour de la tourmente ançoiz que la nef soit brisie, anssint Pompée et li senatour et grans partie du pueple issirent de Romme et abandonnerent la cité a peril (fol. 100 *c*).

Certes, tout n'est pas rendu, mais l'image est reproduite dans ses traits principaux, et on en saura gré à notre auteur, surtout si on le compare à son contemporain, Jean de Thuin, qui a, lui aussi, écrit une vie de César d'après Lucain, en observant exactement la division en dix livres, mais sans rien conserver de la poésie du modèle.

Dans la version du livre III de la Pharsale, se trouve une interpolation bien inattendue, qui a été pour moi l'occasion des présentes recherches. C'est dans le passage où Lucain énumère les nations qui se rendent à l'appel de Pompée :

Interea totum Magni fortuna per orbem
Secum casuras in prœlia moverat urbes.

A propos de ces vers :

Movit et Eoos bellorum fama recessus
Qua colitur Ganges, toto qui solus in orbe
Ostia nascenti contraria solvere Phœbo
Audet, et adversum fluctus impellit in Eurum,

l'auteur français introduit un récit du voyage d'Alexandre au Paradis qui s'éloigne assez notablement de l'*Iter ad Paradisum* et de l'épisode qu'offrent certains mss. du Roman d'Alexandre [1].

Cil d'Oriant [2] la ou Ganges [3] li granz fluns nest encontre le naissement du soleil droit. L'en dist que c'est Gions, uns des .iiij. fluns de Paradis, la ou Alixandres li rois de Grece s'aresta quant il ot tant erré par terre et par mer

1. Voy. *Romania*, XI, 227.
2. Sous-entendu *si vindrent*, qui est plus haut au commencement de la phrase.
3. Ms. *la ou langages*, ce qui est absurde ; la leçon que j'adopte est assurée par divers ms. (1391, f. 108 *c*, Ars. 5186, f. 98 *b*, etc.) Dans d'autres mss., 20312 *bis*, f. 175 *c*, 23082, f. 136 *a*, etc.), il y a *Tygranes*, le Tigre, je suppose.

qu'il cuida estre a la fin du monde. Lors, quant il li fu dit qu'il ne trouveroit d'iluec en avant jamès home ne fame, il fist emplir une nef de viande, puis mist .ij. homes avoec... (fol. 112 *b c*).

Je ne m'arrête pas à ce curieux morceau qui est étudié dans mon livre sur la légende d'Alexandre, et que d'ailleurs, comme on le verra tout à l'heure, on peut lire imprimé dans une publication qui ne remonte pas à plus de vingt-cinq ans.

Le traducteur s'est trouvé souvent bien en peine de rendre en français les noms exotiques que Lucain a enchâssés dans ses vers : il en passe plusieurs et pour d'autres il a usé d'équivalents plus ou moins probables. Je note en passant qu'il traduit le *Carmanosque duces* du v. 250, l. III, par *li Escariman* (fol. 113 *d*). Cette interprétation peut nous aider à comprendre ce qu'il faut entendre par les *palie escariman* si fréquent dans nos chansons de geste[1].

Je m'attache à découvrir dans la traduction ce qui est ajouté par le traducteur. Voici quelques traits bons à noter. Lucain, IV, 427-30 :

Tunc freta servantur, dum se declivibus undis
Æstus agat, refluoque mari nudentur arenæ.
Jamque relatenti crescebant litora ponto ;
Missa ratis prono defertur lapsa profondo...

Quant les nez Antoine furent en ceste guise et la mer monta a flot seur le rivage, *selonc ce que ele seut fere au mont Saint Michiel*, la premiere nef s'esmut et se mist au flos de mer tout seriement... (fol. 122 *c*).

Il est encore question du mont Saint-Michel en un autre endroit, mais je ne retrouve plus le passage.

A propos du Parnasse (Lucain, V, 71 et suiv.), l'auteur dit :

Les anciens disoient que li mons estoit en mi le monde et lombriz de la terre. Et par ce le voloient prouver que Jupiter leissa .ij. aigles aler, l'un d'Oriant, l'autre d'Occident ; et vint li uns contre l'autre en volant, tant qu'il s'entrecon-

---

1. A ce propos, je ferai remarquer que les *Faits des Romains* fourniraient une abondante moisson à qui voudrait en entreprendre le dépouillement au point de vue du vocabulaire. Mais il faudrait que ce dépouillement fût exécuté avec intelligence, en ayant toujours sous les yeux les textes latins correspondant au français. Ainsi, au fol. 122 *b* du ms. 23083, on lit « Octaviuz, *uns margaris*, qui estoit amis Pompée » ... Octaviuz li *margaris*. Ce mot *margaris*, dont on a des exemples en français et en provençal, a été interprété par *mar -gàris*, « qui a été sauvé à son malheur », comme dit M. Scheler dans sa note sur le v. 422 du fragment de *Gormont*. Raynouard, IV, 157, traduit *margerit* par « renégat, apostat », sens qui convient bien à l'exemple cité, et s'accorde non moins bien avec le sens de *magarizare*, *margarizare* « apostasier », voir Du Cange. Mais dans Lucain, IV, 433, Octavius est qualifié de « Illyricæ custos undæ ». *Margariz* s'est donc employé au sens d'amiral, chef d'une flotte.



trerent iluec en cel mont. *Mès, quoi que li ancien cuidaissent, nous creonz par tesmoing de saincte Escripture que Jherusalem est enmi le monde, car enmi le monde preescha Jhesucris et morut* (fol. 127 *c*).

Puis l'auteur est amené par le sujet à parler de la célèbre prophétie de la Sybille que rapporte saint Augustin (*De Civ. Dei*, XVIII, XXIII) :

Ce dit Lucans, qui veut si l'en croie, molt de choses vit, mès ne li lut pas dire [1]. Li un dient que cest damoiselle Phemonoen fu une des .x. sebiles qui tant furent sages, que eles sorent meintes choses qui estoient a avenir. Icele sebile qui fu née en l'isle de Cumos fist une commission de l'avenement Jhesucrist, et du jor du jouisse [2]. Li vers [3] encommence einsi, ice est a dire : « La terre suera de destrece en signe du jugement, uns roi vendra du ciel qui duerra sanz fin », et ce et assez d'autres choses dist ele en ses vers :

Judicii signum : tellus sudore madescet,
E celo rex adveniet per secla futurus...

(fol. 128 *b*).

Dans le discours de César, avant la bataille de Pharsale, l'auteur introduit les *Açouparts* [4]. Il y a dans le texte (VII, 281-3) :

Armeniosque movet, Romana potentia cujus
Sit ducis? aut emptum minimo vult sanguine quisquam
Barbarus Hesperiis Magnum præponere rebus.

Cuidiez vous que cil Numidien [5], cil Gete, cil Barbarin, cil Hermine, cil Troyen, cil *Açoupart*, cil Nubien, cil autre language dont il i a tant metent auques leur cure qui soit sires de Rome ne qui non? (fol. 144 *c*).

Notre auteur n'imite pas la réserve de Lucain s'écriant (VII, 556) :

Quidquid in hac acie gessisti, Roma, tacebo.

Il veut en savoir plus, et s'adresse ailleurs :

A la premiere assamblée que Cesar fist a Pompée et aus senatours et aus rois et aus princes qui la furent assamblé en la greignor legion que Pompée conduisoit, ot mainte bele jouste fete et maint bel cop feru, dont Lucans ne parole pas, mès nous les escrivons ensi comme nous les avons trouvez en autres livres treitiez ; en .j. livre meïsme que Cesar fist de ses fais, et en Suetoine et ailleurs. Ne pot pas estre que si adurée gens comme Pompée ot en s'eschiele, qui fu de rois et de duz et de contes et de senatours et de Rommains qui assez sa-

1. V, 176-7 :
.... nec tantum prodere vati
Quantum scire licet...
2. Mieux dans 1391 (fol. 125 *a*) et ailleurs : *fist vers del joïse et de l'avenement J. C.*
3. Ms. *Li uns.*
4. Voy. *Romania,* VII, 437.
5. Ms. *Minidien.*

voient d'armes, se leissassent desconfire sanz grant estour et sanz grant perte de ça et de la (fol. 146 *d*).

Mais il a puisé à une source qu'il ne nomme pas, et qui pourtant a été la plus abondante : son imagination échauffée par la lecture des chansons de geste. Toute la bataille de Pharsale est racontée en style épique. Il nous fait assister à des exploits merveilleux accomplis par des chevaliers (*Galeran*, *Aufamien*, etc.) dont les noms ne figurèrent jamais sur les contrôles des légions romaines, et ne manque pas de mettre aux prises Pompée et César en un combat singulier où les deux adversaires se blessent mutuellement, les données historiques ne permettant pas un résultat plus grave.

Lucain rapporte que César n'accorda point à ses adversaires morts les honneurs de la sépulture, et il s'écrie (VII, 809-814) :

Nil agis hac ira : tabesne cadavera solvat
An rogus, haud refert : placido natura receptat
Cuncta sinu, finemque sui sibi corpora debent.
Hos, Cæsar, populos si nunc non usserit ignis,
Uret cum terris, uret cum gurgite ponti.
Communis mundo superest rogus, ossibus astra
Mixturus.....

Ces beaux vers, empreints d'une pensée philosophique, ont suggéré à notre compilateur une singulière réflexion :

Se li ancien ardoient les cors pour honneur des sepoutures, et Cesar ne souffri pas que li ocis fussent ars, au mains ne lor pooit il tolir le commun feu qui sera en la fin du monde, que tuit ardront avoec le ciel et la terre. Si samble il par ses paroles que Lucans seüst aucune chose de la fin du siecle. Se l'en demande comment il le sot, l'en puet dire qu'il avoit leüz les escris Sebile qui em parla. Et de ce feu meïsmes dist David : « feus ardra quant Dameldiex vendra au jugement, et fort tempeste sera entour et environ[1] » (fol. 152 *c*).

Notre auteur ne craint pas de glisser entre les phrases pompeuses de Lucain quelques proverbes vulgaires. Ayant rapporté comment le roi Dejotarus s'était revêtu des habits d'un serviteur, le poète remarque combien les pauvres diables sont plus en sécurité que les puissants (VIII, 242-3) :

Quanto igitur mundi dominis securius ævum
Verus pauper agit !

Dont puet l'en bien savoir que, qui verais povres est, il est pluz seürs que

1. Ps. XLIX, 3, 4.

cil as granz richeces. *Dont li proverbes dist : Li povres pelerins chante segurement devant le larron. Qui rienz ne porte, rienz ne li chiet* [1] (fol. 155 *b c*).

Les souffrances que les troupes fugitives de Caton eurent à endurer dans les sables de la Libye ne pouvaient manquer d'exciter la curiosité d'un écrivain du moyen âge naturellement ami du merveilleux. Notre auteur ne se borne pas à suivre de près Lucain : il le complète. Citons ce passage sur le basilic (cf. Lucain, IX, 828 et suiv.) où quelque ancien *physiologus* ou bestiaire a été mis à contribution :

Après avint que Murrus, uns connestables, encontra .j. basilique. Kok basile le claimment ces laies gens : il est de tel nature qu'il ocit de s'alaine les oisiaus deseure lui en l'air, et avant soi les bestes sauvages ; ne serpens ne autre beste ne puet durer avant s'alaine, fors seulement la moustoile. Icele seule l'ocit quant ele l'ataint. Roy des serpens l'apele l'Escripture. Cel basilique la moitiés derriere en est crapos, l'autre moitiés devant en est kok, et a creste et bec pendant. Se il voit .j. home ainz que li hom voie lui, li hom muert tantost [2] (fol. 170 *b*).

Le dixième livre de Lucain, où sont contées les amours de César et de Cléopâtre, offrait à un écrivain, ami des récits romanesques, de nouvelles occasions de délaisser Lucain. Voici par exemple un portrait de Cléopâtre qui doit peu à l'auteur de la Pharsale :

Ele fu vestue de lin et de pourpre gouté a or. Ele ot entor ses crins et entour son col grant charge des plus precieuses pierres que l'en pot trouver en la Rouge mer et ailleurs. Ele ot a son col .j. fremail d'or et de james qui toute enluminoit sa gorge ; et ot unes frenges lées de fin or environ la chevechaille de sa pourpre. Li dui chief li en descendoient aval som pis en croiz, si que ses pis devant en estoit tous enluminez. La ceinture qu'ele portoit fu d'un quir de serpent luisanz et menuement mailliez ; li membre et la boucle furent d'or et de pierres. Du mantel ne fet mie a parler, qui li jut derriere son dos seur la couche, car ele ot les ataches ostées de son col pour miex moustrer la feture de ses espaules et de son cors que ele ot assez bien mollé. Ele fu longue et droite ; pluz grossete fu un pou par entour les hanches que par le pis ; grelle fu par la ceinture ; la chevelure ot sore et espesse et longue ; le front large et plain et ample, les sorcilz grelles et voltis, les eulz gros et vairs, le nez haut et droit et de bele mesure, les oreilles petites et nettes, les levres vermeilles et grossetes, la bouche bien fete, le menton roont, la coulour fresche et vermeille. Li fars que ele i ot

1. Pour le premier proverbe, cf. Juvénal, x, 22 : *Cantabit vacuus coram latrone viator ;* pour le second, voy. Le Roux de Lincy, *Livre des Prov.*, II, 405.

2. Sur les propriétés merveilleuses du basilic, on peut voir une longue suite de témoignages rassemblés par M. le comte de Bastard dans les notes de son volumineux rapport sur la crosse de Tiron, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, IV, 776-80. A ces témoignages on en pourrait ajouter plusieurs, par ex. Brunet Latin, éd. Chabaille, p. 192.

mis l'amenda mout. Les mamelēs ot assez dures et petites, la jambe ot bien fete et le pié bel et bien taillié. Ses chauces furent de cendel; li soller d'orfrois a pelles d'Oriant; la couverture du mantel qu'ele ot affublé fu d'un samis, la pane fu blanche d'ermine esleüe, li tassel d'or fin ou il ot .ij. rubis seelez qui valoient .iiij. citez (fol. 175 *b c*).

Jean de Thuin qui, du reste, ne fait en général aucun effort pour reproduire la pensée de Lucain et se borne à une analyse historique, a fait, lui aussi, un portrait de Cléopâtre qu'on croirait tiré d'un roman de chevalerie. J'avoue que ses notions esthétiques me paraissent supérieures à celles de l'auteur anonyme des *Faits des Romains*. Sa description est mieux liée; les différents traits qu'il a imaginés forment un meilleur ensemble : il sait opposer la « brunour » des sourcis à la blancheur du front, il s'élève au-dessus de l'appréciation purement matérielle où se renferme son contemporain lorsqu'il dit que « s'uns hom ki malades fust d'une » grant maladie peust tant faire que baisier la peust et sentir le grant » douçour ki de son cors issoit, il en revenist tous en santé »[1]. Bref, sa Cléopâtre me plaît mieux.

La fin du dixième livre de la Pharsale a paru à notre auteur obscure et trop peu explicite. Il nous fait part en ces termes de son embarras :

Ceste chose que nous avons ici contée de la mort Tholomé et de Photinus[2] et Achillas et de la delivrance Arsenoé touche Lucans si trés briefment et si obscurement que nus ne puet estre certefiez de la verité ne de l'ordre de l'ystoire par chose qu'il en die. Ci endroit fina il son livre, endroit .j. assaut qui fu au pont d'Alixandre, et a la tor du Far; ne parfina pas Lucans la bataille, car il morut ançois qu'il peüst achever ce qu'il avoit proposé a fere, car il cuidoit toute l'istoire poursivre jusqu'a la mort Cesar, ançois que il moreust. Mès il fu adevanchiz ançoiz qu'il eust mené son livre a droite fin. Suetoines ne fist fors touchier ses batailles, car Cesar meïsmes en fist livres ou Lucans prist la greignor partie de ce qu'il en escrist, fors seulement de ceste bataille d'Alixandre. De cele ne lessa Cesar nul escrit, ne de cele d'Aufrique qu'il ot contre Juba, ne de Scipion ne de la daarraine d'Espaigne qui fu a la cité ou il assist les .ij. filz Pompée, ainz dist bien Suetoines que de ces .iij.[3] daarraines batailles n'est il nus certains autours[4]; voirement Herodotus[5] et Berosus et Oppius[6] et Hyr-

---

1. *Li hystore de Julius Cesar*, von Jehan de Tuim, hgg. von F. Settegast, 1881, p. 162.
2. Ms. *Protinus*.
3. Ms. *.iiij*.
4. Suétone, *Cæsar*, LVI : « nam Alexandrini Africique et Hispaniensis incertus auctor est. »
5. Ms. *Herodocus*.
6. Selon Suétone (*Cæsar*, LVI) on attribuait à Oppius les « livres sur les guerres d'Alexandrie, d'Afrique et d'Espagne », mais je ne me rends pas compte de la mention d'Hérodote et de Bérose.

tius [1], cist .iiij. em parolent en leur escris, mès ce est mout confusement, et sont a chief de piece contraire. Dont l'en trueve, en tel i a, que Tholomé fu noiez par jour en une bataille qu'il ot meüe contre Cesar, qui ensement fu issuz de la tour du Far a navie contre les seues nez. Et fu cele bataille si dure et si fiere en mi la mer que li un et li autre i perdirent assez des leur. Mès Tholomé en ot le poiour, car li pluz de ses nez i peri, et la seue nef meïsmes i peri et affondra, et fu lors noiez. Après fu trouvez en .j. hauberc doré. A ceste chose samble il que Suetoines s'acort, car il dist que quant Pompée fu mors, Cesar fist une trés grief bataille, contre Tholomé sanz couvenable leu et tens, car il estoit yver, et Tholomé estoit en sa cité bien garnie de gent et d'autre chose : Cesar estoit touz despourveus sanz sa gent [2]. Itant en dist Suetoines, et noient pluz n'i parole, ne de nuis ne de jours, mès Berosus et Oppius devisent la chose si comme nous avons dit. De sa venue en Egipte, quant il chaçoit Pompée, dist Suetones [3] autressi comme Lucans : il dist qu'il i ala par cel estroit bras de mer qui devise Aise et Europe. Hellespont le claimme Escripture, pour Helles, une damoiselle qui i cheï : le Bras saint Jorge le suelent nommer li auquant [4] (fol. 182 *b c*).

Pendant une page encore l'auteur poursuit l'histoire à l'aide de Suétone et de Lucain ; il arrive enfin aux derniers vers de la Pharsale :

... Cil d'Alixandre feroient seur ses compaignons d'espées et de haches. Quant Cesar vit a tel destroit lui et ses compaignons, en grant doute fu se il se lairoit iluec detrenchier, ou se il se rendroit. Membra lui de Seva qui avoit si grant renommée conqüise a touz jours pour la proece qu'il ot fete aus murs de Duraz, la ou Pompée estoit enclos, quant il retint touz seuz Pompée et ses hommes au pertruis du mur qu'il avoient abatu, si que onques ne lor en lut issir, et morut iluec Seva a grant honneur [5]. Se Cesar eüst ensement leu de lui deffendre, il ne li chausist de sa mort. Ici fenist Lucans son livre (fol. 183 *a*).

L'auteur paraphrase ensuite le ch. LXIV de la vie de César de Sué-

---

1. Ms. *Arsius*. Je corrige d'après 1391, fol. 184 *b*; il y a aussi *Arcius* dans 20082, fol. 218 *a*.
2. Cf. Suét., *Cæsar*, XXXV.
3. *Ibid.*, LXIII.
4. Le nom de Bras Saint-Georges s'applique proprement au Bosphore, c'est-à-dire au détroit qui réunit la mer de Marmara à la mer Noire. C'est là, sur la rive Asiatique, qu'était situé le monastère de Saint-Georges. L'Hellespont, au contraire, était le nom du détroit qui réunit la mer de Marmara à la mer Egée. Mais au moyen âge on désignait communément toute la mer de Marmara, y compris les détroits placés à ses deux extrémités, sous le nom de Bras-Saint-Georges. C'est par exemple le sens constant de ce nom chez Villehardouin.
5. L'auteur développe, d'après VI, 141 et suiv. Ici l'exploit de Scæva est brièvement rappelé :

.... Respexit in agmine denso
Scævam, perpetuæ meritum jam nomina famæ
Ad campos, Epidamne, tuos, ubi solus apertis
Obsedit muris calcantem mœnia Magnum.

tone, puis il conte les guerres d'Afrique et d'Espagne sans aucun souci de la vérité historique. Cette partie du livre est un véritable roman. La bataille de Thapsus, par exemple, et la mort de Juba sont un pur récit de chanson de geste. Après avoir narré à sa façon la bataille de Munda, il se reprend à Suétone en ces termes :

Quant Cesar ot la viconté de Monde [1] et le païs d'entour ordené a sa volenté, et Basiliuz et Gueneus furent mis en bele sepouture dedenz la cité de Monde, il leissa .J. prevost en la terre ; si s'en vint a Romme. Li Rommain le reçurent a granz despens, car il ne quita onques nul de ses triumphes, ainz l'en firent li Rommain .v. En un seul mois l'en firent .iiij., mès il avoit aucun jor entre .ij. d'un triumphe a l'autre. Et cil .iiij., ce dist Suetones, li furent fet lorsqu'il ot vaincu Juba et Scipion ainz qu'il alast a Monde en Espaigne. En cest darrain retour d'Espaigne li fu fez li quinz (fol. 197 *b*).

C'est le ch. XXXVII de la vie de César, et l'auteur poursuit la traduction ou plutôt la paraphrase de Suétone jusqu'au dernier chapitre, ajoutant fort peu aux données du biographe de César. Je remarque que les *Daci* et les *Parthi* du ch. XXXIX sont rendus par *Danois* et *Turs* (fol. 198 *d*) ; au ch. XLVI *Suburra* devient « la rue des Cousturiers » (fol. 199 *a*). Les derniers mots du même chapitre « in expeditionibus » tessellata et sectilia pavimenta circumtulisse », donnent lieu à une paraphrase où on relèvera quelques mots intéressants :

Il fesoit charroier les tables de marbre et de pourfire, quarées et soieïces, par les regions ou il les trouvoit, a fere le pavement de Ronme. Quant il aloit en ost et il trouvoit les riches coulombes d'ebenuz et d'autres marbres goutez, il les faisoit mener a Romme, ou par terre ou par mer (fol. 199 *a b*).

La traduction des fameux vers supposés rythmiques : *Gallias Cæsar subegit*, *Nicomedes Cæsarem* est assez réussie :

Cesar a mis France sous soi, li autre disoient, Nicomede Cesar sous li. Cesar a eu triumphe qui a France soumise : Nicomede n'en a point a cui Cesar s'est sousmis (fol. 199 *c d*).

Moins heureuse est la traduction de ces mots qui terminent le ch, LVI « ... ad Pompedum Macrum *cui ordinandas bibliothecas delegaverat* » : « Maqres *qui s'entremetoit de bibles* » (fol. 200 *c*). Il y a ici un contre sens fondé sur la signification particulière que *bibliotheca* avait prise depuis saint Jérôme. L'opposition de *quirites* et de *milites* (ch. LXX) est mal saisie dans cette phrase : « les clama anious serjans a glaives en leu de chevaliers » ; mais il faut avouer que l'équivalent propre de *quirites* n'était pas facile à

1. Ici et plus loin *Mode*.

trouver. L'ancienne langue ne possédait ni « civil », comme antithèse de « soldat », ni aucun autre synonyme plus ou moins vulgaire. Dans le récit de l'assassinat de César les mots καὶ σὺ τέκνον ont été une pierre d'achoppement pour le traducteur, qui, interprétant au jugé le texte grec, écrit : « Li uns dist que Brutus apela il traitre quant il le vit acourre vers » lui pour ferir le » (fol. 205 *b*).

L'ouvrage se termine ainsi [1] :

De ceus qui l'ocistrent ne vesqui nus plus de .iij. anz après sa mort, ne onques nus n'en morut de bele mort : li un morurent en bataille, li autre noierent en la mer : tiex i ot qui s'ocistrent de leur greffes meïsmes dont il orent Cesar ocis. *Explicit.*

Plusieurs des chapitres paraphrasés en cette fin du *Fait des Romains* avaient déjà été utilisés en d'autres parties, d'où certaines répétitions à peu près inévitables. Parfois cependant le compilateur omet tel passage de Suétone, se souvenant qu'il l'avait déjà employé plus haut ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans la version qu'il donne du ch. LII (fol. 200 *a*), il laisse de côté la phrase « sed maxime Cleopatram, cum » qua et convivia in primam lucem sæpe protraxit, et eadem nave thama- » lego pene Æthiopia tenus Ægyptum penetravit, nisi exercitus sequi » recusasset ». Il se rappelait que ce peu de lignes lui avait fourni, en un autre endroit de sa composition, la matière d'un long développement [2].

Nous savons maintenant ce que contiennent les *Faits des Romains* : il est temps d'aborder les questions que la critique est tenue de poser, sinon de résoudre, lorsqu'elle s'applique pour la première fois à l'étude d'une œuvre littéraire. Ces questions sont celles qui concernent la personne de l'auteur, le temps et le lieu de la composition, le but de l'ouvrage, le succès qu'il a obtenu.

L'auteur nous est inconnu, et, à moins de quelque découverte imprévue, nous devons nous résigner à ne le jamais connaître. Il peut, à

---

1. Cf. le dernier chap. du *César* de Suétone.
2. Fol. 183 *c* : « Puis demoura Cesar en Egipte tant que dui an furent » acompli ; fesoit ses deduis et ses degras avoec la royne Cleopatra ; menjoient » ensamble et si longuement fabloioient après mengier que lor siege duroient de » l'avesprement jusq'au matin ; tant entendoient a deduire et a fabloier... Meintes » fois avenoit qu'il entroient el Nille seul a seul en .j. batel, fors seulement les » .ij. gouverneours qui le batel menoient, et aloient encortiné parmi l'iave, et li » chevalier Cesar aloient après lui chevauchant et sivoient le batel sur l'iave. Et » alaissent volentiers en ceste maniere au lonc d'Egipte parmi Ethiope, tout adès » el flun, Cesar et Cleopatra, se li chevalier les vousissent sivre, mès a desdaing » lor tornoit, et tant qu'il li distrent .j. jour : « Nous ne vouz sivronz pluz en » tel guise » et s'en retornoient sanz congié li auquant... »

première vue, sembler singulier qu'une œuvre de ce genre, trop considérable pour être une entreprise entièrement privée, composée, selon les apparences, pour être dédiée à quelque grand personnage, soit anonyme. Mais cette œuvre est restée incomplète. Dans le prologue publié ci-dessus, p. 6, on lit : « et commencerons nostre conte principalement » a Julius Cesar, *et le terminerons a Domitien qui fu li douziemes empe-» reres* ». Nous ne possédons que le livre premier d'une compilation qui devait contenir au moins deux livres, et selon toute apparence, le vrai titre de l'ouvrage était celui du ms. 893 du fonds de la Reine, à Rome : « Ici comencent li fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Sué-» toine et de Lucan. *Cist premiers livres est de Juille Cesar.* » Nous avons déjà noté [1] qu'à la fin de l'ouvrage, dans le même ms., on lit : « Ici ter-» mine Suetoines la vie et la geste Cesar. *Ci fenist li premiers volumes des XII Cesars* ».

Nous ne supposerons pas que par une infortune singulière le second volume des Douze Césars se serait perdu tandis qu'il nous est parvenu du premier plus de trente exemplaires [2], sans compter les éditions. Nous dirons simplement que, pour une cause que nous ignorons, le second volume n'a pas été fait, que le tome premier, seul terminé, a été mis dans la circulation sans la dédicace ou l'épilogue où l'auteur de la compilation devait se nommer.

Si nous devons nous résigner jusqu'à nouvelle découverte à ignorer le nom du laborieux compilateur de la vie de César, nous pouvons du moins fixer avec assez de probabilité le temps et le lieu où il écrivait. C'était au temps de saint Louis et à Paris. La seconde de ces deux assertions n'est que vraisemblable, mais la première peut être démontrée.

Brunet Latin, dont le *Tresor* fut achevé en 1266 au plus tard [3], ayant à citer au ch. XXXIV de son troisième livre un exemple d'exorde, choisit le discours que Salluste [4] met dans la bouche de César, répondant à Silanus. Il le fait précéder d'un court avant-propos dont la matière est également empruntée à Salluste. Or, l'avant-propos et le discours

---

1. Voir ci-dessus, p. 2, note 2.
2. Aux vingt-quatre exemplaires mentionnés ci-dessus, p. 2-3, il faut ajouter ceux, au nombre de treize, où les *Faits des Romains* sont joints à l'Histoire ancienne. Voir ci-après, p. 49-51.
3. Les récits historiques qui vont jusqu'à 1269 ne se trouvent que dans quelques mss. ; voy. l'édition de Chabaille, p. XXIII. Dans cette édition, faite sans aucune critique, la différence des deux états du *Trésor* n'est pas indiquée avec une précision suffisante, mais nous n'avons à tenir compte présentement que du premier, dont la date est suffisamment établie.
4. *Catilina*, LI.

sont pris non pas directement à Salluste, mais au *Fait des Romains*. Pour le démontrer, je vais transcrire d'abord quelques lignes de l'historien latin, puis, en colonnes parallèles, le texte du *Fait des Romains* et celui de Brunet:

Tunc D. Junius Silanus primus sententiam rogatus quod eo tempore consul designatus erat, de eis qui in custodiis tenebantur, et præterea de L. Cassio, P. Furio, P. Umbreno, Q. Annio, si deprehensi forent, supplicium sumundum decreverat... Sed Cæsar, ubi ad eum ventum est, rogatus sententiam a consule, huiusce modi verba locutus est:

« Omnis homines, patres conscripti, qui de rebus dubiis consultant, ab odio, » amicitia, ira atque misericordia vacuos esse decet. Haud facile animus verum » providet ubi illa obficiunt, neque quisquam omnium lubidini simul et usui » paruit... »

FAIT DES ROMAINS

(B. N. fr. 20083, f. 10 *a*)

Decius Silanus, uns nobles senators qui estoit nomez et esleüz a estre conseles l'an après, dist premiers sa sentence par le conmandement Ciceron. Cil dist que li prison devoient estre tormenté et livrez a mort; et dist que se Publius Furius et Lucius Cassius et Publius Umbrenus et Quintus Antonius pooient estre pris, que l'en feïst autretel d'euls. Chascuns des senators disoit autretel, tant que Cicerons demanda a Julius Cesar sa sentence. Julius se leva et dist :

« Seigneurs peres escrit, tuit cil qui » veulent droit conseill doner des choses » douteuses, ne doivent esgarder a ire » ne a haïne n'a amor n'a pitié. Car ces » .iiij. pueent fere a home lessier la » voie de droiture et desvoier de droit » jugement : sens ne vaut rien la ou hom » veut del tout suivre sa volenté... »

BRUNET LATIN

(Edit. Chabaille, p. 505-6)

Salustes dit que Decius Sillanus, uns nobles senators qui estoit esleüz a estre consul l'an après, dist premiers sa sentence, que li prisonier devoient estre livré a mort, et il et li autre que l'en pooit prendre; et quant il ot son conte finé, et que tuit li autre, par po, se acorderent a sa sentence, Jules Cesar, qui voloit les prisons deffendre, parla par coverture maistrielment en ceste maniere :

« Seignors peres conscrips[1], tuit » cil qui veulent conseil doner des » choses doutouses, il ne doivent » esgarder a haine ne a ire ne a » amor ne a pitié, car ces .iiij. choses pueent faire laissier a home la » voie de droiture et desvoier de » droit jugement : sens ne vaut » riens la ou l'on veult dou tout » suire sa volenté... »

Le lecteur peut continuer la comparaison: le discours finit à la page 509

1. *escrist* en variante.

de l'édition Chabaille, au fol. 11 *a* du ms. 20083. Suit dans Brunet un commentaire analytique de ce morceau d'éloquence, puis vient le discours de Caton[1] (pp. 511-7) également tiré des *Faits des Romains*, ms. précité, du fol. 11 *a* au fol. 12 *a*.

Personne, j'imagine, n'aura la pensée qu'ici l'original est le *Tresor* de Brunet. On ne concevrait pas que l'auteur des *Faits des Romains* eût emprunté au *Trésor* quelques pages de traduction, lorsqu'il lui fallait traduire directement de Salluste, de Suétone, de César, de Lucain, la valeur d'un très gros volume. D'ailleurs on a vu au début de la citation que le texte du *Trésor* était quelque peu abrégé, ce qui indique clairement que Brunet est l'emprunteur.

Mais, dira-t-on, une troisième hypothèse est possible. Pourquoi Brunet ne serait-il pas aussi l'auteur des *Faits des Romains ?* Les Italiens ne nous ont-ils pas devancés dans l'intelligence de l'antiquité ? Et n'est-il pas naturel d'attribuer à un de leurs écrivains un ouvrage qui se distingue par un effort, bien remarquable au XIIIe siècle, pour faire passer en langue vulgaire, avec une fidélité relative, le plus possible de la poésie de Lucain? Enfin le succès rapide que les *Faits des Romains* ont obtenu en Italie, succès attesté par les copies relativement nombreuses où se reconnaît une main italienne, et par l'ancienne version en toscan, n'est-il pas un argument de plus en faveur du Florentin Brunet ? — L'idée est séduisante : je l'ai examinée attentivement et la rejette résolument. D'abord, si Brunet Latin était l'auteur des *Faits des Romains*, il serait bien surprenant qu'il n'eût pas mis son nom dans le prologue, ou qu'un des nombreux copistes par les mains desquels l'œuvre a passé n'eût pas eu la pensée d'inscrire à l'*incipit* ou à l'*explicit* le nom d'un homme à qui l'immense succès du *Trésor* avait fait une réputation. Cet oubli ou cette ignorance serait particulièrement étrange de la part de copistes ou de traducteurs italiens. Ainsi tombe l'argument qu'on pourrait tirer des exemplaires exécutés au delà des Alpes.

Puis, il y avait pour Brunet Latin, rédigeant une histoire de César, plus d'une occasion de se déceler. Dans son *Trésor* (Chabaille, p. 45-6) il donne une place relativement considérable à Catilina, et de sa défaite auprès de Fiesole il prend occasion de parler de Florence et de lui-même. Rien de tel dans les *Faits des Romains*, rien de

quell' ingrato popolo maligno
Che discese di Fiesole ab antico.

Fiesole n'est même pas mentionné, quoique les derniers chapitres de la

1. *Catilina*, LII.

Conjuration de Catilina soient longuement paraphrasés. Enfin, ce qui est décisif, l'ouvrage prouve chez son auteur une ignorance à peu près complète de la géographie de l'Italie, tandis qu'au contraire cet auteur était évidemment familier avec la géographie de la France et s'étudiait, nous l'avons vu plus haut, à identifier les villes de la Gaule que mentionne César. Ces arguments me dispensent d'insister sur la différence de style qui s'observe entre les *Faits des Romains* et le *Tresor*. Brunet, par exemple, n'aurait jamais eu la pensée de raconter les batailles de César en style de chanson de geste.

Si les *Faits des Romains* sont plus anciens que le *Trésor* de Brunet, le roi Philippe, qu'on aurait pu appeler « le mal peigné » dont parle l'auteur, ci-dessus, p. 7, ne peut être un autre que Philippe-Auguste. Et ce n'est pas la seule fois que ce prince est mentionné. On se rappelle le curieux passage cité p. 11, sur la destruction des arênes de Paris, lors de la construction du mur d'enceinte élevé par ordre du même roi. Cette opération eut lieu en 1211. Ces deux allusions historiques ont tout le caractère du témoignage d'un contemporain. On est donc conduit à admettre que notre auteur, quelle que soit l'époque où il a pris la plume pour composer sa vie de César, était né vers la fin du XIIe siècle ou dans les premières années du XIIIe.

J'ai dit plus haut qu'il devait avoir écrit à Paris. De preuve directe il n'y en a pas, mais la présomption est très forte, si on considère que c'est à Paris qu'on traduisit la Bible vers le commencement du règne de saint Louis [1], qu'enfin toutes les traductions et compilations françaises de quelque importance faites au XIIIe siècle, l'ont été à Paris, à l'exception d'un petit nombre dont l'origine, soit wallonne, soit lorraine, se reconnaît à première vue.

Les *Faits des Romains* n'ont pas été mis à contribution par le seul Brunet Latin. Sous le titre de « continuation de Guillaume de Tyr de 1229 à 1261, dite du ms. de Rothelin », les éditeurs du tome II des *Historiens occidentaux des Croisades* (1859) ont publié une compilation historique qui, en somme, se compose de plusieurs morceaux tout à fait disparates mis bout à bout par les copistes. Cette compilation est divisée, dans l'édition des *Historiens occidentaux*, en LXXXII chapitres. Les chap. numérotés XLIII et XLIV et LIX à LXXXII constituent le document qui a été publié antérieurement par Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, I, 359-401 [2], sous le titre de

1. Voy. S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, p. 156.
2. Réimprimé par M. Fr. Michel dans son édition de Joinville (Paris, Didot, 1858, pp. 253-313).

Lettre de Jean-Pierre Sarrasin a Nicolas Arrode. Cette lettre, pour le dire en passant, est un morceau historique tout à fait remarquable et qui n'a pas été jusqu'ici apprécié à sa pleine valeur. Mais dans l'édition des *Historiens des Croisades*, il est fort difficile de s'en rendre bien compte, car elle est coupée en deux par une interpolation que les éditeurs auraient dû rejeter en note. En effet, cette lettre est formée dans l'édition par les chapitres XLIII et XLIV, et LIX à LXI [1]. Ce qui vient après le chapitre LXI est une chronique de Terre-Sainte entièrement indépendante de Jean-Pierre Sarrazin. Quant aux quatorze chapitres numérotés XLV à LVIII, ils sont interpolés : on ne les trouve que dans trois mss. [2] sur six que les éditeurs des *Historiens des Croisades* ont connus de cette compilation. L'interpolation était évidente. On a bien vu que ces quatorze chapitres n'avaient rien à faire avec les croisades [3], mais on n'a pas su jusqu'à présent d'où ils étaient pris. Si on l'avait su, il est probable qu'on se serait abstenu de les imprimer dans les *Historiens des Croisades*, où ils viennent s'intercaler de la façon la plus fâcheuse entre deux phrases de la lettre de Jean-Pierre Sarrasin.

De ces quatorze chapitres, le premier (XLV) « des perilz et des tormenz qui sont en mer », qui parle des Syrènes, du gouffre de Carybde, de l'Etna, est tiré de quelque compilation qui reste à chercher : ce n'est pas un extrait de Brunet Latin, comme on pourrait le supposer. Les treize autres chapitres sont tirés des *Faits des Romains* ; l'interpolateur a indiqué sa source de la façon la plus explicite à la fin du ch. XLV :

En un livre que l'en apele *Cesar* treuve l'en des perilz que .j. grant prince de Rome, qui avoit a non Cathonz, et si compaignon orent en mer et es deserz de Libe, et dit ensi :

[*Ch*. XLVI]. Il plout a Cathon et a ses compaignons que il alassent el reigne Juba le roi de Libe, qui marchissoit a la terre d'Ethiope ou li Mor sont, mès nature leur empeeschoit le chemin par .j. felon trespas qui estoit en leur voie...

Ce « Livre que l'en apele Cesar » n'est pas différent des *Faits des Romains* qui, dans l'état incomplet où ils nous sont parvenus, portent très légiti-

---

1. *Historiens occidentaux*, II, 568-71 et 589-93 ; Fr. Michel, 253-260 ; Cf. de Mas Latrie, *Chronique d'Ernoul et de Bernart le Tresorier*, 547-8.

2. Ce sont les mss. Bibl. nat. fr. 2634 (anc. 8316), dit ms. de Fontainebleau, *A* de l'édition ; com. du XIV[e] siècle ; l'interpolation y occupe les ff. 412 *b* à 419 *d* ; — Fr. 2825 (anc. 8404), *F* de l'édition, à laquelle il a servi de base ; l'interpolation occupe les ff. 335 *a* à 343 *a* ; — Lyon, palais Saint-Pierre, *E* de l'édition. — Mais la même interpolation se trouve peut-être ailleurs encore, tous les mss. qui renferment cette compilation n'ayant pas été examinés de près ; voy. les n[os] 47 à 62 de l'inventaire sommaire des mss. de l'*Eracle* dressé par M. Riant dans les *Archives de l'Orient latin*, I, 247.

3. Voy. *Hist. Occid.*, II, 71, note.

mement, nous l'avons vu plus haut, le titre de « Livre de César » ou « Vie de César ». Et en effet le chapitre commençant par « Il plout a Cathon et a ses compaignons » se retrouve dans le ms. 23083 au fol. 165 *b* : « Après volt Caton qu'il alaissent el regne Juba qui marchissoit » aus Mors, mès un perius divers lor empeeçoit lor chemin par .j. felon » trespas qui estoit en lor voie. » Voici, à partir de ce point, la correspondance entre les chapitres interpolés qui ont pris place dans les *Historiens des Croisades* et le ms. 23083 [1] :

[Ch. xlvii). Quant Cathonz et si compaingnon furent el desert entré... = 23083, fol. 167 *b*.

[Ch. xlviii]. La chalour fu levée si grant que trop... = 23083, fol. 168 *c*.

[Ch. xlix]. Uns jouvenciaux de grant lingnaige, Aulus avoit non... = 23083, fol. 169 *b*.

[Ch. l]. Lorz toust de meintenant il ravint une triste aventure... — 23083, fol. 169 *c*.

[Ch. li]. Aprèz avint une maniere moult diverse... = 23083, fol. 169 *d*.

[Ch. lii]. N'orent mie granment avant alé... = 23083, fol. 170 *a*.

[Ch. liii] Estes vous, einsint comme il aloient... = 23083, fol. 170 *a*.

[Ch. liv]. Aprèz avint que Murcus [*lis.* Murrus], unz connestables.., [2] = 23083, fol. 170 *b*.

[Ch. lv]. Un matinet avint que Publius, .j. niez Sciphyon... = 23083, fol. 170 *c*.

[Ch. lvi]. Tant alerent toutes voiez que fortune leur apareilla .j. pou d'aide... = 23083, fol. 171 *a*.

[Ch. lvii]. De cel flun du Nil ont maintez genz demandé... *Phrase de transition faite par l'interpolateur qui ici passe plusieurs pages où il est question des amours de César et de Cléopâtre. Mais à la septième ligne du même chapitre nous retrouvons la teneur des* Faits des Romains : Cil Achoreuz qui estoit evesques d'Alixandre seoit desor .j. faudestuel... = 23083, fol. 175 *d*.

Ce chapitre lvii se termine par ces mots : « ... ainz arose toutes les » valées et les plains et les chanz d'Egypte jusques aus montaingnes », qui se retrouvent dans le ms. 23083 au fol. 177 *b*. Le chapitre lviii est pris de la partie du *Fait des Romains* qui correspond au troisième livre de la Pharsale ; mais n'a pourtant rien de commun avec Lucain :

[Ch. lviii]. Quant li roiz de Macedoinne, li granz Alixandrez, qui tant conquist de terrez, fu alez a toutes ses olz jusques vers Oriant, droit vers le nessement del soloil, il se logierent tuit ensemble suer le flun du Nil que saint Jeroisme apele en la Bible Gyon. La endroit s'aresta Alixandre quant il ot tant alé

1. Je remarque une fois pour toutes que l'interpolateur omet d'assez longs passages.

2. C'est le passage où il est question du basilic ; voy. ci-dessus, p. 18.

par mer et par terre, et bien cuidoit estre au coron de la terre par deverz Oriant. Adonques li fu dit qu'il ne troveroit dès illeuc en avant ne home ne fame : il fist emplir une nef de quanque mestierz li fu, puis mist de sa gent dedenz. Li dui chevetainnes de cele nef orent a non Mitoines et Aristeus...

C'est le récit même du voyage d'Alexandre au Paradis terrestre, tel que nous l'avons trouvé plus haut (p. 14-5), dans les *Faits des Romains*.

On pourrait constater ailleurs encore dans notre ancienne littérature, des emprunts aux *Faits des Romains*. Jean Mansel, par exemple, au xve siècle, en a introduit des parties considérables dans *Fleur des Histoires*. Mais je ne pousse pas plus loin la recherche, les deux emprunts que j'ai signalés suffisant à prouver la date relativement ancienne de l'ouvrage.

Ce qui caractérise cette histoire de César, c'est un mélange singulier de traduction et de développement poétique. On dirait l'œuvre d'un humaniste uni, je ne dirai pas à un poète, mais à un jongleur. L'humaniste traduit, et souvent assez heureusement, les textes latins, le jongleur apparaît dans toutes les scènes qui pouvaient plaire à un auditoire du moyen âge, et les arrange à la mode des romans de chevalerie. Assurément personne ne croira que les *Faits des Romains* aient été composés par deux collaborateurs, s'associant pour traiter les diverses parties du sujet selon leurs aptitudes particulières. Ce genre de collaboration n'était pas pratiqué au moyen âge. Mais il ne semble pas absurde à première vue de supposer que l'auteur inconnu du *Fait des Romains* ait eu sous les yeux, outre les écrivains romains qu'il nomme, une chanson de geste, d'ailleurs inconnue, ayant pour matière l'histoire de Jules César. Et en réalité il n'est pas impossible qu'il ait existé sur César un poème antérieur à celui de Jacot de Forest qui, par sa date, est ici hors de cause[1], bien que les témoignages qu'on a invoqués en faveur de cette hypothèse [2] ne soient pas concluants. Mais je ne crois pas que le *Fait des Romains* puisse fournir un argument en faveur de l'existence d'un tel poème. Le même écrivain pouvait réunir les connaissances d'un clerc aux aptitudes d'un jongleur. Cette supposition n'a rien d'invraisemblable au XIIIe siècle. Il n'y a véritablement pas disparate entre les diverses parties de l'ouvrage. Les passages mêmes qui sont traduits avec le plus d'exactitude décèlent un homme habitué à manier sa langue, disposé à traiter librement sa matière, un écrivain doué d'une certaine originalité et qui est quelque chose de plus qu'un simple translateur. A part les morceaux tels que les récits de bataille ou l'épisode de Cléopâtre, dans lesquels les textes latins

---

1. Voy. *Romania*, XII, 380.
2. Fr. Michel, *Guerre de Navarre*, 421-4 ; cf. *Flamenca*, p. 284 note, et p. 427.

ne sont suivis que de très loin, on rencontre en un grand nombre d'endroits, comme l'analyse qui précède l'a prouvé, des additions, de brefs développements que l'on ne peut aucunement considérer comme des emprunts à un poème.

Si j'ai été amené à soulever la question à laquelle je n'hésite pas à répondre négativement, c'est qu'un instant j'ai pu croire que l'auteur avait eu sous les yeux un poème sur César et même qu'il en avait conservé quelques vers En effet, dans le ms. fr. 1391, l'un des plus anciens que nous possédions des *Faits des Romains*, on lit, au haut du feuillet 162 *b*, un passage en vers. Dans la marge supérieure le copiste a écrit *Rime:* Voici ces rimes :

Assaracus li dist :

Sire compains, qui vos a fait boichier?
Molt bien savriés .j. porcel depecier
Levus s'en rit, si ra feru Disdier :
Si souavet li rest le hanepier
Que la cervele li fist dou test voidier.
Assaracus qui tint sa mace
Aïde a descombrer la place
.V. en ocist en peu d'espace
L'un apeloit l'en Cyriace ;
Celui frossa et nés et face
Assaracus en cele chace.

Lors fu li estorz granz ; cil de la galie ne porent plus endurer...

Ces vers qui se rattachent de loin à un passage du IXe livre de la Pharsale sont, à première vue, suspects. Ce mélange de décasyllabes et d'octosyllabes est inusité. En réalité, ils sont l'œuvre d'un copiste qui s'est amusé à mettre en vers la prose qu'il avait sous les yeux. Voici, d'après deux mss., le texte original.

Fr. 23083, fol. 162 *a*

Assaracus li dist : « Si[r]e compains, qui vouz fist bouchier? je cuit que vouz savriez bien despecier .j. porc. Levins s'en rit. Après vait ferir Didier, si durement qu'il en abati la cervele a ses piés. Assarracus qui une mache tint a .ij. mains, aide la place a delivrer. Il en a .v. ocis en molt petit de terme. Li uns ot nom Triaches ; celui froissa il tout dusqu'es dens. Li estours fu granz et perilleus ; cil de la galie nel porent endurer.

Fr. 23082, fol. 194 *c*

Assamtus li dist : Sire compainz qui vos a fet bouchier? Molt savriés bien tuer un porcel et depecier. Levius s'en rist, si ra feru Didier ; si souavet li rest le hannepier qe il li respondi (*sic*) toute la cervele. Et Assaratus qui tint sa mace aide a descombrer la place, et en pou d'espace en ocist .v. Si en avoit li uns non Tiriace, et a celui froissa il le nés. Lors fu li estors granz et cil de la galie ne les pooient endurer.

Les *Faits des Romains* ont été de bonne heure lus et copiés en Italie. L'un de nos plus anciens mss., celui qui porte à la Bibliothèque royale de Belgique le nº 10168-72, se termine par un explicit ainsi conçu :

(Fol. 170 *c*). Explicit li roumanz de Julius Cesar, qui fu escrit a Roume en l'an de grace mil .cc. lxxx & xiij., et fu l'essamplaire pris a mesire Luqe de Sabele, un chevalier de Roume.

D'autres encore, parmi les mss. énumérés plus haut, sont d'origine italienne. Mais il y a plus : il existe jusqu'à trois traductions italiennes du même ouvrage. De l'une, qui paraît la plus ancienne, on connait une copie mutilée, d'une autre on a des copies assez nombreuses ; la troisième est représentée par une ancienne édition imprimée, et par un manuscrit.

La première traduction italienne est celle dont quelques extraits ont été publiés par Nannucci dans son *Manuale della litteratura del primo secolo della lingua italiana* [1], d'après un ms. de la bibliothèque Riccardi, à Florence, qui porte pour titre *Lucano tradotto in prosa*, et qui est daté de 1313. La seconde version, peut-être moins ancienne, en tout cas moins ample, car elle élague beaucoup de parties de l'original, nous a été conservée par de très nombreuses copies, et a été publiée d'après un ms. de Sienne, dans la *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua* [2]. L'éditeur, M. Banchi, n'est pas arrivé à se faire une idée nette de la différence des deux textes. Faute d'avoir comparé les deux versions à l'original français, dont pourtant il connaissait l'existence [3], il a considéré le texte le plus court, celui qu'il a édité, comme la rédaction première dont l'autre texte ne serait qu'une amplification. M. Mussafia, rendant compte de la publication de M. Banchi, a conjecturé au contraire que les deux textes devaient être deux versions du français faites indépendamment l'une de l'autre [4]. Cette conjecture est fondée. Je vais transcrire un passage du *Fait des Romains* en regard duquel je placerai la partie correspondante des deux versions. Ce passage est l'un de ceux que Nannucci a publiés d'après le ms. Riccardi, et il se trouve que pour cette partie de l'ouvrage la version éditée par M. Banchi est très peu abrégée, ce qui rendra facile la comparaison des trois textes. On remarquera que si, en général, ici comme partout ailleurs, la version la plus étendue (ms. Riccardi) est la plus exacte, néanmoins,

---

1. 2e édition, I, 507-11, 513-5 ; II, 172-92.
2. *I fatti di Cesare; testo di lingua inedito del secolo XIV*, pubblicato a cura di Luciano BANCHI. Bologna, Romagnoli, 1863, in-8, LXXVII-390 pages.
3. Il mentionne, p. XXI, le ms. de Venise enregistré plus haut, p. 3. Quant au ms. de Lodovico comte de Porcia, cité p. XXVII, d'après Liruti, c'est le ms. Canonici de la Bodléienne (voir ci-dessus, p. 2).
4. *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, VI (1865), III.

çà et là le français est rendu plus fidèlement dans la version la plus courte [éd. Banchi). D'où résulte avec évidence que ces deux versions sont indépendantes.

FAIT DES ROMAINS.

(Fr. 20083, fr. 129 *b*.)

Seignor chevalier, quiconques parla ore contre moi et maneça de bouche et de main, or me puet ici trouver prest. Veez ci mon piz nu et descouvert, appareillié a recevoir cox et plaies. Viegne avant qui voudra; et qui ne me vodra sivre en la bataille, mete juz ses armes; si s'en fuie. Cil qui ceste noise ont commenciée ici et ceste discorde descuevrent bien leur corages, qu'il n'ont talent de grant chose parsivre; il ne béent mès fors a fouïr. Il semble qu'il soient lassé et anuié de ce qu'il me chiet bien. Alez vous ent et me leissiez aler et m'abandonez a ma fortune et a ma bataille. Et, se Dieu plest, les armes que vous me lerroiz, dars et espées, avront seignors.

LUCANO.

(Nannucci, II, 176.)

Segnori cavalieri, chiunque parlò ora contra me, e mi minacciò colla boca e colle mani, or mi puote qui trovare presto. Vedete qui il mio petto ignudo e scoperto, apparecchiato di ricevere colpi e fedite. Vegna innanzi chi vuole; chi non vorrà seguire, ne più essere in battaglia, metta giù su' armi e fuggasi. Coloro che questo romore hanno gia cominciato e questa discordia, mostrano bene ciò ch' egli hanno in cuore, che non hanno volontà di grandi cose seguire ne compiere, anzi intendono solamente a fuggire; e pare che sieno lassi e creduti, e dispiace loro perchè bene m'avviene, e mi sembra che sieno l'odio e l'invidia; e cio è a me bene. Andate via, voi, e me lasciate andare, e abbandonatemi solamente alla fortuna mia e alle mie battaglie, che, se a Dio piace, l'armi che voi mi lascerete troveranno segnori.

FATTI DI CESARE.

(Banchi, p. 160.)

Signori cavalieri che ora parlavate contra di me e minacciavate di bocca e di mani, ora mi potete qui vedere. Qui è mio petto nudo e discoverto, apparecchiato ai colpi ricevere. Vegna avanti chi vorrà, e chi non mi vorrà seguire in battallia, metta giue sue armi e si fugga. E quelli che cominciaro loro discordia, discuoprano bene loro coraggio, che non anno talento di gran cose proseguire, e non badano se non fuggire; e sembiano che sia l'odio e la' nvidia; e ciò è a me bene. Partitevi, e me lassate andare, e me abbandonate a mia fortuna. E se a Dio piace, l'armi che voi mi lasscerete averanno duca in ciò che voi m'avete servito.

Grâce à l'obligeance de notre savant collaborateur, M. P. Rajna, professeur à Florence, je suis en mesure de donner quelques renseignements sur le ms. Riccardi qui contient, on vient d'en avoir la preuve,

la traduction la plus fidèle de nos *Faits des Romains*. Le ms. commence en son état actuel au premier livre de Lucain. Mais comme le premier feuillet est paginé *clxj*, on peut être certain qu'en son état primitif il contenait la traduction complète du livre français. Peut-être était-il relié en deux tomes, dont le premier aura disparu [1]. Voici les premières lignes de ce feuillet clxj, qui est actuellement le premier :

Qui chomincia il primo libro di Luchano, sicome Ciesare elli suoi passarono Robicone armati, dove videro grande maraviglie, e va dietro a le battaglie che fuoro tra Ponpeo e Giullio Ciesare, le quali fuoro da .vij. anni poi che Roma fue cominciata.

Quando Ciesare, che a quello tenpo iera a Ravenna con tutta la sua oste udiò la novella che' senatori avevano rifiutata la richiesta che' trebuni facieno per lui e che li tribuni si erano dipartiti di Roma per male de la città di Roma, egli fecie incontanente aparechiare tutte sue legioni, e si gli mandò tutti fuori de la città di Ravenna, tutto chovertamente, che gli cittadini non sine achorgiesso, ne di ciò ch' egli voleva asalire Roma e se vendichare...

L'original français de ce morceau a été rapporté ci-dessus, p. 12; le lecteur pourra se convaincre de la fidélité de la traduction. Ajoutons que pour ce passage le texte édité par M. Banchi (p. 70) donne une rédaction toute différente.

Passons maintenant à la troisième version, qui est représentée par un livre in-fol. à deux colonnes, imprimé à Venise en 1492, dont voici le titre, ou pour mieux dire l'*incipit*, car il n'y a pas de titre :

Incomencia el libro extracto da Salustio historiographo & Lucano summo poeta : oue narra de le prodece & officij de li Nobili Antiqui & virtuosi Romani. & principalmente de la Origine & facti de Julio Cesare.

L'édition, composée de 22 ff., dont un, le premier, contenant la table, n'est imprimé qu'au verso, se termine par cet explicit qui nous fournit le nom du livre, la date et le lieu de l'impression, peut-être aussi le nom de l'imprimeur, et nous apprend en outre que la traduction a été faite sur un vieil exemplaire en français apporté récemment à Venise :

Qui finisse il Libro Singulare Nominado Cesariano summado in parte de Salustio & de Suetonio & de Lucano con Juliano : & altri grande historiographi : & Summi Poeti; oue si narra li Mirabel facti in diuerse Prouincie del

1. Je remarque en passant qu'il y a dans la collection Libri, nº 1027 du catalogue rédigé par Libri lui-même, un article ainsi conçu : « *Sallustio re-* » *chato in volgare*. Manuscrit sur vélin, in-fol., du XIVe siècle. Important ». Est-ce la première partie du ms. Riccardi? Le ms. 1027 est maintenant à Florence avec la plus grande partie de la collection Libri; la vérification sera facile.

Magnanimo Cesare : & de la coniuratione di Catilina & compagni ; & del Cruento Successo : infra li dicti : & la potentissima Veneranda & Sanctissima Citade de Roma : Stampado con melgior diligentia se ha possudo del unico exempio vechio francese portato da nouo a Venesia in la contra de Sancta Lucia : a di zobi a Calende di Marcio 1492 per A. L. [1].

Principante il serenissimo domno D. Augustino Barbarigo illustrissimo duxe de Venetia .. et cetera.

Le texte commence ainsi [2] :

Ciascuno homo a cui Dio a dato ragione & intendimento, se de apennare che non perda il tempo, stando ocioso, e che non viva como bestia che e inclinata & obediente al suo ventre. La virtu & la bonta & la forza e solamente ne l'anima & nel corpo insieme. L'anima de comandare al corpo & el corpo servire & obedire che l'homo sia in su la similitudine de Dio. Per ho se de sforzare l'homo a tute virtude, perche el corpo e piu commune a bestiale fragilita. Et per ho chi vole acquistare la mundana gloria ; el gij la de acquistare piu per richeza di senno & de inzegno che per richeza de forza o d'havere. La vita de l'homo si e breve, ma la virtude & la ragione & lo inzegno fa longa la memoria de l'homo dapo la sua morte, che la gloria de beltade si e fragile & tosto passa.

Comencia il prologo sopra la presente materia.

Grande contentione per certo fecero li antiqui come cavalaria potea piu essere inalzata, o per virtu corporale o per seno o per virtu de core, che inanzi che l'homo facia la cossa, si de prehendere consilgio, & dapo el consilgio de l'homo seguitare il facto...

Ce titre *Cesariano* donné à l'explicit devait être le nom par lequel on désignait les *Faits des Romains* en Italie au xve siècle. Le même titre est donné à deux exemplaires du même ouvrage dans le catalogue des mss. français de Gonzague (*Romania*, IX, 507). Est-ce d'après l'un de ces exemplaires qu'a été faite notre version vénitienne ? J'en doute ; les mss. de Gonzague devaient être encore à Mantoue au xve siècle, et l'explicit vise un exemplaire « portato da novo a Venesia ». Quoi qu'il en soit, le *Cesariano* imprimé étant un livre de la plus grande rareté [3], je crois utile d'en parler ici avec quelque détail.

---

1. Je n'ai pas réussi à découvrir le nom qui se cache sous ces initiales. Panzer, à la vérité, indique (*Annales typographici*, III, 325, n° 1568) un Virgile imprimé, en cette même année 1492, à Venise, « labore et industria Antonii Lambillionis », mais il a été reconnu qu'Antoine Lambillon imprimait à Lyon et non à Venise. Voy. Pericaud, *Bibliographie lyonnaise*, nouv. édit., 1851, p. 20, n° 87.

2. Je ne m'attache pas à reproduire cette fois l'usage de l'original en ce qui concerne la ponctuation, les capitales, etc., comme je l'ai fait pour l'*incipit* et l'*explicit*.

3. Je me sers d'un exemplaire qui appartient à la Bibliothèque nationale

Le *Cesariano* est divisé en 107 chapitres. Jusqu'au ch. 92, le traducteur suit d'assez près son original. Voici par exemple le début du ch. 60, que l'on pourra comparer au texte français transcrit ci-dessus, p. 8 :

Francia hora (*sic*) in quel tempo de Julio Cesare molto grande, divisa in tre parte. Li Franceschi, li quali habitavanone la prima parte, erano chiamati Belgues. Qelli de la secunda parte erano chiamati Pecovim (*sic*) overo Equitani ; quelli de la terza erano chiamati Celte. Queste tre mainere de Franceschi non erano de uno lignazo, ne de uno costume, ne de una vita. Li Belgues erano piu potenti & gente senza solazo & senza compagnia, perho che erano remoti da altra gente, ne gente da altra parte non venivano entra loro che portasse a loro cosse de che li loro coragij amolassero. Alcuna volta[1] erano vicini de Sesnesi oltra lo Rino, tra quali continuamente havea batalgie, & tuto il giorno correvano l'uno sopra l'altro...

On conçoit qu'un livre de 22 feuillets ne peut pas à beaucoup près contenir la traduction complète des *Faits des Romains*. Et, en effet, à partir du ch. 93, l'ouvrage est considérablement abrégé et même tronqué. L'histoire de la guerre civile et des dernières années de César est réduite à rien. Je transcris le début du chapitre 93, où le traducteur annonce l'intention d'abréger sa matière :

Come Cesare sottomesse piu natione. Cap. 93.

Qui seguitaremo piu in breve li facti da Cesare a Franceschi, & le sue victorie, sencia molto destendersi per non dare tedio al lectore; tornando piu tosto a li facti de lui & de Pompeio, li quali seguita Lucano distinctamente...

La guerre civile est à peine indiquée au ch. 106; le ch. 107 et dernier est ainsi conçu :

Dicto de Lucano sopra la presente materia. Cap. 107.

Ancora disse Lucano che Pompeio havea invidia che Cesare havea cussi ben facto in Francia & temeva che sua gloria & suo honore minorasse, accresciando la potentia de Cesare.

(Invent. I 754, réserve). M. Rajna m'assure qu'il n'y en a pas d'exemplaire dans les bibliothèques de Florence. Il y en a un exemplaire incomplet de la fin à la bibliothèque Saint-Marc, à Venise, un en bon état au Musée britannique (voy. L. Banchi, *I Fatti di Cesare*, p. LIII), un aussi chez un particulier qui en a fourni la description à M. Zambrini pour son répertoire bibliographique : *Le opere volgari a stampa*, 4a ediz., 1878, sous LUCANO. L'ouvrage est indiqué dans Brunet, 5e éd., III, 1202 (sous LUCANUS) mais avec cette mention inexacte : « sans lieu d'impression ni d'imprimeur ».

1. Sic, mais *alcuna volta* devrait être rattaché à la phrase précédente.

Il existe à la Bodléienne, dans le fonds Canonici, un ms. du xve siècle contenant une histoire de César divisée en deux parties, dont la première, à en juger par la notice du catalogue [1], correspond exactement au *Cesariano* imprimé à Venise. Ce ms. a en tout 79 feuillets. Au fol. 44 commence la seconde partie, rédigée d'après Lucain et divisée, comme la Pharsale, en dix livres.

Il est bien probable que des recherches dans les bibliothèques italiennes permettraient d'ajouter quelques données nouvelles à celles que je viens de rassembler sur les anciennes traductions des *Faits des Romains*. Il reste à trouver un exemplaire complet de la traduction que représente seul jusqu'ici, à ma connaissance, le ms. Riccardi ; il y aurait lieu de vérifier d'autre part si tous les mss. de l'ouvrage publié sous le titre de *Fatti di Cesare* appartiennent bien réellement à une seule et même version. C'est là un sujet qui se recommande à l'attention des érudits italiens [2].

II. — HISTOIRE ANCIENNE JUSQU'A CÉSAR

§ I. — PREMIÈRE RÉDACTION.

La compilation à laquelle j'assigne ce titre, faute d'un meilleur, n'offre peut être pas autant d'intérêt que les *Faits des Romains*, car on n'y trouve pas, ou du moins je n'y ai pas rencontré, ces allusions à des événements contemporains que de temps à autre laisse échapper l'historien anonyme de César. En outre, l'ouvrage, bien qu'écrit d'un style assez alerte, a, dans sa teneur générale, une allure moins littéraire que les *Faits des Romains*. Cependant, si, aux yeux des érudits, l'intérêt

1. *Catalogo dei manoscritti italiani che, sotto la denominazione di codici canoniciani italici, si conservano nella biblioteca Bodleiana a Oxford,* compilato dal conte Al. Mortara. Oxford, 1864, in-4. N° 125.

2. Je n'ignore pas que M. Bartoli a consacré quelques pages de sa *Storia della letteratura italiana* (III, 48-55) aux *Fatti di Cesare* et à leur original français. Mais il est évident que le savant professeur n'a pas eu à sa disposition tous les éléments de la question. Il n'a pas connu le *Cesariano* imprimé à Venise en 1492. Il n'a pas noté la différence des deux autres versions, bien que M. Mussafia eût indiqué la voie à suivre. Puis on ne voit pas pourquoi, après avoir avec raison rapproché le texte de M. Banchi de l'original français (qu'il cite d'après le ms. de Venise), il poursuit en confrontant ce même texte italien avec le latin de Salluste. Cette comparaison ne peut mener à rien, puisque l'italien est traduit du français, et non pas du latin. La question est de savoir combien il existe de versions italiennes des *Faits des Romains*, et quelle est l'époque, quel est le caractère de chacune d'elles.

d'un livre est, dans une certaine mesure, proportionnel à l'étendue des recherches qu'il peut susciter, la compilation dont je vais essayer de donner une idée a bien des droits à notre attention, car elle soulève de nombreuses et difficiles questions. Ces questions, je ne prétends pas les résoudre, ni même les aborder toutes : le présent mémoire, je ne saurais trop le répéter, n'est guère qu'une première reconnaissance d'un terrain jusqu'ici inexploré. Je m'attacherai principalement à indiquer de quels éléments l'ouvrage se compose, à dresser la liste des manuscrits qui l'ont conservé, et à fixer approximativement l'époque et le pays où il a été rédigé pour la première fois.

Etudiant les *Faits des Romains*, j'ai pu commencer par en énumérer les exemplaires, parce que tous sont au fond identiques, ne différant que par des variantes dues aux copistes. Actuellement je suis obligé de procéder un peu autrement. Les mss. de l'Histoire ancienne jusqu'à César se présentent en des états assez variés. L'ouvrage est composé d'un certain nombre de parties qui ne sont peut-être pas toutes de la même main, qui, du moins, ne se rencontrent pas uniformément dans tous les exemplaires. Toutes les copies ne commencent pas et ne finissent pas au même point. Pour se rendre compte de ces différences, il importe que le lecteur sache d'abord de quelles parties se compose la compilation dans les textes les plus complets. C'est pourquoi je commencerai par analyser l'ouvrage en me servant du ms. Bibl. nat. fr. 246, qui est l'un des plus anciens, étant daté de 1364, et accessoirement du ms. Bibl. nat. nouv. acq. fr. 3576, qui est à peu près du même temps, s'il n'est pas un peu antérieur. Dans ces deux mss., notre compilation est suivie des *Faits des Romains* ou *Livre de César*, comme au reste dans un grand nombre d'exemplaires. Pour la commodité de l'exposition, je diviserai la compilation en un certain nombre de sections, à chacune desquelles je donnerai un titre emprunté autant que possible (mais cela ne sera pas toujours possible) aux manuscrits. On verra plus loin que ces divisions, qui faciliteront la description des mss., ne sont point arbitraires. Je ne m'attarderai pas à analyser des récits qui n'offrent et ne peuvent offrir aucune nouveauté, mais je citerai pour chaque section un ou deux morceaux, dont j'indiquerai la source autant que je le pourrai. Je n'ignore point que dans cette direction je laisserai beaucoup à faire à ceux qui viendront après moi. La composition de l'ouvrage nous étant connue, nous pourrons mieux nous rendre compte de ce que renferme chaque manuscrit. Finalement j'étudierai, sous le titre de « seconde rédaction », un état particulier de notre Histoire ancienne, état caractérisé surtout par l'introduction d'une longue histoire de la guerre de Troie dont la première rédaction n'a pas fait usage. Les mss. de cette seconde rédaction ne contiennent pas les *Faits des Romains*.

1. — GENÈSE. Principalement d'après la partie correspondante de l'*Historia scholastica* de Pierre le Mangeur. Voici le début :

(*Ms. fr.* 246 *fol.* 1). Quant Dieu ot fait le ciel et la terre et les yaves douces et salées, et le soleil et la lune et les estoilles, et il ot chascun coumandé selonc son ordre, c'est a dire que le soleil luisist le jour et enluminast par sa grant clarté tout le monde, et les estoilles rendissent luminaire et clarté a la nuit qui estoit tenebreuse et noire, il fist les oiseaus en l'air et les poissons es yaves et les bestes en terre de toutes manieres par sa seule parole ; et si fist les arbres fruit porter et semence, et les herbes vers et plaisans de diverses semblances. Après il fist le premier home et li douna forme tele coume a lui, pour ce qu'il eüst de toutes choses qui vivent la seigneurie. Seigneur, le premier home que nostre Sires forma, le fist il sanz nule matiere par sa parole si coume il avoit fait les autres creatures ? — Nenil, ainsi ne le fist il mie. — Le fist il donc d'or ou d'argent ou de riches pierres precieuses ou d'acier ou de fer ou de cuivre ou d'estaing ou de plomb ou de bois, pour avoir riche entailleüre et durable ? — Certes, seigneur, nenil, ains le fist de terre. — Fu ce donc de boune terre ferme dont cil bon ouvrier font ces bounes euvres ? — Nenil, ains le fist de terre fresle et mole, auques vermeille. Seigneur, c'est signifiance que li homs ne se doit pas enorgueillir, car il fu faiz de povre matiere : si y pert encore.

Se li homs pouoit dire pour verité : « Nostre Sires ne me fist mie d'or ne de pierres precieuses, mais il me fist au moins de la meillur terre et de la plus ferme qui fust en tout le monde », donc avroit il en lui aucune chose dont il se porroit vanter en lui meïsmes. Mais par nulle raison ne le puet dire, car chascun scet bien (*c*) qu'il est fet de povre et de vilz substance.

Quant li premiers homs fu faiz et formez du limon de la terre, si coume je vous ay dit, nostres Sires qui fait l'avoit de son saint esperit li espira ou visage, et tantost il ot vie. Lors le print nostre Sires par la main de la ou il se gisoit encor en son estage, si li monstra toutes les creatures qu'il avoit faites. Seigneurs, ce premier home appella et nouma nostres Sires Adam. Et quant il li ot mis nom, il fist devant lui venir toutes les bestes ; si li demanda nostres Sires par quel [nom] elles seroient noumées. Adam regarda chascune et les nouma par leurs noms que elles ont ores...

L'histoire profane est mêlée à l'histoire sacrée. Ainsi entre la mort d'Abraham et Isaac sont intercalés des chapitres dont voici les rubriques :

(Fol. 17 *c*). *Quans ans li regnes d'Assire dura et quans roys y regnerent*[1].
Quans ans li regnes de Chiconie dura premierement.

---

1. Le compilateur doit avoir eu sous les yeux l'*Historia scholastica* ou sa source :

(*Hist. scholastica*, *Genesis*, cap. LXIV). Exortum est regnum Assyriorum anno vicesimo quinto Saruch proavi Abrahæ sub Belo, et cucurrit ad annum septimum Oziæ regis Judæ

(Fr. 246, fol. 17 *c*). Ou temps Seruth le pere Nachor qui fu aieul Abraham fu cilz Belis, et coumença cilz regnes qui fu, tant com il regna, de grant renom ; et si n'avoit Seruth

(Fol. 17 *d*). *Quans ans li regnes d'Egipte dura.*
Coument le royaume de Grece fu premierement estoré.

Le livre de la Genèse se termine ainsi :

(Fol. 34 *a*). Et fu atornez (Joseph) d'espices aromatiques, et fu mis en .j. lieu d'Egipte dont il fu remuez, se dit li maistres en ystoires [1], jusques a tant que li filz Israel issirent d'Egipte; et li autre frere, si com dit Josephus, furent chascuns a sa mort portez en Ebron et puis furent portez en Sichem. *Ci fine le livre Genesis.*

2. — PREMIERS TEMPS DE L'ASSYRIE ET DE LA GRÈCE, d'après Orose, I, IV et suiv. Les sections 2 et 3 se rencontrent à part, formant un tout complet, dans le ms. fr. 12586, indiqué ci-après p. 51.

[*Ci parole du roy Ninus et quans ans il regna* [2].]

Devant ce que Rome fust fondée ne coumencée ne estorée .M.CCC. ans, fu li roys Ninus, et porta premiers armes pour la couvoitise de conquerir houneur terrienne et seigneurie ; et si mena bien .l. ans moult male vie par toutes les parties d'Aise, qu'il conquist par bataille; car dès la mer qui est vers midi jusques a la mer qui est en septentrion et a la mer Eximienne [3] gasta il et donta touz ceulz qui y habitoient en sa vie... Et puis après conquist il et occist en bataille le roy de Battrie qui avoit nom Zoroastres [4].

(Fol. 34 *b*). *De la division des .iij. puissans regnes et de leur grant seigneurie.*
(*c*). *Conment* [5] *Rome ot, dès lors qu'ele commença, et a encore la seigneurie.*
Conment Rome commença quant Babiloine fu destruicte.
(*d*). *Cy conmence a parler des lignées.*
Des roys d'Assire.
(Fol. 35). *Encore conte des Assiriens.*
(*b*). *Du deluge qui couru en Thessale* [6].
Des pestilences qui lors avindrent en maintes terres.

---

per annos mille et trecentos ; alii quadringentos et duos ; per reges triginta septem usque ad Sardanapalum qui primus pulvinaria adinvenit.

que .xxv. ans de son aage. Li regnes d'Assirie dura en ses fleurs et en sa grant seigneurie .m.ccc.v. anz jusques au temps Ozie le roy de Mede, et si regnerent en tant de termine .xxxvii. roys de grant seigneurie en grant houneurs jusques au temps Semyradapalum...

1. Pierre le Mangeur; voy. le dernier chap. de la Genèse dans l'*Historia scholastica*.
2. La rubrique, qui manque dans le ms. 246, est restituée d'après Nouv. acq. fr. 3576 (fol. 37).
3. *Euxinum Pontum*, Orose.
4. Ms. *Vozoastes* ; N. acq. 3576 : *Rozoastres*.
5. Ou *c mbien* selon 3576.
6. D'après Orose, I, IX.

(*c*). *De ceulz qui regnerent ou temps meïsmes.*

(*d*). *Comme Danaüs* [1] *s'en ala en Grece.*

Le commencement de Troie [2].

(*d*). *Des roys qui les terres tindrent.*

(Fol. 36 *a*). *De Dedalus.*

Des maulz du siecle et pour quoy.

3. — THÈBES. — Ce morceau a été imprimé séparément sous ce titre :

Le rōmant de Edipus filz du roy Layus lequel Edipus tua son pere et depuis espousa sa mere et en eut quatre enfans. Et parle de plusieurs choses excellentes. — On les vend a Paris en la rue neufue Nostre Dame, a l'enseigne sainct Nicolas.

A la fin on lit :

Cy fine la bataille et destruction de ceulx de la cité de Thebes, nouuellement imprimé a Paris pour Pierre Sergent libraire demeurant en la Rue neufue Nostre Dame a l'enseigne Sainct Nicolas.

Cette édition a été réimprimée dans la collection Silvestre. M. Constans dit s'être assuré par une comparaison attentive « que l'édition du XVIe siècle a été faite à l'aide d'un seul manuscrit, et que ce manuscrit est le no 301 B. N., fonds français [3] ». Cette assertion ne soutient pas un moment l'examen : jamais le ms. 301, dont nous parlerons plus loin (p. 63), n'a été entre les mains d'un imprimeur. On ne voit pas d'ailleurs que la leçon de cet exemplaire offre avec l'imprimé des rapports plus étroits que les autres mss., dont la plupart sont restés inconnus à M. Constans. Le même érudit ajoute que le roman d'Edipus, ou, ce qui revient au même, notre histoire de Thèbes, est un abrégé au moins partiel du roman de Thèbes en vers [4]. Cela peut être. Toutefois M. Constans n'en donne pas la preuve, et tout ce qu'il dit de cette rédaction en prose et des divers mss. qu'on en possède est extrêmement insuffisant et confus. On a constaté récemment (voy. *Romania*, XIII, 656) que ce roman en prose était la source de la *Story of Thebes* de Lydgate.

(Fol. 36 *b*). *Des hystoires de Thebes et du roy qui lors estoit.*

Uns roys estoit lors a Thebes, riches et puissans, Layus fu appellez. Il avoit feme bele de son lignage qui Jocaste fu appellée. Cilz roys ot .j. filz moult belle creature. Cilz roys Layus, qui moult avoit veu d'aventures avenir, sot qu'il avoit .j. filz bel : il ala a ses devineors pour savoir et pour enquerir quelx il se-

---

1. Ms. *Damaus* ; cf. Orose, I, XI.
2. N. acq fr. 3576 : *Conment Dardamus fu la premiere semence de Troie.*
3. *La Légende d'Œdipe* (1881), p. 339.
4. *Ibid.*

roit, et coument il se mainterroit, et a quele pourveance il venroit a sa vie [1]. Et il li fu dit que ciz filz feroit merveilles et qu'il occiroit son pere...

Voici la fin :

(Fol. 46 *c*). *Conme Thebes fu restorée.*

Après ce, les povres gens qui fuïz s'en estoient de Thebes et qui eschaperent de la bataille se rassemblerent et se logierent au mieulz qu'il porent. Ainsi fu reconmencée la cité de Thebes la destruitte, mais puis li changierent son nom li citoien de la ville, car honte et vergoingne avoient de la destruction qui leur estoit ramenteüe, si la nonmerent par son nom Estives [2], et encore est-elle ainsi appellée.

4. — Le Minotaure, Les Amazones, Hercule. — En partie d'après Orose, I, xiii. On retrouve, dès le passage qui va être cité, les formules oratoires que l'on a pu remarquer dans la première section.

(Fol. 46 *c*). *De ceulz d'Athenes et de ceulz de l'isle de Crete qui a cel temps se guerreoient.*

Après ce que Thebes fu destruitte, bien .v^{c}. anz et .xl. droittement ains que Rome fust fondée ne coumencée, nasqui une moult grant bataille et perilleuse entre ceulz d'Athenes et de Crete. La ot moult de gent morte et par mer et par terre. Que vons iroie je de ceste bataille devisant et donnant les nons des princes que l'ystore ne ramentoit mie? Et que vous iroie je contant quantes nefs ceulz de Crete mistrent sur mer pour envahir ceulz d'Athenes, quans agais et quans engins il firent pour destruire ceste cité? Lonc temps se combatirent, mais moult en orent ceulz de la cité de Crete le meilleur de la bataille, et si prindrent assez des plus haus barons d'Athenes et de Grece qui aidoient a ceulz d'Athenes. Et savés vous qu'il faisoient des jouvenceaux quant il les amenoient prins? Il les enveoient en leur contrée a .j. monstre qui avoit nom Minothaurus, qui estoit la moitié homs et moitié toreaux, plus crueulz que nulle beste. A cel dyable livroient leurs prisons ceulz de Crete a devourer et aus autres crevoient les yeux et les autres rostissoient. Ainsi destruisoient les uns les autres, qu'il n'avoient pitié ne misericorde. Adonc ainsi se combatoient li Thessalonien et li Laphicien, et par celle bataille furent moult de gent mors et ocis, mais au devisier ne me vueil demourer, ains m'en passeray briefment, car il le couvient faire.

---

1. Ms. 246 : *preuve,* corrigé d'après 3576.
2. Il y a dans l'imprimé *Esture,* par une faute de copie ou d'impression qui n'a rien de surprenant. Sur quoi M. Constans (*Légende d'Œdipe*, p. 344) : « Ce » nom d'Esture, donné à la ville nouvelle, est une corruption de *Estine* (*Es-* » *tines*, *Estives*, *Estrie*) que l'on retrouve dans tous les mss... D'où provient- » il... » Suit une conjecture qu'il est inutile de rapporter. M. Constans ne sait pas qu'au moyen âge *Estives* est le nom français de Thèbes (εἰς Θήβας); voy. par ex. le *Livre de la Conqueste de la princée de la Morée,* passim.

Suit le développement des ch. XIV et XV d'Orose sur la guerre du roi d'Egypte Vesores contre les Scythes, et sur les Amazones. La circonstance mentionnée par Orose (fin du ch. XV) qu'Hercule combattit avec succès contre les Amazones, amène l'auteur à raconter les luttes victorieuses d'Hercule avec Antée et avec Cacus.

Voici les rubriques et quelques mots des deux derniers chapitres de cette partie :

(Fol. 48 *c*). *Conment Hercules occist Cacus le jaiant.*

Hercules ot de ceste bataille grant louange... ...Et si ot .j. autre filz qui ot nom Amphilotum d'une damoiselle qu'il print a feme, qui ot nom Phedra.

De la lignée des roys de Troye, et qui premiers l'estora.

Au temps que ceulz estoient, estoit Laomedon nouvellement roys a Troie, qui encore adonc n'estoit mie de si grant renon conme elle fu puis.......En ce temps aussi estoit roys en la cité de Pelope Meusepoleus qui fu filz le roy Cahum, et Creteum qui fu oncle Peleus [1].

L'auteur arrive ainsi à la guerre de Troie qu'il conte d'après Darès le Phryien, non pas, comme on pourrait le croire d'après certaines assertions vagues de M. Joly [2], d'après le *Roman de Troie* de Benoit de Sainte-More.

5. — TROIE. Cette section se rencontre isolée dans le ms. fr. 12586. Voir plus loin, p. 51.

(Fol. 48 *d*). *La vraie histoire de Troye* [3].

Peleus ot .j. frere [4] qui ot nom Euson. Cilz Euson ot .j. filz moult preux et moult vaillant et hardi sur toute creature : cilz fu nommez Jason. Cilz Jason estoit moult doubtez et amez sur touz ceulz du regne, car il les herbergoit et hounouroit de quanqu'il pouoit faire. Quant li roys Peleus vist que Jason estoit si preux et si vaillans et amez plus que nuls homs par sa prouesce, si le doubta moult qu'il ne li feïst tort et qu'il encore ne li toulsist son regne : si le appella et li dist que en l'isle de Colcon avoit .j. mouton qui avoit la toison d'or, et que

---

1. Ce texte est fort corrompu ; voir plus loin, p. 68.
2. *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, p. 423.
3. Quelques mss., par ex. B. N. fr. 20125 et 686, placent ici quelques lignes d'introduction qui émanent de l'auteur de la compilation, et ne sont pas sans intérêt, car on y voit la preuve que l'ouvrage a été fait sur commande, pour un personnage discrètement désigné par le mot *messire :*

(Fr. 20125, fol. 123 *d*). *Ci comence l'estoire de Troies.*

Or vos conterai de la destrucion de Troies e l'ochoison mout brefment, car ensi le me proie mes sire, por ce qe l'estorie est tant oïe, mais n'avenroit mie qe de si grant fait com la ot ne feïst on entre les autres ramenbrance, la ou ele devroit estre.

4. Ms. 246 ; *filz*.

bien seroit rason et droiture qu'il y alast et l'aportast. Et se il ce vouloit faire, il li donrroit tout quanqu'il porroit et volroit demander sanz faillance [1]...

La partie empruntée à Daire se termine ainsi :

(Fol. 57 *c*). *Qui ceste hystoire escript et pour quoy on la tient a si vraie* [2].

Ceste hystoire escript Daires qui estoit manens avec Anthenor a Troie. Cilz Daires estoit moult bons clers : si vist moult grant la meslée, et pour ce y mist il toute s'entente. En l'ost des Grex avoit aussi .j. autre maistre qui Ditis avoit nom, preux et courtois et sages. Ces .ij. s'assemblierent dès le conmencement ensemble ; si se penerent tant que ce qui dehors avint et dedans mistrent en escripture en grec ; puis la translata de grec en latin Crispus qui la trouva a Athenes. Dès le commencement du monde jusques au coumencement de Troie [ot] .iiij. m. ans et .cc. et .xliiij. Puis dura elle .ix^c. ans et .xlij., et puis fu destruicte. Et dès la destruction de Troie ot .ccc. ans jusques au conmencement de Rome que Romulus fonda premiers...

Le chap. suivant, « Conment aucun dient que Troie fu destruitte par .j. cheval de fust », rapporte l'opinion de ceux qui attribuent la prise de Troie au stratagème célèbre d'Ulysse, et se termine ainsi : « Par ceste » maniere dient li pluseur que Troie fu seurprinse et destruicte et que » Anthenor et Eneas le consentirent pour ce qu'il fussent delivre. Ainsi » ne le conte mie Daires la qui hystoire vous avez ouye » (fol. 57 *d*).

6. — ENÉE. — Suivent cinq chapitres dont il importe, en vue de références qui seront faites ultérieurement, de rapporter les rubriques et, pour certains, les premières lignes. On peut les considérer comme le préambule de l'histoire d'Enée :

Que li Grezois devindrent après la destruction de Troie (fol. 57 *d*).

Puis que la cité de Troie fu embrasée, .vj. ans mist a ardoir. Li Grezois qui leurs nefs orent appareillies et chargées de l'avoir de Troie et de l'or et de l'argent, il se mistrent en la mer pour aler en leur contrée, mais malement leur en avint...

---

1. Voici le texte de Darès (éd. F. Meister, Leipzig, Teubner, 1873) : « Pelias rex Æsonem fratrem habuit. Æsonis filius erat Jason, virtute præstans, et qui sub regno ejus erant omnes hospites habebat et ab eis validissime amabatur. Pelias rex, ut vidit Jasonem tam acceptum esse omni homini, veritus est ne sibi injurias faceret et se regno eiceret. Dicit Jasoni Colchis pellem inauratam arietis esse dignam ejus virtute : ut eam inde auferret, omnia se ei daturum pollicetur... »

2. Ce chapitre (sauf, bien entendu, la mention de Ditis (Dictys de Crète) et les notions chronologiques qui le terminent) est en grande partie une combinaison du dernier chapitre et du prologue de Darès. C'est dans la formule initiale du prologue (*Cornelius Nepos Sallustio Crispo suo salutem*) que l'auteur, faisant un contre-sens, a pris Crispus traducteur du livre grec de Darès.



Que ceulz de Troie devindrent apres la destruction (fol. 58 *a*).

Quant Troie fu destruicte, .iiij. manieres de gent s'en partirent. Or vous diray qui il furent et ou il alerent, et quielx terres il tindrent et pueplierent ; car bien sachiez que encore n'abitoit nuls deça les mons, et n'y avoit que .j. petit de gent qui tenoient tielx terres conme il vouloient. Helenus li filz au roy Priant et Cassandra et Endromada (*sic*), atout ses enfans, s'en partirent et maint autre en leur compaignie. Ceulz s'en alerent moult dolent, qu'il plus avoient perdu que nul des autres. Helenus, qui moult estoit sages, les enmena a Cervocium[1]...

Come les filz Hector chacierent Anthenor de Troie.

Conment Anthenor arriva la ou la menue gent de Troie faisoient leur cité (f. 58 *b*).

Conment les filz Hector pueplerent la cité de Troye la deserte en aucune partie.

La fin du dernier chapitre est à citer, parce qu'elle indique bien l'objet principal de tout l'ouvrage :

De ce ne vous vueil plus dire a ceste foiz, ains vueil revenir a la matiere pour[2] quoy ceste euvre fu conmencée, c'est Rome et des Romains et de leurs euvres, et conment la cité fu conmencée; mais ains orrez de Eneas qui eschapa de Troie et de ceulz qui issirent de lui et de sa lignée, si come raison est et droiture pour continuer la matiere.

Ici commence l'histoire d'Enée et de la fondation de Rome, dans laquelle l'auteur suit Virgile. Mais tout d'abord, pour donner en quelque sorte un intérêt patriotique à son sujet, il s'étend sur l'origine troyenne des Français :

La vraie ystoire d'Eneas, conme il vint en Cartage (fol. 58 *b*).

Quant Troie la grant fu arse et destruite, non pas toute, mais tant que li Greu virent bien que elle ne pouoit jamès estre (*c*) resqueusse, il s'appareillierent pour entrer en mer, mais ainçois coumanda Agamenon a Eneas qu'il tantost vuidast le païs et la contrée, car moult le heoit pour ce qu'il avoit Pollixena mussée, pour qui amour Achilles avoit esté occis...

Conment de Friga, le frere Eneas, fu la premiere semence des François, si come pluseur dient (fol. 58 *c*).

Conment li dieu distrent a Eneas qu'il aroit a heritage la terre d'Ytalie.

Du premier roy de France et du conmencement des roys (f. 58 *d*).

Avec le chapitre qui suit, l'auteur commence à faire usage de l'Enéide, sans toutefois s'en tenir exclusivement aux données de Virgile.

Conment Eneas fu grevez de tempeste en la mer (fol. 59 *a*).

Or lairray de ce ester et diray d'Eneas qui encore estoit en mer a grant torment. Il ot moult grant paeur et tendi ses mains vers le ciel, et dist aus diex :

---

1. Dares, XLIII : « Helenus cum Cassandra sorore et Andromacha Hectoris fratris uxore et Hecuba matre Cherronensum petit. »

2. Ms. 246 : *par*.

« Conme furent ore plus beneüré de nous Hector, Paris, Troylus et Serpedon » qui furent si preux et si hardis qu'il furent occis a Troie, et pour quoy n'y fus » je aussi mort[1] ? » Dementres qu'il ainsi se complaignoit, la tempeste li plunga une de ses nefs[2], dont la doleur fu grant ; et tantost furent les autres si dessevrées que li un ne sorent que li autre devindrent. Après cessa la tempeste et les ondes appetisierent. Lors aperçurent li marinier terre : c'estoit Libe[3], qui est es derrenieres parties d'Aufrique. Li marinier trehirent celle part au plus tost qu'il porent. Quant il approchierent terre, il trouverent .j. port mout bel entre .ij. roches[4]. En ce port entra Eneas atout .vij. nefs[5] qui li estoient demourées de .xxij. Tantost conme les ancres furent getées, il issirent des nefs a terre, il s'esbaudirent et esjouïrent. Grant forest avoit entour le port[6].

Voici ce qui correspond au début du second livre de l'Enéide :

(Fol. 60 *b*). Atant fu la noise abaissée pour Eneas escouter, et Eneas coumença et dist : « Dame, vous me coumandez a renouveller ma grant doleur, » c'est que je conte conment li Greu destruirent Troie et tout le regne. Hé ! » dame, qui porroit tout ce conter qu'il ne le convenist plourer ? Sachiez[7] que » par .iij. choses peüst nostre cité estre garantie que elle ne fust destruite : et » se l'une des .iij. nous fust demourée, ja ne fussiens vaincu ne la ville perie : » l'une si estoit la vie Troylus, mais Achilles le nous toli ; l'autre si estoit Pala» dions : (c'estoit une ymage faicte en houneur de la deesse Minerve que Ulixes » et Diomedes nous emblerent) ; la tierce si estoit li corps Laomedon qui estoit » mis et enserrez ou mur de la porte Seca[8], et tant conme il fust sanz remuer, » ne fust prinse la cité, mais li corps fu remuez a nostre grant pesance et a » nostre grant paine... »

Voici le morceau qui correspond à la fin de l'Enéide :

(Fol. 67 *c*). *Conment Turnus et Eneas se combatirent corps a corps, et fu vaincu et occis Turnus, et Eneas sires d'Italie.*

Tantost conme Eneas oy parler Turnus, il n'y fist demourance, ains s'en vint vers lui grant aleüre, et laissa l'assaut des murs et des tours qu'il avoit envahies. Lors se partirent d'une part et d'autre de l'assaut pour veoir la bataille. Quant

---

1. Cf. *Æn.*, I, 94 ss.

   ... O terque quaterque beati
   Quis ante ora patrum Trojæ sub mœnibus altis
   Contigit oppetere...

2. *Æn.*, I, 114, ss.
3. *Æn.*, I, 158.
4. *Æn.*, I, 162 :

   Hinc atque hinc vastæ rupes geminique minantur
   In cælum scopuli...

5. *Æn.*, I, 170.
6. *Æn.*, I, 164-5.
7. Ici nous quittons Virgile ; d'où vient l'énumération des trois choses qui auraient pu sauver Troie, je ne saurais le dire.
8. Corr. *Scea*.

Eneas et Turnus furent ou champ seul a seul, il s'entrapprochierent durement, aussi conme .ij. toreaux [1], et trehirent les espées trenchans. Lors n'y ot point d'espargnance, que chascun ne ferist son ennemi, si que li escu dont il se couvroient furent tuit decopé. La bataille fu grant, car moult s'entreheoient, mais en la fin fu Turnus vaincus et cria merci a Eneas qu'il ne l'occeïst. Et sachiez que Eneas li eüst pardouné ce qu'il li avoit meffait, se ne fust li aneaux et la ceinture Pallas que (*d*) Turnus avoit sur lui. Quant Eneas vist ce, la grant doleur qu'il avoit eüe de Pallas lire nouvella; lors li doubla sa grant ire, et puis dist a Turnus : « Tu comperras la liece que tu eus de Pallas, car tu morras pour lui. » Tantost li bouta l'espée par mi le corps et s'en parti l'ame. Ainsi fu conquise par Eneas toute Lombardie et Lavine la fille le roy.

Suivent trois chapitres qui nous conduisent jusqu'aux premiers temps de l'histoire de Rome :

Comment Eneas ot Lavine a feme.
De la mort Eneas et de son filz Achasius (*sic*) *qui tint le regne.*
Quelx roys regnerent en Lombardie dès Eneas jusques a Romulus (fol. 68 *a*).

Ce chapitre se termine ainsi :

Après regna Procas Silvius. A cestui conmencierent les hystoires des Romains et de ceulx qui fonderent Rome, mais n'en diray ore plus, ains diray qui (*fol.* 68 *b*) furent li roy d'Assire et des autres royaumes, sur quielx roys les histores finerent jusques au temps Prochas qui tint Lombardie, car de ceulz entrelaissé je pour l'istoire de Thebes et de Troie, mais ainsi le demandoit li contes, pour venir aus histoires de Troie (*corr.* de Rome).

Suivent trois chapitres sur les rois d'Assyrie qui manquent dans plusieurs mss. :

(Fol. 68 *b*). *Ci parole d'Assire qui fu .j. des .vj. royaumes qui tint la seigneurie du monde.*
(*c*). *Quielx regnes perirent et quielx tindrent leurs seigneuries.* Or lairray ester des Ebriex...
(*d*). *Comment li regnes des Assiriens failli et en vint la seigneurie au roy de Mede.*

7. — Histoire de Rome, dans laquelle l'ordre chronologique, que le compilateur suit autant que possible, amène l'intercalation de divers récits étrangers au sujet principal.

(Fol. 69 *a*). *Cy conmence la vraye histoire des Romains, c'est des empereurs de Rome.*

Or lairray ester des noms a ces roys et des royaumes, pour ce que petit l'en-

1. *Æn.*, XII, 714-5 :
Cum duo conversis inimica in prælia tauri
Frontibus incurrunt...

tent on, et diray d'un seul regne : c'est de Lombardie et de Rome, car il coumença au temps que Babiloine la grant fu destruite : c'est li regnes des Assiriens qui dura dès le temps au roy Ninus jusques au roy Prochas, .m.cc.xl. ans. Cellui Prochas fu roys d'Ythalie et ot .ij. filz de sa feme. Li uns ot nom Munitor et li autres Amulius. Munitor estoit li ainsnez et dut tenir le regne, mais Amulius qui plains estoit de malice le chaça hors de sa seigneurie.

Après le chap. *Conment Romulus sot que li pastres n'estoit pas ses peres* (fol. 69 *b*) viennent ces vers où il est permis de voir un appel indirect à la générosité de quelque « haut homme » à qui l'auteur comptait offrir un exemplaire de son ouvrage :

Pour ce ot Romulus le courage (F. 69 *a*).
Des haux, des bas, des fols, des sages ;
Car sachiez que s'il avenist
Que sans douner leur proumeïst
Il n'eüst ja d'eulz en la fin
Les cueurs au soir ne au matin :
Qui fait proumesse et ne la solt
Le cuer de son ami se tolt ;
Ce n'apartient mie a sage home.
Ja Romulus qui fonda Rome
N'eüst conquis ses ennemis
Se sanz douner eüst proumis ;
Ce avient maintes foiz encores [d'ores
Qu'il sont maint haut home au temps
Qui moult proumettent sanz douner :
Ja Dieux ne leur puist pardonner
Qu'il n'en perdent leurs seigneuries
Et leurs houneurs et leurs baillies ;
Que, quant qu'il en vont fauveant
Leur revendra el nez devant.
N'en diray plus : chascuns se gart
Et de soy preingne tel regart,
Qui sa grant terre a a baillir,
Qu'il ne proumecte sanz faillir.
A ce print garde Romulus,
Qui n'estoit pas ne quens ne dus
Ne par terre ne par baillie,
Que nuls homs li eüst baillie,
Mais en lui se prouva nature
Qui les gentilz cuers anature.

L'histoire de Brutus « qui fu premier consillier de Rome » (fol. 71 *c*) amène deux chapitres sur la Grande-Bretagne, puis notre auteur nous entretient de Cyrrus de Perse. Plus loin la mention d'une épidémie (Orose, II, v) nous vaut l'insertion d'une soixantaine de vers en grande partie équivoqués. Voici les premiers (fol. 73 *b*), dont le lecteur voudra bien se contenter :

Seigneurs, or poez ci entendre,
Savoir, retenir et aprendre
Que moult avoit de paine Rome.
De la parole est ci la somme.

Après la défaite du préteur Cecilius par les Étrusques et les Gaulois, l'auteur s'interrompt pour conter (fol. 78 *b*-89 *b*) l'histoire des Mèdes et des Perses. Le livre de Judith et celui d'Esther sont intercalés presque en entier dans cette partie. Puis vient l'histoire des Macédoniens :

(Fol. 89 *b*). *Ci conmence l'istoire des roys de Macedoine qui regnerent jusques a Alixandre.*

Li roys qui premiers fu de Macedoine si ot nom Chananus, si coume je vous

ay dit tout arriere. Cilz regna en Macedoine ou temps que Prochas regna en Laurence et Arbaces en la terre de Mede, qui destruit avoit le regne de Mede...

L'histoire d'Alexandre, rédigée, pour la plus grande partie, d'après l'*Epitome* de Valerius, commence au fol. 92 *a* et se termine au fol. 106 *a*. Je renvoie pour cette partie à mon *Histoire de la légende d'Alexandre*, pp. 341-6.

L'auteur revient alors à l'histoire romaine par un chapitre de transition que voici :

(Fol. 106 *a*). Ne vous diray ore plus d'Alix. ne des Macedoniens ; et si seroit bien raison que de Tholomé le roy de Egipte vous deïsse et de Demetrius qui fu filz Anthigonus ou Anthiocus, car li pluseur dient que Antigonus fu Anthiocus, mais de ce n'ay je mie granment a faire car par Pirrus fu desconfis cestui Demetrius, si conme vous avez ouy ça arrieres, et si li toli Macedoine. De ce vous lairray je yci atant, et quant lieux et temps sera je vous en parleray mout bien, et de leurs lignées dont il issirent : c'est en l'istoire des Hebrex a qui mout de maux firent, si come vous porrez entendre quant lieux[1] sera revenu a la matiere.

Ci revient au fait des Romains, conme ceulz de Tarente revelerent contre eulx.

Orendroit vous diray de Pirrus et des Romains, et reprendray la ou je laissay quant je conmençay a parler des roys de Perse et des Macedoniens jusques au temps le roy Alixandre. Dit vous ay et conté que au temps Sevola et Domitius, conseilliers de Rome, furent li Romain desconfit par les Galois et par leurs aides...

L'ouvrage se termine au retour à Rome de Pompée après la conquête de la Judée. Voici le dernier chapitre :

(Fol. 157 *b*). *Conment Pompée s'en revint a Rome après ses victoires.*

Quant Pompeius ot ainsi la cité de Jherusalem abatue et destruicte, et trestouz les regnes d'Aise jusques a l'entrée d'Inde conquis et souzmis a la seigneurie de Rome et les mers appaisées d'Aufrique et de Grece, et trestous les galioz ostez qui les pors de mer et pluseurs autres contrées degastoient et roboient, il s'en revint a Rome. Et bien sachiez que onques mais adonques n'avoit entré si grant seigneurie avec .j. home a Rome, de gens et de chevalerie, conme il entra avec lui adonques, car devant son char, qui tant estoit riches que moult grief chose seroit du descrire, sur quoy il seoit a la seignefiance de la noble victoire qu'il avoit eue, venoient trestuit li filz le roy Mitridates, et li filz le roy Tygranes et li roys Aristobolus de Judée. Et avec eulz estoit amenée (*c*) si grant infinité d'or et d'argent, et de dras de soie et de pierres precieuses et de blanc yvoire, que onques si grant ne fu veüe ne esgardée. Adonques ot moult grant joie en la cité de Rome, car ja estoient devant ce grant piece venu Silla et Lepidus qui fu devers Maurium en aide. Et si estoient ja adonques en pluseurs

1. Ms. 3576 *l'en;* ms. 20125 *quant la ert revenue la.*

lieux oubliées les grans doleurs de la bataille citoienne qui tant fu desmesurée et horrible par diverses contrées. Et adonques, quant Pompeius fu revenus en la cité de Rome, furent si trestoutes les grans batailles apaisées, si conme Eutropius raconte, qu'il n'en estoit nulle qui granment fust grevable par trestout le monde.

Cy fine le fait des Romains. Deo gracias.

Nous allons maintenant passer à la description sommaire des mss. J'indiquerai, sous une forme brève, les exemplaires qui contiennent les *Faits des Romains* par ces mots « suivi du *César* ». On verra que près de la moitié des mss. (13 sur 30) sont dans ce cas. Nous devons ajouter que parmi les autres, plusieurs sont ou inachevés ou incomplets. Les deux ouvrages formaient souvent deux volumes, et on conçoit que tel ou tel exemplaire de l'Histoire ancienne puisse n'être autre chose qu'un tome dépareillé.

ASHBURNHAM PLACE, Barrois, 31 ; XVe siècle. Suivi du *César*.

— Barrois, 365 ; XVe siècle.

BRUXELLES, Bibl. roy. 9104-5 ; XIVe siècle. Suivi du *César* [1].

— — 10175 ; écrit en Cypre au commencement du XIVe siècle [2].

DIJON, Bibl. munic. 323 ; écriture et ornementation qui indiquent le nord de l'Italie, peut-être Venise ; XIVe siècle.

1. Ce ms. vient des ducs de Bourgogne ; il est indiqué dans les inventaires ed 1467 et de 1487, Barrois, *Biblioth. protypogr.*, n°s 710 et 2189.

2. On lit à la fin : « Cest livre escrist Bernart d'Acre ». Le ms. était encore en Cypre en 1432 et 1433, époque où ont été écrits sur le dernier feuillet de garde quelques *memoranda* non dépourvus d'intérêt historique, qui sont un curieux spécimen du singulier français qu'on écrivait alors dans ce pays. Les voici :

Le giosdi a .iij^e. gours de gunet .m.iiij. xxxij. de Crist, a oure de tierce enfanta ma feme dam' Ouzabia Babina .j. filie, laquele a en soun noum Gaca de Lezenian. Amen.

Le mardi a .xxvj. gours dou mos d'agoust l'an de .m. iiij. xxxij. de Crist fu batizé ma filie Gaca de Lezinian en la chapele dou roi moun ceniour, e la batiza le roi Gaian, madame Ana, le counte de Triples, Poilou de Vival (?), le counçoul des Goannouvos (?), Frelois de Luzenian, S. Gac de Çafran, Oguet Çoudan, S. Gian Frangier (?), S. Gorge Gobert, le vesque des Grieus, la dame de Barut, la feme de S. Pier de Carpas e le mestre ... S. Cava (?). Amen.

Le lioundi a .xxviij. gours dou mos de cetenbre l'an de l'incarnacioun nostre Ceignour Jezucrist .m.iiij .xxxiij. a oune oure dou gour, enfanta ma feme dam' Ouzabia Babina .j. filie laquele a eu noum Linnor de Luzegnian. Amen.

Celui qui a écrit ces notes devait être un personnage important de la cour de Cypre, pour que sa fille ait été tenue sur les fonts baptismaux par le roi de Cypre Janus ou Gian et par la fille de celui ci, Anne de Lusignan. Il est bien vraisemblable que c'était le fils naturel du roi Janus, ce Phœbus de Lusignan, seigneur de Sidon, que l'on sait avoir eu une fille nommée Eléonore (Du Cange, *Familles d'Outremer*, 439). — Ce qui précède était imprimé lorsque mon confrère M. de Mas Latrie m'a rappelé qu'il avait édité ces mêmes notes dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, XXXV (1874), 138-9. Il ne pensait pas alors qu'elles fussent de Phébus de Lusignan, mais depuis, dans sa *Généalogie*

LONDRES, Musée brit., Old royal 16. G. VIII; XIVe siècle. Suivi du *César*[1].

— — Old roy. 20. D. I. Ecriture et ornementation italiennes. Commence à l'histoire de Thèbes. XIVe siècle.

— — Addit. 19669; commencement du XIVe siècle[2].

PARIS. Arsenal 5081 (anc. H. F. 88); fin du XVe siècle, divisé en 581 chapitres numérotés.

— Bibl. nat. fr. 39, 40; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 64; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 182; XVe siècle.

— — fr. 246; daté de 1364. Suivi du *César*[3].

— — fr. 250; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 251; XIVe siècle. Suivi du *César*[4].

— — fr. 256; commencement du XVe siècle[5].

— — fr. 677-8; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 686; écrit en Italie au XIVe siècle. Contient le commencement du *César*[6].

— — fr. 687; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 1386; écrit en Italie au commencement du XIVe siècle[7].

---

des rois de Chypre (1881, dans l'*Archivio Veneto*) et dans les *Mélanges historiques* (coll. des *Documents inédits*), IV, 366, il a exprimé l'opinion à laquelle j'étais arrivé de mon côté lorsque je croyais ces notes inédites.

1. Magnifique ms. paginé originairement pour former deux volumes. Les miniatures sont pourvues de l'encadrement tricolore qu'on remarque dans beaucoup de mss. parisiens de la seconde moitié du XIVe siècle; voy. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 328-9.

2. Ce ms. ne contient que la première partie, mais le *César* a dû y être joint, car il est annoncé par la rubrique initiale; voir ci-après p. 61.

3. M. Delisle a exprimé l'opinion que ce ms. avait fait partie de la bibliothèque du duc de Berry; voy. *Cabinet des mss.*, III, 189, nº 232. Cette hypothèse s'est trouvée justifiée lorsque, à ma demande, on a fait revivre à l'aide d'un réactif une note finale dont quelques traits étaient encore visibles. On a lu : « Ce livre est au duc de Berry, JEHAN. — Et de present par sa succession au duc de Nemours, son fils, conte de la Marche, JACQUES. Pour la Marche ».

4. Dans ce ms., la Genèse (section 1) est remplacée par la partie correspondante de la Bible historiale de Guyart des Moulins.

5. Ce ms., qui a appartenu au duc de Berry et porte sa signature (nº 231 de l'inventaire publié par M. Delisle, *Cabinet des mss.*, III, 189) commence à la section **6** : « Puisque la cité de Troie fu embrasée... »

6. La notice donnée dans le *Catalogue des mss. français* donne à croire que ce ms. renferme seulement l'Histoire ancienne, mais c'est une erreur : le *César*, fort écourté, commence au fol. 424, en la forme ordinaire : « Chascuns homs a qi Diex a donné... ».

7. Ce ms. commence à la section **3** : « Uns rois estoit adonc en Thebes riches et puissans, Laius fu apellé... » L'histoire y est divisée en chapitres à

PARIS. Bibl. nat. fr. 1407; xve siècle[1].
— — fr. 9682; fin du XIIIe siècle.
— — fr. 12586; deux mss. reliés en un. 1° fol. 1-19, sections 2 et 3, fin du XIIIe siècle; 2° section 5, milieu ou seconde moitié du XIVe siècle.
— — fr. 20125; fin du XIIIe siècle[2].
— — fr. 20126; fin du XIIIe siècle; manque le premier feuillet.
— — fr. 22986; XVe siècle. Inachevé; la place des rubriques est restée vide; s'arrête (fol. 143) vers le commencement de la section 7, au chapitre qui, dans 246 (fol. 69 *d*), est intitulé : *Coment Romulus fist ravir les femes et puceles sabinienes.*
— — Nouv. acq. fr. 3576; XIVe siècle. Suivi du *César*[3].
— — 3650; XVe siècle. Suivi du César[4].
VENISE. S. Marco, cod. gall. II; XIVe siècle[5].
VIENNE, Bibl. imp. et roy., n° 258 du catalogue de Lambecius; fin du XIIIe siècle (?).

Nous savons ce que renferme notre Histoire ancienne, et nous avons dressé la liste probablement incomplète, mais pourtant assez longue, des mss. qui nous l'ont conservée. Il s'agit maintenant de dire quand et dans quelles circonstances ce vaste ouvrage a été composé. Au moment d'aborder cette partie de ma tâche, je dois faire à mes lecteurs un aveu. C'est que le commencement de ce mémoire était tiré, la feuille même où prendront place les lignes que je trace en ce moment était en épreuve, lorsqu'une découverte importante autant qu'imprévue m'a conduit à modi-

---

numérotation continue. Le premier n'ayant pas de rubrique initiale n'a pas non plus de chiffre, mais le second est numéroté *.ijcxcv*. Le ms. est incomplet de la fin. La dernière rubrique porte le numéro *viijc viij :* « Que Lucius Emil[i]us fu vancus et ochis en bataille ». Les derniers mots de ce ms. correspondent au fol. 120 *b* du ms. 246.

1. Mal décrit dans le *Catal. des mss. français*, où on n'a tenu aucun compte de la rubrique initiale, il est vrai en partie effacée. C'est un exemplaire très mutilé de l'Histoire ancienne ne contenant, avec des lacunes produites par la perte de certains feuillets, que les deux premières sections et le commencement de la troisième.

2. Ce ms. et celui de Vienne sont d'une importance capitale. Voir ci-après.

3. Vient de F. Didot; voy. le catalogue, vente de 1881, n° 61.

4. Incomplet du commencement et de la fin. Commence au fol. xlviij de l'ancienne pagination. Les *Faits des Romains* commencent au fol. 129 *d* et se terminent au fol. 266 *a*. Vient ensuite une continuation qui reste interrompue au fol. 299 par suite de la perte de plusieurs feuillets. Elle était parvenue au temps d'Alaric.

5. Vient des Gonzague; n° 9 du catalogue de 1407, *Romania*, IX, 506.

fier considérablement l'opinion que je m'étais formée sur la date de l'Histoire ancienne. J'étais persuadé que cet ouvrage était postérieur aux *Faits des Romains,* qui, nous l'avons vu plus haut, sont plus anciens que le *Trésor* de Brunet Latin, et je n'étais pas éloigné de croire qu'il avait été composé pour servir en quelque sorte d'introduction à cette vie de César, d'autant plus que les deux compilations se trouvent fréquemment, comme on l'a vu, jointes l'une à l'autre, quand une dernière recherche m'a fait découvrir quatre manuscrits, tous de la fin du XIII[e] siècle, qui jusque-là m'avaient échappé. On ne s'étonnera pas que je ne sois pas arrivé plus tôt et plus sûrement à dresser la liste des exemplaires de l'Histoire ancienne, si on considère combien il est difficile de reconnaître dans des catalogues, souvent fort imparfaits, un ouvrage anonyme et dont le titre se présente sous les formes les plus variées. Entre les quatre exemplaires trouvés en dernier lieu et qui ont été insérés à leur rang dans la liste imprimée ci-dessus, deux nous fournissent sur la composition de l'ouvrage des renseignements très précis qui manquent dans tous les autres exemplaires. Ce sont le ms. Bibl. nat. 20125 et le ms. de Vienne. Celui-ci m'est connu seulement par la description de Lambecius [1], reproduite par le baron de Reiffenberg [2] et, d'après ce dernier, par A. Dinaux [3], mais les extraits cités suffisent à prouver que le ms. de Vienne contient exactement la même leçon que le ms. de Paris 20125. C'est donc de celui-ci que je vais m'occuper. Si je l'avais connu plus tôt, je lui aurais certainement emprunté les extraits que j'ai cités d'après le ms. 246, postérieur d'au moins trois quarts de siècle. Toutefois le dommage n'est pas grand. Car, si le ms. 246 ne représente pas l'état primitif de l'ouvrage, il représente du moins, et d'une façon satisfaisante, l'état dans lequel notre compilation a obtenu le plus de succès.

Les particularités du ms. 20125 de la Bibl. nat. et du ms. de Vienne consistent surtout en trois points : 1° il y a en tête de l'ouvrage un prologue de 284 vers où l'auteur nous fait savoir pour qui il a entrepris son travail et quelle étendue il se proposait de lui donner. — 2° Le récit est coupé en maint endroit par des réflexions morales rédigées en vers. Quelques-uns de ces hors-d'œuvre ont été conservés par tel ou tel ms. : nous en avons trouvé dans le ms. 246, voir ci-dessus p. 47. Il se peut que d'autres se rencontrent en quelque autre exemplaire. Là où les vers sont écrits à lignes pleines, comme de la prose, il n'est pas possible de

1. *Commentarii de Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, 1[re] éd., I, 875-6; 2[e] éd., II, 776-8.
2. *Philippe Mouskès*, I, CCV.
3. *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France*, II (*Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*), 66.

s'en apercevoir, à moins de soumettre tous les mss. à un examen très minutieux, ce que je n'ai pas fait. — 3° Le récit ne s'arrête pas au même endroit que dans la plupart des mss., c'est-à-dire au triomphe de Pompée, à son retour de Jérusalem (ci-dessus, pp. 48-9), mais il se poursuit pendant plusieurs chapitres de façon à comprendre une partie de l'histoire de César. Les mêmes chapitres, moins le dernier ou les deux derniers, subsistent en deux de nos plus anciens mss. : Bruxelles, 10175, et Bibl. nat. fr. 9682.

Je vais présentement transcrire le prologue. Nous verrons ensuite quelles conclusions nous devons en tirer.

Ci comence li prologue ou livre des estoires, et la porsivance.

Segnor, je ai oï retraire
C'on doit adès bien dire et faire
Tant con on ou siecle demore.
Li hom ne vit c'une sole ore,
Ainz trespasse et va a la fin,
S'il a eü vrai cuer et fin,
Que s'uevre ait esté bone et fine ;
A cel segnor qui tot afine
En a la desserte si grande
Com ses cuers le veut e demande ;
Car c'est li sires qui tot rent
Quanc'on li fait si justement
Que ja ne s'en devra nus plaindre.
Por quoi ne se doit nus hom faindre
De lui servir a son pooir :
Metre i doit on sens et voloir.
Qui si le fait sauve iert sa paine,
Quar qui por bon segnor si paine
En la fin en a tel merite
Qui mout charement li profite,
Et qui siert a mauvais segnor
Il n'i a ni preu ni honor ;
De ce seit sa pensée certe,
Ja ne s'en tornera sanz perte.
Li mauvais sires, c'est deables
Qui point ne nos est profitables,
Car il het raison et mesure,
Bonté, loiauté et droiture.
Mout a sergans, et nequedent
Qu'il le servent a son talent, (b)
E ! las, dolent que feront il ?
Por lor luiers avront escil,
Delor parmenable et misere.
Damedéu laissent, le vrai pere,
Si se tienent a l'enemi.
S[e] il ont si mauvais ami
Meaus lor venist que né ne fussent,
Car ne font pas ce qu'il deüssent.
Crestiein furent apelé
Quant il furent regeneré
Ens es sains fons, si com il devrent
E l'uile et la cresme recevrent
La orent il a Deu covenent [1]
Qu'en lui creiroient fermement,
C'est qu'il adès le serviroient
E ces comandamens feroient.
Por Deu ! segnor, s'il ne le font,
Savés quel luier en avront ?
Passé avront obedience ;
S'amendé n'est par penitence,
Perdu en avront la contrée
Que paradis est apellée.
Soviegne vos tostans d'Adam
Qui en dolor et en ahan
Nos mist par le mors d'une pome.
Segnor, Adan, cel premier home
Aveit nostre Sires formé,
A sa semblance et figuré,
E si l'ot mis en paradis
Ou il eüst esté toz dis
Se passé n'eüst son comant,

1. Corr. *covent*.

Dont nos somes encor dolant.
Par le comant qu'il trespassa
Ens el pas de la mort passa ;
C'en [1] fu mis ens en la paine
Dont chascuns e chascune paine.
Seignor, et puis qu'Adans fu mis
Por cel fait hors de paradis,
Qu'iert il de nos qui chascun jor (c)
Corrossons cent foiz le Segnor
Qui a Adan se corrossa
Por un comant qu'il trespassa ?
Bien nos en devroit sovenir,
Mès nos lessomes covenir
La choze si come puet estre :
Ne creons mès ni cler ni prestre
Tant nos sachent verité dire.
Li siecles chascun jor enpire ;
C'est grans dolors e grans tristece.
Chascuns de bien fere a perece,
Ne nus ne redoute la mort
Que si aigrement pince et mort
Que la dolor ne puet descrire
Sains ni sainte, tant sache dire.
C'est merveille que ne cremons
Ce qu'a nos propres oils veons :
C'est ce que la mort aprochomes,
E nos cors acompaigneromes
As vers de terre sans orgoill.
N'en porterons c'un soul lensuel
Dont nos avromes vesteüre.
Segnor, e n'esteroit mesure
Que nos nos en porpensessimes.
E nos malisses lessesimes ?
Que vaut force, que vaut noblece ?
Que vaut beutés, que vaut richece ?
Que vaut hautesce ni parages ?
Certes, li hom n'est mie sages
Qui en tout ce a sa fiance,
Car il n'i a fors trespassance.
N'en dirai plus : el ai a faire,
Car j'ai entrepris un a faire
A traitier selonc l'escriture
Ou mout avra sens et mesure.
Qui la matiere porsivra
E de cuer i entendera
Oïr porra la plus haute ovre
Qui encor pas ne si descuevre (*d*)
C'onques fust en nos lengue traite.
Mès n'ai encor mension faite
Ou ne a cui comencerai.
Or fetes pais, jel vos dirai.
De Deu est bons li comenciers :
A lui comencerai premiers,
Coment Adan forma e fist,
Coment en paradis le mist,
E com Adans entra en paine,
Por quoi nos vestons dras de laine,
Coment Adans ot sa lignée
Dont la terre fu alignée.
N'i lairai riens que d'oir en oir
Ne doie dire a mon pooir,
Trosqu'al doloive sans faillance.
Après n'iere je en doutance
De Noé ne doie retraire
Quels hom il fu, de quel afaire,
De ses enfans, de lor lignage
Ou il out maint prodome e sage
E maint felon e maint mauvais.
Avant sera li livres fais
Coment les terres deviserent
E departirent e sevrerent,
E qui funda la tor Babel,
De Babiloine et dou roi Bel,
Des autres cités renomées,
Des provinses et des contrées
E des isles qui sunt en mer.
Pou en i lairai a nomer,
S'on en doit fere mension,
Que n'en doie dire le non,
E quel roi es terres regnerent,
Quant eles crivrent e puplerent.
Des gens de diverses figures
Vos dirai totes les natures.
Après l'estoire porsivrai
E tot en ordene vos dirai,
Coment Ninive fu fondée (f. 2)

---

1. Corr. *Si en*.

E Babilonie restorée
Qui dont fu la dame dou monde ;
De Babilonie la secunde
Qui or est Damiete dite,
Sor le flum siet qui vient d'Egypte,
E qui funda Ebbatanin.
Si com je le truis ou latin
Le vos dirai a mon pooir.
E après vos ferai savoir
De Tebes tote la devise ;
Ou Jherusalem est assise
Ce dirai je e en quel terre,
Qui le funda, qui li fist guerre.
E après ce voudrai retraire
De Troies tot le grant afaire,
Qui le funda, en quel contrée
E por quoi fu Troie apelée,
Qui le destruist e que devindrent
Cil qui la vile grant tens tindrent.
Après vos redirai la some
De la veraie estoire de Rome,
Qui les murs en funda e fist
E les lois premerains i mist.
Des haus barons, des jugeors,
Des contes et des senators
Vos sera toute l'uevre dite.
Après, n'iert pas l'uevre petite,
Quant vendra as empereors
Qui conquisent les grans honors
Par quoi la cités fu cremue
E en grant orgoill embatue,
Car, ce tesmoine le latins,
Toz li mons fu a Rome aclins,
Quant Cesar Augustus regna.
Après l'estoire porsivra
Tot si com France fu puplée
E de quel gent fu abitée ;
Puis vos voudrai le tens descrire
Qu'en terre nasqui nostre Sire (*b*)
E coment crucifiez fu,
Ce n'i sera mie teü ;
E com au tiers jor suscita
E ses amis d'enfer geta ;
E com au jor d'assension
Monta en sa grant mansion,
E coment furent doctriné
Li apostre e enluminé
Dou saint Esperit e de sa grace,
E par combien après d'espace
Il s'en partirent et sevrerent
E par trestot le munt errerent
Por anuncier la loi novelle,
Qui mout par est saintisme e bele.
De lor vies la verité
Dirai selonc l'auctorité,
Ou preecherent ou morurent,
Com firent bien que fere durent.
Des sains, des saintes redirai
Selonc raison e conterai
Sous quels segnors recevre[n]t mort,
As comans Deu se tindrent fort ;
Onques nel laisserent par paine
Ne por cremor de mort procheine.
Tot ce fera mout bon oïr,
Si s'en devra on esjoïr
Quant on les miracles orra
Dont Deus lor fais enlumina.
Segnor, dont recovendra dire
Des empereors tot a tire
Qui primes fu crestienés
E bons crestieins apelez,
Regenerés ens es sains fons ;
Quant cessa la destrucions
De ceus qui la loi Deu tenoient
E lui e ses ovres amoient.
Ce covendra plenierement
Dire sanz nul delaiement.
E puis après, sans demorance, (*e*)
Qui premerains fu rois de France
Fais crestieins, coment ot non,
E de sa generation
Quel furent, coment estorerent
Les riches glises qu'il funderent.
Après sera dit en comun
Coment li Wandele, Got e Hun
France pelfirent et guasterent,
E les iglises desrouberent ;
E des Normans vos iert retrait
E lor conqueste e lor fait,
Coment destruirent Germanie,
Couloigne e France la guarnie,
Angou, Poitou, Borgoigne tote ;

De ce ne rest il nule doute
Que Flandres Wandes[1] n'envaïssent
E mout de maus ne lor feïssent.
Des quels gens Flandres fu puplée
Vos iert l'estoire bien contée,
Com se proverent, quel il furent,
Com il firent que fere durent,
Ce vos sera trestout retrait
Tot si a point e tot a trait,
Que, qui voudra raison entendre,
Petit i avra a reprendre.
L'uevre iert mout bone e delitable
E d'estoire, sans nulle fable,
Por ce iert plaisans e creüe
Que de verité iert creüe.
La verité fet bon entendre,
Oïr, retenir et aprendre.
Qui verité aime e retient
As comans Damedeu se tient.
Je n'i veull fors verité dire.
Longue en iert assés la matire
Qu'en pensée ai contier a plain,
Por qu'il plaise le chastelain
De l'Isle Rogier, mon seignor,
Cui Deus doint santé e honor,
Joie[e] paradis en la fin.
S'il veut, en romans dou latin
Li cuic si traire lonc la letre
Que plus ne mains n'i sera metre,
Por qu'envie m'en laist en pais,
Qui a maint home kierche fais
Segnors, envie est male choze,
Qu'ele a petit onques repose :
Tempre ne tart ne main ne soir
Ne li lait il le pais avoir.
Cuers enveious n'iert ja a eise,
Poi voit onques qui bien li plaise ;
Ne ja d'enveious plus ne mains
Ne quier plus dire, mais lontains
Ne soit il ja ens en sa vie.
De parlier d'eus n'ai nulle envie.
Deus les ament qui le puet fere.
A l'estoire me veull retrere.
Si dirai ; qui voudra entendre
Oïr i porra e aprendre.

Le passage capital dans ce long préambule est celui où l'auteur anonyme désigne comme son seigneur et protecteur le châtelain de Lille Roger (vv. 262-5). M. de Reiffenberg pense qu'il s'agit de « Roger, troisième du nom, neuvième châtelain, qui mourut en 1229[2] ». C'est l'opinion adoptée par M. Th. Leuridan, auteur d'un mémoire intitulé *Les Châtelains de Lille*[3] (p. 129), qui toutefois fait de ce Roger le quatrième du nom, et fixe la date de sa mort au 7 mars 1230 (N. S.). Roger était en fonction dès 1208[4]. D'accord avec M. de Reiffenberg et M. Leuridan, je suis persuadé que c'est bien à ce Roger qu'il est fait allusion dans notre prologue ; car le seul personnage du même nom qui, par la suite, ait été qualifié de châtelain de Lille, était en fonction vers 1303 (Leuridan, p. 141), ce qui est évidemment beaucoup trop tard. Nous sommes donc assurés que notre Histoire ancienne a été faite, ou du moins commencée, entre 1208 et 1230. Mais nous pouvons préciser

1. Ms. *Wancres*.
2. *Philippe Mouskès*, I, CCVI.
3. Lille, 1873, in-8. (Extrait des Mém. de la Société des sciences de Lille.)
4. Depuis 1211 seulement, selon M. Leuridan (p. 124), mais cf. l'article de M. Giry, *Revue critique*, 1875, I, 62.

davantage. Dans une moralisation en vers qui fait suite au récit de la mort d'Alexandre, on lit :

Obliés fu tost Alixandres ; (f. 252 *b*)
Ausi est li bons cuens de Flandres
Bauduïns qui fu emperere
De Constantinoble et sa mere
Qui nomée fu Marguarite,
Et tant fu bone dame eslite.
De ce raconter est enfance.
Obliés est li rois de France
Qui mout honora sainte iglise;
E Deus qui les bons loe et prise
En sa plus haute mansion
L'en rende si haut gueredon
Com il fist a la Magdeleine
Qui de pechés est monde et saine...

L'empereur Baudouin mourut en 1206. Le roi de France dont il est ici question ne peut être que Philippe-Auguste ou Louis VIII, et par suite la rédaction de l'ouvrage doit être placée entre 1223 et 1230.

On a vu par les vers 223 et suivants que l'auteur se proposait de conter les premiers temps au moins de l'histoire de France, sans oublier les événements qui intéressaient la Flandre, son pays ou du moins celui de son seigneur (vv. 238-42). Or, dans les mss. les plus complets, il s'arrête, après quelques pages sur César, à la guerre des Gaules. L'ouvrage est donc resté incomplet. Peut-être, son protecteur mort, ne s'est-il pas senti le courage de continuer l'œuvre laborieuse qu'il avait entreprise.

L'Histoire ancienne, telle qu'elle nous apparaît dans son état primitif, était un livre destiné à être lu ou récité à haute voix devant un auditoire. C'est ce qui est rendu évident par les passages si nombreux où on voit l'auteur s'adresser à son public en des termes qui supposent un public écoutant et non un public lisant : *Dit vous ai... De ce ne vous vueil plus dire... N'en dirai ore plus*. Beaucoup de ces formules sont restées dans le ms. 246 d'après lequel j'ai analysé l'ouvrage: elles sont plus nombreuses encore dans le ms. 20125, où on remarque notamment que beaucoup de chapitres commencent par *Seignor...* Le premier chapitre rapporté ci-dessus, p. 38, contient toute une mise en scène; c'est visiblement un exposé oral. Ce genre n'est nullement exceptionnel : les récits du ménestrel de Reims, rédigés vers 1260, offrent le même caractère; ils ont été composés, comme l'a dit M. de Wailly « pour des auditeurs plutôt que pour des lecteurs [1] ». Le prologue en vers, l'intercalation de considérations morales également en vers, qui formaient comme un repos entre deux *contes* comme on disait jadis, tendent au même but, qui était de plaire à des auditeurs laïques accoutumés aux chansons de geste et aux romans d'aventures. Il n'était point sans exemple de placer en tête

1. *Récits d'un ménestrel de Reims*, p. vj.

d'un récit en prose un prologue en vers. J'ai publié ici-même (VI, 494-8) le prologue versifié d'une histoire en prose de Philippe-Auguste qui ne nous est pas parvenue.

Mais l'instruction s'étant peu à peu répandue parmi les laïques, on composa de plus en plus des livres français en vue de la lecture privée, non plus en vue de la lecture publique ou de la récitation, et les ouvrages rédigés pour servir de texte à un lecteur à haute voix furent adaptés au goût nouveau. C'est ce qui peut être observé dans certains mss. du Ménestrel de Reims ; c'est ce qu'il serait facile de constater pour notre Histoire ancienne, si on prenait la peine d'en étudier les copies pour y rechercher les traces des dégradations successives qu'on lui a imposées. D'abord on supprime le prologue, suppression d'autant plus justifiée que le programme annoncé n'était rempli qu'en partie. Puis on supprime, dans une mesure plus ou moins grande, selon les mss., les morceaux en vers, qui représentaient un genre vieilli. Souvent, sans les retrancher entièrement, on les abrège, on les met, partiellement du moins, en prose. Enfin on coupe le plus possible les interpellations à l'auditoire. Tel ms. qui n'est pas au nombre des plus anciens, mais qui a été écrit en Italie d'après un ancien exemplaire, le nº 686 du fonds français, par exemple, conserve nombre de formules oratoires qui ont déjà disparu en France dans les mss. du même temps [1]. Il y a là matière à une curieuse étude que je ne puis qu'indiquer. Enfin, lorsque le livre de César ou *Faits des Romains* eut conquis la faveur du public, on trouva bon de souder les deux ouvrages l'un à l'autre, mais pour éviter les doubles récits des mêmes événements, il fallut retrancher les derniers chapitres de l'Histoire ancienne qui sont consacrés à César, et c'est pourquoi ces derniers chapitres n'ont été conservés que dans un très petit nombre d'exemplaires [2].

---

1. Voy. par ex. ci-dessus, p. 42, note 3.
2. Ces chapitres, où l'histoire est traitée assez librement, ne sont pas dénués d'intérêt. A titre de spécimen j'en publierai deux, le premier et le dernier, d'après le ms. 20125.

(F. 369 *d*). *Çi comence de Jules Cesar l'estoire si com s'en ala por conquerre France.*

Adonques, l'an tot droiturerement qu'il ot .vjᶜ ans e .lxxx. ans e .xiij. que la cités de Rome ot premerainement esté comencée a faire. e que celes grans feste du concele Pompeium e de ses gens fu auques abaissée e entrelaissée, qui grant piece avoit eu de durée, esguarderent li senator par le comun assens de la cité que Pompeius et Gaius Julius Cesar e Crassus Licinius seroient concele ; e lors fu fait tot ensi come (*f.* 370) là chose fu devisée. Segnor e dames, cil Julius Cesar dont vos avès oï parler maintes fois ot une fille, Julia fu nomée, qui mout fu belc e de grant segnorie. Cesti avoit eüe Pompeius a feme, mais morte estoit adonques, et si en avoit ja Pompeius une autre prise, Corneliam, dont il avoit enfans, qui mout furent de grant poissance, si come vos porrés avant oïr et entendre. Segnor e dames, li senator de la cité e Pompeius e li haut baron esguarderent entre aus et deviserent que Julius Cesar en iroit en Galle por conquerre la contrée o .vij. legions de Romains, e si avroit .v. ans d'espasse a ces gens conquerre, e al chief de .v. ans re-

On ajouta dans certaines copies, à la fin de l'Histoire ancienne, quelques mots destinés à annoncer l'histoire de César selon Salluste et Lucain [1]. C'est une coïncidence singulière que ces deux vastes compilations, l'Histoire ancienne et les Faits des Romains, soient l'une et l'autre restées inachevées. Cette circonstance n'a pas nui à leur succès.

Il est difficile de dire quel titre l'auteur de l'Histoire ancienne a voulu donner à son œuvre. Peut-être ne lui en a-t-il donné aucun. La rubrique initiale du ms. 20125, *livre des histoires*, est bien vague. A la fin du ms. de Vienne on lit (je cite d'après Lambecius) cet explicit [2] : « Ici finies » (finissent?) les livres des estoires dou commencement dou monde : » c'est d'Adanz et de sa lignie, et de Noé et de la seue lignie, et d'A- » braam et des .XII. filz Israel et de la destrution de Thebes et dou » commencement du regne de Femenie et l'estorie de Troie et d'Ali- » xandre li grant et de son pere et dou comencement de la cité de » Rome, et des batailles que li Romain firent jusques a la nessance » nostre Seignor Jesu Crist, qu'il conquistrent tot le monde. » J'ai peur que ce titre laborieux soit l'œuvre d'un copiste. Dans deux mss. du XIVe siècle (B. N. fr. 246 et nouv. acq. 3576), on trouve en tête une

---

venroit ariere s'il de ces gens pooit avoir la victorie, et plus ne pooit demorer por qu'il des Romains vousist avoir ne confort ne aïe.

Ce chapitre est inspiré d'Orose, VI, VII. Voici maintenant le dernier chapitre :

(FOL. 375 *a*). Adonc conquist Julius Cesar grans avoirs e grans proies e la cité d'Arras qui li fu tantost rendue, quar elle n'estoit mie encore adonques ne si fermée ne si grande ne si puplée come ele est ore, ne de si (*b*) grant poissance. E lors s'en repaira Julius Cesar vers la cité de Vermans por la ivernier, quar les basses terres devers l'Occean que nos ore apelomes Flandres erent adonques si moles e si aiguiées e si desvoiables par les forès, qu'il ne s'i faisoit bon enbatre a nulle creature humaine. Segnor, Vermans estoit adonc noble cités e riche, e del non de la cité fu la contrée environ Vermendois apelée ; ne adonques n'estoit encore mie la vile de Saint Quintin estorée, qui premerainement devant ce que sains Quentins i venist, li glorious martirs, fu Aoste noméet si come vos porrés avant, s'il vos plaist, oïr et entendre. A la cité de Vermans vint Julius Cesar o ses grans os por la forterece conquerre, mais cil de la cité, qui en la grant desconfiture avoient le plus de lor gens perdues, ne li sofrirent mie gaires a lancier ne a traire, ains li rendirent la cité par tel convenance qu'il, por le sauvament de lor cors et de lor vies, li rendroient chascun an grant treuage, et si li seroit la cites et cil qui i habiteroient tos jors tant com il vivroient a secors et aïe. Ensi receu la cité Julius Cesar, qui mout la fist enforcier de riches murs e de riches fortereces, e enbelit de riches temples a l'onor de ses deus en cui il avoit sa fiance. Quar en l'une partie, jouste le maistre (*c*) chasteau qui fundés estoit et fors e de grant noblece, fist Julius Cesar faire e establir le temple Jupiter le pere de toz lor deus en cui il avoit grant fiance.

On voit que l'ouvrage reste interrompu en dépit de l'annonce faite dans le dernier chapitre même : *Si com vos porrés avant oïr e entendre.*

1. « Mais, pour ce que j'ay encore fait peu de mention de Julius Cesar, je » vous en commenceray cy après selonc Saluste et Lucan ». Ms. fr. 687. On trouve des mentions semblables ou analogues à la fin des exemplaires contenus dans les mss. fr. 64, 182, 251, Arsenal 5081, Barrois 31, etc.

2. Le ms. 20125 n'a pas d'explicit.

très longue rubrique, dont voici les premières lignes : « En ce livre » ci est contenu premierement le Genesy et le fait des Hebriex, et » coment il alerent en Egypte. Après du roy Ninus et de Semiramis » sa fame, et des merveilles qu'il firent en leur temps. Après du » royaume de Syche qui ore est apellé Femenie, et coment les fames » alerent vengier leurs maris et leurs filz qui touz avoient esté ocis... ». Cette rubrique, évidemment rédigée d'après la table des chapitres, n'est pas un titre. A la fin de l'ouvrage on a remarqué (voir plus haut, p. 49) l'explicit : *Cy fine le fait des Romains* qui bien évidemment ne s'applique qu'à la dernière partie de la compilation. Le ms. de Dijon offre cet *incipit* qui ne peut s'appliquer qu'au début de l'ouvrage : « Ce est li » livres dou comencement dou monde, et coment notre Sires fist Adam » et Eve ».

Quelques mss. ont une rubrique erronée, mais cependant intéressante, que je vais transcrire d'après deux mss. Aucun des deux textes n'est parfaitement correct, mais ils se rectifient aisément l'un par l'autre.

B. M. fr. 22986 :

Chi commenche li livres d'Orose en franchois. Icellui fist ce livre en latin l'an nostre Seigneur quatre cens et deulx, ou environ ; et fu du temps saint Augustin et saint Jeromme ; et fut moult amendé de ces deulx, car il estoit grand clerc, et fut prestre et nez d'Espaigne.

Ashb. Barrois 365 :

Chy commence le livre que translata Orose, noble orateur, selon la sainte Escripture, commençant a la creation du monde ; et fut ceste translacion faite l'an .iiij. et .iij. du tems saint Augustin et saint Jherosme, desquelz il fut moult amez, car il estoit bon clerc, né d'Espaigne.

La même rubrique se trouve en tête du ms. fr. 1407, trop effacée pour qu'on puisse la lire entièrement avec certitude, mais plus semblable à la leçon du ms. 22986 qu'à celle du ms. Barrois.

Ces trois mss. ne sont que du XVe siècle, mais certaines formes de cas sujet conservées dans le ms. 22986 me donnent à penser que l'original devait appartenir à la fin du XIVe siècle au plus tard. C'est donc à cette époque qu'un copiste malavisé a pris notre histoire ancienne pour une version d'Orose. Cette malheureuse hypothèse a eu du succès. Le ms. fr. 39 commence ainsi : « Cy commence la table des rubriques de ce présent livre d'Orose. » Le ms. de l'Arsenal 5081, moins exclusif, a pour rubrique initiale : « Cy commence le docteur Orose son » livre des faiz et choses du monde, selon la sentence de Eutropius et » aultres plusieurs auttentiques historiographes ». Citons encore le ms. Barrois 31 : « Cy commence le livre d'Orose ».

Certains mss. ont une rubrique initiale qui s'applique aux deux ouvrages. Nous allons voir que les moins anciens seulement y introduisent

le nom d'Orose. Le ms. de Bruxelles 9104-5, qui est du milieu ou de la seconde moitié du xiv[e] siècle, porte : « Ci commencent les queroni» ques de la Bib[l]e, c'est a savoir tout le Genezi, et puiz du roy Ninus » et de Tebes et de Troie la grant et d'Alixandre, toutes les merveilles » qu'il fist et qu'il vit en son temps, et toute la vie de Julius Cezar et » les fais des Rommains et la guerre que il orent encontre Cartaige et encontre diverses nations ». Ce n'est pas un titre, c'est une analyse [1]. Le ms. du Musée britannique add. 19669, que j'estime de la première moitié du xiv[e] siècle, nous offre cette rubrique : « Cy commence le » Tresor des ystoires, compilé de la Bible, de Justin, de Joseph, des » Anciennetés [2] de Titus Livius, de Salluste, de Julle Celse, et de Lu» cain et de Suetone [3] ». *Tresor des ystoires* ne serait pas un mauvais titre, s'il était plus autorisé et si d'ailleurs il n'était réclamé par une autre compilation du même genre dont il nous reste d'assez nombreux manuscrits. Mais voici d'autres copies, moins anciennes, où Orose reparaît. Bibl. nat. fr. 64 : « Cy commencent les croniques que Orosius » compila de la Bible, c'est assavoir tout le Genesi, et puis du roy » Ninus, de Feminie et de Thebes et de Troie la grant et de Alexan» dre de Macedoine, toutes les merveilles que il fist en son temps, et » toute la vie de Julius Cesar et des Rommains, et de la grant guerre

---

1. On peut encore citer les articles ci-après de l'ancienne librairie du Louvre (Delisle, *Cabinet des mss.*, III, 158-9) qui se réfèrent aussi à des exemplaires où l'Histoire et la vie de César étaient jointes :

969. Livre qui commence de Genesis, et aussi traitte des fais de Julius Cesar, appelé Suetoine (premier mot du deuxième feuillet : *Dis qui cy est*).

970. Livre qui commence de Genesis et traitte des fais de Julius Cesar et des Romains, et s'appelle Lucain et Suetoine, bien escript et bien historié (deuxième feuillet : *avoit nom*).

971. Livre qui commence de Genesis, et traitte du fait des Romains, de la vie des sains peres hermites et de Merlin et de Pompée (deuxième feuillet : *feray les commandemens*).

973. Un livre qui commence de Genesis, et aussi traitte des fais de Julius Cesar, appelé Suetoine (deuxième feuillet : *si leur dist que*).

Voici un autre article, également dépourvu de titre unique, qui se rapporte à un exemplaire où les deux premières sections faisaient défaut, comme dans certains des mss. cités plus haut :

1211. Des faits de Troye, des Romains, de Thèbes, d'Alixandre le Grant, historié au commencement, escript de lettre boulonnoise ; et sont les histoires par les marges très anciennes. Le roi le prinst quant il ala au Mont Saint Michel en 1393.

Tous ces mss. paraissent s'être perdus ; ou, du moins, on ne les a pas encore retrouvés. La description du dernier conviendrait assez au ms. fr. 1386 de la Bibl. nat., mais le commencement du second feuillet, qui est l'élément le plus certain d'identification, manque dans l'inventaire.

2. Suppléez *des Juis*.

3. Le *César*, annoncé par la fin de cette rubrique, devait former un tome II qui manque.

» que ilz eurent encontre la cité et regne de Cartaige, et contre di- » verses nations estranges ». C'est proprement la rubrique citée plus » haut du ms. de Bruxelles 9104-5, avec l'intercalation de ces mots *que Orosius compila*.— Ms. 250 : « Cy commence le livre d'Orose ouquel » sont contenues par ordre les faits et les gestes des roys et des em- » pereurs et des Rommains qui regnerent depuis la creacion du monde » jusques au temps de Julius Cesar ». — Ms. 677 : « Cy commence le » livre d'Orose translaté de latin en françois ». Ce qui résulte claire- ment de cette revue des rubriques initiales de nos manuscrits, c'est d'abord que le compilateur n'a pas donné de titre général à son œuvre; c'est ensuite que l'idée de placer la compilation sous le nom d'Orose ne s'est fait jour qu'assez tard. Je suis donc suffisamment autorisé à rejeter le titre de « Livre d'Orose », et à faire usage d'un titre en quelque sorte neutre, celui d'« Histoire ancienne jusqu'à César »[1].

On a vu plus haut que plusieurs des mss. de l'Histoire ancienne ont été exécutés en Italie. J'ai lieu de croire aussi que l'ouvrage lui-même a été de bonne heure traduit en italien. Je n'ai pas fait sur ce point de recherches approfondies, et je ne sais si les *Fioretti della Bibbia* d'où M. Zambrini[2] a tiré une histoire d'Alexandre, n'ont pas quelque rapport avec notre histoire ancienne. Mais je trouve dans le catalogue des mss. italiens du fonds Canonici à la Bodléienne[3], par Mortara, une notice, assez imparfaite du reste, d'un ms. italien du XIVe siècle (n° 121) qui contient la traduction partielle de notre compilation française. Le ms. a 83 feuillets, mais le premier est numéroté 56, d'où il suit que les 55 premiers feuillets manquent. Dans son état actuel il commence ainsi avec l'histoire de Thèbes (notre section 3) :

Qui comincia di la città di Tebes. R[ubrica] cxviij.

Uno re era allora in quel tempo in Tebes, ricco e possente; Laius era appellato. Elli avea moglie del suo lingnaggio ke Jocasta avea nome. Quel re ebbe un figliuolo...

---

1. Il y a lieu de réserver le titre de *Livre d'Orose* à l'ouvrage que Vérard a publié en deux volumes, intitulés, l'un *le premier livre d'Orose*, l'autre *le second livre d'Orose*. Cette compilation dont il y a trois éditions de Vérard, en 1491, 1503, 1509, et qui a été réimprimé en 1515 et en 1526 (voir le *Manuel* de Brunet, sous OROSIUS), correspond pour le plan, pour la matière, et même en certains passages, pour la rédaction, à notre Histoire ancienne, mais il en diffère considérablement en plusieurs de ses parties. L'imprimé de Vérard a notamment substitué en maint endroit une traduction d'Orose à la rédaction qu'offre l'Histoire manuscrite.

2. Voy. *Opere volgari a stampa*, 4e éd., col. 967.

3. *Catalogo dei manoscritti italiani che sotto la denominazione di Codici canonici ani italici si conservano nella biblioteca Bodleiana*; col. 136.

Le ms. se termine au chapitre dont voici la rubrique et les dernières lignes :

De' re di Macedonia che regnaro infine al tempo d'Alexandro. R. cclxx.
... ma inanzi ke io di lui nulla vi dica, vi dirò io de' fatti del re Philippo suo padre una parte, et della reïna Olimpia sua madre, la mollie del re Phylippo, et di qual terra ella fu nata, et di qual lignaggio.

Il y a dans le texte français (ms. 246, fol. 89 *c*) :

Mais ainçois que de lui plus vous die, vous diray je des euvrés le roy Phelipe son pere une partie, et de sa mere Olympias, feme le roy Phelipe, et de quele terre elle fu née et de quele lignée.

§ 2. — SECONDE RÉDACTION

Notre histoire ancienne a subi vers la fin du XIVe siècle une modification bien plus grave qu'aucune de celles dont il a été question dans le chapitre précédent. On en a pris certaines parties qu'on a combinées avec un récit très étendu de la guerre de Troie. Je ne connais de cette rédaction que quatre mss. représentant trois états distincts :

Bibl. nat., fr. 301 ; XIVe siècle. Ms. magnifiquement orné contenant les sections 3 (fol. 1), 4 (fol. 21), puis une histoire de Troie précédée de plusieurs chapitres préliminaires qui diffère totalement de notre section 5 (fol. 25), enfin les sections 6 et 7 [1].

Bibl. nat., fr. 254 ; daté à la fin du 31 juillet 1467 [2]. Commence à la section 2 : « *Comment Ninus porta armes premierement.* Devant ce que » Romme fust fondée, commencée ne estorée mil trois cens ans, fut » le roy Ninus qui porta armes premierement pour la couvoitise de » conquerir honneur terrien.... » Pour le reste, ce ms. est identique au précédent, sauf qu'il s'arrête plus tôt, au chapitre : « *Quelz roys re-* » *gnerent en Lombardie.* Ascanius eut ung filz..... Après regna Porchas » Silvius. A cestui commencerent les histoires des Rommains et de » ceulx qui fonderent Romme, mais n'en parleray ne ne diray plus » pour le present ». Ce chapitre se trouve vers la fin de notre section 6, au fol. 68 du ms. 246, voy. ci-dessus, p. 46.

Bibl. nat. fr. 22554 ; écriture du temps de Louis XII [3]. En tout semblable au précédent.

---

1. M. Delisle pense que ce ms. a appartenu au duc de Berry, frère de Charles V ; voy. *Cabinet des mss.*, III, 189, no 232.
2. Voir sur ce ms., qui a appartenu à Louis de Graville, P. Paris, *Mss. fr.*, II, 276 (anc. no 6897²), et Delisle, *Cabinet des mss.*, II, 381.
3. Provient de La Vallière ; no 4822 du catalogue de cette collection.

Bibl. nat. fr. 24396[1]; xv[e] siècle. Semblable aux deux précédents, sauf qu'il se termine plus tôt, à la fin de l'histoire de Troie, au chap. « *Coment Landromata gaigna tout le païs d'Egipte et de Surie*. Quant » il eut ce fait, si s'en alla en Surye....... Et quant il eut vesqueu tant » comme il pleut a celuy qui l'avoit formé, si trespassa de cest siecle. » Or vous ay compté la vraye histoire de Landromatha, le filz du » trés noble et vaillant Hector. Lesure est que nous faisons cy fin » de ce livre, car nous vous avons bien dit et raconté la vraye histoire » de Troie, selon ce que les acteurs en ont dit et racompté, si que » riens ne plus ne mains n'i est mis que la pure verité »[2].

Ces mss. ne sont point signalés ici pour la première fois. M. Constans en a étudié trois pour l'histoire de Thèbes (notre section **3**) qu'ils ont en commun[3]. Mais il n'en a pas indiqué exactement le rapport et les différences. Il ne paraît pas non plus avoir reconnu que pour l'histoire de Thèbes ces mss. offrent la même rédaction que les exemplaires de notre première rédaction qu'il indique sommairement à la p. 329 de son livre.

---

1. La Vallière, n° 4823 du catalogue.

2. On peut considérer comme se rattachant à la seconde rédaction de notre histoire ancienne une nouvelle compilation dont je connais deux mss. du xv[e] siècle, Arsenal 3685 (anc. H. F. 87), et Bibl. nat. fr. 15455. Cette compilation est formée de la combinaison des deux rédactions et d'un autre ouvrage analogue, le *Trésor de Sapience* dont on possède d'assez nombreux mss. (par ex. Arsenal, 5076; Bibl. nat. fr. 685, 1367; Turin, Bibl. naz. L. II. 1 (Pasini, II, 478), etc. Je cite d'après le ms. de l'Arsenal. La rubrique initiale porte : *Cy commance le livre de Genesis, selon la discrecion de Orose*... » ce qui peut être pris à notre première rédaction. Le prologue qui suit : « Qui le » tresor de sapience vieult bonnement mectre en l'aumoire de sa memoire et » l'enseignement des saiges es tables de son cuer escrire... », est celui du *Trésor de Sapience*. Suit immédiatement, fol. 1 v°, le début de notre première rédaction : « Quant Dieu ot fait le ciel et la terre et les eaux doulces et sa» lées... »; cf. ci-dessus, p. 38, mais l'histoire sacrée se poursuit jusqu'à Moïse. Notre deuxième section (ci-dessus p. 39) commence, avec un prologue particulier, au fol. 109. L'histoire sacrée reprend bientôt, à Moyse, fol. 114. Notre troisième section (*Thèbes*) avec quelques lignes d'introduction, commence au fol. 136 v°. Elle est suivie d'un nouveau morceau de l'histoire des Hébreux jusqu'à Gédéon, puis vient, au fol. 174, la quatrième section (ci-dessus, p. 41). Les Hébreux reparaissent derechef du fol. 181 v° au fol. 183, et alors, fol. 183 v°, est introduit, après un court préambule, le roman de Troie de notre seconde rédaction : « La cité de Troye fut en une partie de Aise la grant qui ores est appellée Turquie... » (fol. 184, cf. ci-dessous p. 69). L'histoire de Landomatha occupe les ff. 381-4. Puis la narration continue comme dans la première rédaction (ci-dessus, p. 44) : « Seigneurs, quant la cité de Troye fut destruite... » et se poursuit jusqu'à la mort d'Enée (fol. 419 v°). Suit l'histoire des Hébreux, de Samuel au prophète Jonas, et le volume se termine par quelques chapitres sur les premiers temps de l'histoire de Rome et sur les Assyriens. La fin correspond au début de notre section **7**, ci-dessus, p. 46. Dans les derniers mots est annoncé un second volume que nous n'avons pas.

3. *La Légende d'Œdipe*, pp. 330 et suiv.

On peut dire que ces quatre mss. représentent une seule et même compilation, bien que le premier ait en moins la section 2 et en plus la section 7. Ce qui distingue cette seconde rédaction de la première, c'est d'abord l'absence de la section 1 (Genèse), c'est aussi que dans la première les histoires troyennes sont contées d'après Darès, tandis qu'ici elles sont empruntées à un roman de Troie en prose que nous possédons à part en un certain nombre de mss., parmi lesquels je citerai les nos 1612 et 1627 de la Bibliothèque nationale et Add. 9785 du Musée britannique.

Ce roman de Troie a été étudié d'après le ms. 1612 par M. Joly[1], qui passant ensuite à l'examen du ms. fr. 301, ne s'est pas aperçu que ces deux mss. offrent identiquement le même récit, sauf quelques différences dont il sera question tout à l'heure.

D'après quels éléments a été rédigé ce roman de Troie en prose? D'après le roman en vers de Benoit de Sainte-More, nous dit M. Joly, et c'est aussi mon opinion. Mais M. Joly ne s'en tient pas là, et il affirme à propos du ms. 1612, que l'auteur du roman en prose a lu aussi l'*Historia Trojana* de Guido delle Colonne, ouvrage qui n'est, comme on sait, qu'un abrégé en latin du roman en vers de Benoit. Cette assertion de M. Joly n'est pas nouvelle. Le rédacteur du catalogue La Vallière dit à propos du ms. 4822 mentionné ci-dessus sous sa cote actuelle, Bibl. nat. fr. 22554: « L'histoire de la destruction de Troye contenue dans ce ms » est la traduction de l'ouvrage intitulé *de Bello trojano* que Gui de Co- » lumna mit en latin dans le XIIIe siècle... », et le *Catalogue des manuscrits français* attribue formellement le roman en prose du ms. 1627 à Guido delle Colonne[2]. Enfin tout récemment M. Ward, du Musée britannique, dans son *Catalogue of romances of the department of manuscripts in the British Museum*, dit, lui aussi, que le ms. Addit. 9785 est une traduction de Guido delle Colonne (p. 57). Nous sommes donc en présence d'une attribution en quelque sorte traditionnelle. Il appartenait à M. Joly de la vérifier. Il y avait lieu d'indiquer quelles parties étaient imitées du roman en vers, quelles autres du roman en prose latine, en citant les textes pour établir la comparaison sur une base solide. M. Joly n'a rien fait de tel. Il cite, à la vérité (p. 421), un passage assez insignifiant comme inspiré par Guido, mais comme il néglige de rapporter le texte même de Guido, il n'a rien prouvé. Je dois confesser que la comparaison, assez rapide il est vrai, que j'ai faite de l'*Historia Trojana*

1. *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, pp. 420 et suiv.
2. Je ne saurais dire pourquoi la même attribution n'est pas proposée dans le même catalogue pour le ms. 1612 qui contient le même texte.

avec le roman français en prose m'a conduit bien plutôt à considérer ces deux ouvrages comme indépendants l'un de l'autre. A part les premiers et les derniers paragraphes, la prose française est visiblement un abrégé du roman en vers de Benoit. Pour tout le reste l'originalité du traducteur en prose ne se manifeste guère que par quelques réflexions morales intercalées çà et là. Au début il y a certains chapitres sur la Grèce et l'Italie, qui sont peut-être son œuvre, ou qui, du moins, sont empruntés à une source que je ne connais pas. On les trouvera plus loin. Les derniers feuillets sont occupés par une histoire de Landomatha, fils d'Hector, qui, quoi qu'en dise M. Joly (p. 414), ne vient pas du tout de Benoit [1]. C'est un récit dont la source m'est inconnue.

Dans tout ce roman en prose je ne vois rien qui vienne de Guido. Je dois ajouter que ce qui m'a mis tout d'abord en défiance à cet égard, c'est que la langue et le style de l'ouvrage me semblent plutôt antérieurs que postérieurs à l'année 1287, date de l'*Historia Trojana*. L'un de nos mss. (le n° 1612) pourrait être de la fin du XIII[e] siècle.

Notre traducteur en prose n'a point avoué ses obligations, pourtant bien évidentes, envers Benoit de Sainte-More. Il invoque une tout autre autorité dans l'épilogue qui termine son ouvrage :

(*Ms.* 1612, *fol.* 142 *et dernier*). Si vos ai ore menée a fin la vraie estoire de Troie, selonc ce qu'elle fu trovée en l'almaire de Saint Pol de Corrinte en grijois lenguaje, et doi grizois fu mise en latin. Et je la translatai en françois et non pas par rime ne par vers, ou il covient par fine force avoir maintes menchoignes [2], com font ces menestriez qui de lor lengues font mainte fois rois et amis solacier, de quoi il font sovent lor profit et autrui domage, mais par droit conte selonc ce que je la trovai sans riens covrir de verité ou de mençoinge demoustrer, en tel maniere que nus n'i poroit riens ajoindre ne amermer que por vraie deüst estre tenue [3].

M. Joly (p. 423) repousse avec dédain l'assertion contenue dans ces dernières lignes. Plus circonspect, je me borne à dire que je ne suis pas en mesure de la contrôler. Je ne m'étonne pas que le traducteur en prose ait dissimulé que la plus grande partie de son roman était prise à Benoit :

---

1. M. Joly n'a connu cette histoire de Landomatha ou Landomata que par le ms. fr. 821 où elle est transcrite à part ; il a cru qu'elle était particulière à « l'auteur de ce ms. », selon son expression (p. 414). Il lui a échappé qu'elle se trouve dans plusieurs des mss. qu'il a consultés, dans tous ceux du roman de Troie en prose et dans la compilation des mss. 301, etc.

2. L'idée que la recherche de la rime nuit à la vérité du récit a été plus d'une fois exprimée au moyen âge ; voy. *Romania*, VI, 496. Barberino disait de même (*Reggimento*, éd. Baudi di Vesme, p. 15) :

Ne parlerai rimato,
Acciò che non ti parta
Per forza di rima
Dal propio intendimento.

3. C'est à peu près la leçon du ms. de Londres (Ward, p. 58), qui toutefois est peu correcte.

beaucoup de ses pareils ont agi de même en cas semblable. Mais je m'étonnerais fort qu'il eût été imaginer Saint-Paul de Corinthe, si en effet il n'avait pas eu accès à quelque roman byzantin de nous inconnu, où il pourrait avoir puisé l'histoire de Landomatha. Ce qui donne un certain degré de vraisemblance à cette hypothèse, ce sont les chapitres du commencement, qui attestent une connaissance réelle de la Grèce du XIIIe siècle. A mon sentiment, le roman en prose de Troie doit avoir été composé à cette époque dans les établissements français de la Grèce, ou du moins par un homme qui avait habité ce pays [1].

Présentement je vais analyser la rédaction de notre histoire ancienne où figure le roman en prose de Troie. Je suivrai le ms. fr. 301, le plus ancien des quatre mentionnés plus haut. Le lecteur se rappelle que ce ms. ne commence qu'à la section 3, tandis que les autres ont la section 2, mais qu'en revanche il poursuit l'histoire beaucoup plus loin que ceux-ci.

Le ms. fr. 301 débute ainsi :

(*Fol.* 1). *Ci comence l'ystoire de Thebes, et comment elle fu destruite environ .vc. et .lx. ans ains que Rome fu coumencée ne fondée.*

Un roy estoit adonc assez riches et puissans, Layus fut appellez. Il avoit belle femme de son lignage qui Jocaste fu appellée. Ce roy ot .j. filz, moult belle creature...

Cette partie se termine (fol. 20 *d*) au chap. : *Comment les povres gens restorerent la cité qui encores est Estives par nom appellée.* C'est notre section 3, ci-dessus p. 40.

Fol. 21 *a*). *Ci commence l'ystoire de ceulz de Athenes et de ceulz de l'isle de Crete qui en ce temps se guerroioient, et du commencement du regne de Femenie et de Hercules et de Jason.*

Après ce que Thebes fu destruite, bien .v. cens et .lx. ans ains que Rome fust commenciée ne fondée, nasqui une grant bataille entre ceulz de Crete et ceulz d'Athenes. La ot moult de gent morte et par mer et par terre...

C'est notre section 4, ci-dessus p. 41. Ce morceau se termine à un chapitre que nous avons déjà vu plus haut, p. 42 (ms. 246, fol. 48 *c*) :

(Fol. 24 *d*). *Comment Theseus occist un autre jayant.*

Hercules ot de ceste bataille moult grant loenge..... qui ot nom Phedra.

Cy fine l'ystoire de Hercules et de Theseus.

A la suite nous trouvons, non la section 5, mais un morceau qui est emprunté à la section 1 et qui correspond au fol. 4 *a* du ms. fr. 246. Nous n'en sommes donc pas encore, malgré la rubrique qu'on va lire, à l'histoire de Troie proprement dite.

---

1. Ce roman de Troie en prose a été traduit en italien ; voir ci-après à l'appendice.



Cy après s'ensuit et conmence la vraie hystoire de Troye, de quel lignée les roys de Troye furent et qui estora et fonda la cité premierement.

(Fol. 25 *c* [1]). Quant Dieux ot establi tout le monde par sa grant puissance, puis après regarda que toute humaine generacion estoit desvoiée de droiture faire, et a tous maulx estoit ententive et obeïssans. Si en fut dolens, car ilz deüssent par raison entendre a faire bien et droiture, et a Dieu rendre graces et mercis de ce qu'il leur avoit donné arbres qui portoient fruis, et avoit mis bestes et poissons en leur seignorie, et terre fructefiable et plentureuse. Si se pensa et dist que il destruiroit toute creature vivant sur terre et mettroit a fin en brief terme fors seulement Noé(l) et sa mesnie qui loyaux et droituriers estoient...

L'identité du ms. 301 avec la section 1 ne se poursuit pas longtemps, et bientôt nous arrivons à l'histoire de Troie, où le ms. 301 se rattache de nouveau au texte ordinaire, non plus à la section 1, bien entendu, puisque cette section 1 correspond à la Genèse, mais à la fin de la section 4. Voici les deux textes en regard l'un de l'autre :

Ms. 301.

(*Fol.* 26 *a*). Et en ceste partie habita Japhet li filz de Noé, et ot .j. filz qui Frigus fu appellez. Cilz Frigus fonda le premier commencement de Troye et la nomma Frige par son nom. Puis après regna Dardanus qui fu de celle meïsmes lignie, puis après regna Erictonius qui fu pere le roy Tros, puis après regna le roy Tros qui fu vaillant chevalier et vertueus, et la nomma Troye par son nom. Cestuy roy si ot .ij. filz, l'un ot nom Yllus et l'autre Ganimedes. . . . . . .

(*Fol.* 26 *b*). Et en ce temps meïsme estoit roy de la cité de Penelope Peleüs qui fut filz le roy Cachus; de la lignie de cesti roy fu Ulixes ; car le pere Ulixes fut frere Creteum qui fu oncles Peleus.

Ms. 246.

(*Fol.* 48 *c*). Icils Laomedon que je vous di n'estora pas premierement Troie, ains y habita Friga qui fu de la lignie Laomedon, et de son nom ot nom premierement Frige. Et a cestui conmença primes l'abitacion de la terre de Frige qui puis fu appellée Troie. Et puis regna de celle meïsme lignée Dardanus, et puis y regna Critonius qui fu peres le roy Tros, et de cellui fu appellée la cité avec les habitacions Troie. Cilz roys Tros fu mout vaillans chevaliers et fors et aidables. Et si ot icilz roys Tros .ij. filz : li uns ot nom Ylus, et li autres Ganimedes. . . . .

(*Fol.* 48 *d*). En ce temps aussi estoit roys en la cité de Pelope Meusepolcus qui fu filz le roy Cachum et Creteum qui fu oncles Peleus.

---

1. Le recto du fol. 25 est occupé par une grande miniature.
2. J'ai cité ici le ms. 246, parce que c'est celui d'après lequel j'ai analysé l'ouvrage alors que je n'en connaissais pas de copie plus ancienne. Mais dans 20125 le texte est plus correct. Ainsi pour les dernières lignes : « Et en celui » tans ausi estoit rois en la cité de Pelopenense Peleus, qui fu fiz le roy Eachum, » e Creteum ; de la lignée cestui roy fu Ulixes, quar Laertes li peres Ulixes fu » freres Creteum qui fu oncles Peleus » (*Fol.* 123 *c*).

A partir du chapitre suivant, notre compilation nous offre la copie çà et là légèrement modifiée du roman de Troie en prose. Les différences consistent surtout en additions, dont quelques-unes seront signalées ultérieurement. Les trois chapitres consécutifs dont je vais donner le texte d'après le ms. 301, en tenant compte du ms. 1612 (roman de Troie), offrent, si je ne me trompe, un réel intérêt.

(Fol. 26 *b*). *Le lieu ou Troye fut fondée*

Troye fut en une partie de Ayse la grant qui est appellée Turquie, oultre la mer de Grece. Et devers la partie de soleil levant s'estent la terre de Persse par ou l'en va jusques a la mer d'Inde [1]; et devers soleil couchant li bat la mer de Grece que on appelle Bouche d'Asne [2], qui s'en entre devant la noble cité de Constantinople par un estroit bras de [3] la mer que on appelle la mer Majour, non mie pour ce que elle soit majour, mais a comparoison de ceste mer de Bouche d'Asne qui est toute plainne de ylles. Par devers mydi, oultre Turquie, la siet la terre de Ermenie par ou l'en va en Surye et en la terre d'Egypte; et par devers septentrion, c'est vers la tresmontaine, oultre Turquie, si est Jorgie [4] qui est sus le rivage de la mer Majour dont nous vous avons parlé [5], et entre le terrain de Troye et le terrain de Grece estoit celle mer que l'en appele Bouche d'asne.

Du pays de Grece

Grece est moult grant pays et plus grant estoit il adonques, si comme nous vous dirons, car de Grece adont estoit l'ille de Cypre et de Rodes et de Crete, et maintes autres ylles de celuy pays qui (f. 26 *c*) toutes estoient ancienement habitées et moult d'autres que nous ne nommerons mie, car par la foiblesce de la menue gent et par la cruaulté et par la force des puissans hommes de celuy temps, de quoy il usoient plus que de droit et de raison, les gens se traistrent volentiers pour la seürté aus ysles, dont il y a en Grece sanz nombre, qui toutes furent habitées jusques au temps que ilz orent la seignorie des Romains, et meïsmement de Constantin qui lonctemps les tint en paix. Et pour celle seürté

1. Ms. 301 : *la mediane.*
2. Sic ! lis. *Bouche d'Avie* (Abydos); *Bouche d'Avide* dans fr. 312. Cette faute extraordinaire se retrouve ailleurs, par ex. dans le ms. de l'Arsenal 3685, fol. 184.
3. Mieux *en* dans 1612.
4. Ms. 301 : *Juyfrie.*
5. La fin de ce paragraphe manque dans 1612, où l'on trouve, après le mot *parlé* et avant le § *du pays de Grece*, un alinéa ainsi conçu :

En si beau leuc et delitable et en la marche de tant noble païs la planta l rois Tros et l'apella Troye por son nom. Cest Tros fu de la lignie Sem le fil Noé, et tant ala puis d'oir en oir que Laomedon en fu roi, qui fu peres Priant, au tens douquel Troye fu destruite finelment. Si avés entendu coment Troye fu en noble païs et en bone marche por assembler illeques gens de toutes pars dou siecle par mer et par terre, si est drois que nous sachions quel fu li païs de Grece, qui furent leur aversaires.

laisserent il moult de ces ysles et se tournerent [1] habiter en large terre ou ilz faisoient plus de leur proffit et de leur aise. Et pour ce fu li pays appelez Romanie et changia le nom de Grece. Et encore, se vous demandez en gregois quelz homs est « grec » il vous respondra *romeos*, qui vault comme « franc ». Et se aucun gregois vueille son serf franchir, si dit : « Soies franc », non seulement comme li homs franchist son serf, mais : « Soies aussi frans comme romain ». Et par deça toutes les ysles qui sont entour, [est [2]] Constantinoble et la ou siet Salonnique et maintes autres terres, car c'est le grant pays de Romanie, et marchist a Cumainne et [a] Rosie par dessus la mer Major, et jusques a Jorgie [devers] le pays de septentrion. Encore y est l'isle de Negrepont et le pays de la Morée ou est la noble cité de Corinthe. S'i est encore l'isle de Chephalonie, de quoy Ulixes fu sires et roys. S'i est encore le pays de Thessaulle que l'en appelle la Despote [3], et par devers la mer de Puille est l'ysle d'Escorfou et Duras et toute ycelle terre qui marchist (*d*) a Sclavonie. S'i a encore maintes autres ysles de quoy li livres [ne] fait mention.

De ce meïsmes

En [4] Grece estoit encore, selon ce que nous trouvons par vrayes enseignes, tout le royaume de Secile et de Calabre et de Puille jusques en la marche d'Ancone, et par devers la mer de Pise toute la terre que on appelle Mareme [qui est par de la Rome]. Et que ce soit voir que Secile et Calabre fussent de Grece, ce appert, car encore parle l'en en celi pays en pluseurs leus gregois [5]; dont poés entendre que le pays de Grece fu merveilleusement grant et leur pouoir deme[su]rez, si que pour la bonne terre et plentureuse dont il avoient la seigneurie estoient il moult redoubtez par dela la mer et par deça. Assez vous ay devisé le pays de Grece et de Troye.

Suit un court paragraphe intitulé *En quel temps et en quel aage la cité de Troye fut fondée et faite,* qui manque dans le roman de Troie. C'est une interpolation de notre compilateur qui se reprend aussitôt à ce dernier

---

1. 1612 : *et se retrairent a.*
2. Ici et ailleurs je restitue entre crochets quelques mots d'après 1612.
3. 1612 : *que l'en apele lui la terre dou depoest, et est par de la le biau chastiau de Noepant.* Τὸ Δεσποτάτον, le despotat de l'Epire, et le *Chastel de Nepant* ou de *Neopant*, du Livre de la Conquête, c'est-à-dire Lépante.
4. Mieux dans 1612 : *De.*
5. Ici notre compilateur omet un passage singulièrement intéressant et qui dorénavant sera un témoignage à citer dans la géographie linguistique de l'Italie. Je le transcris d'après 1612 : *Et par toute Calabre li païsant ne parlent se grizois non. Encore en Puille, en maint leuz, ont il le service Nostre Seigneur es mostiers a la maniere de Grece et en grizois lengage, por quoi il apert et voirs est sans faille qu'il furent ancienement tous Grizois. Dont vos poez...* (fol. 2 *b*). On sait qu'actuellement le grec n'est plus parlé en Italie que dans quelques localités de la Calabre et de la terre d'Otrante. Voy. Comparetti, *Saggi dei dialetti greci dell' Italia meridionale.* Pisa, 1866 ; Morosi, *Studj sui dialetti greci della Terra d'Otranto.* Lecce, 1870 ; le même, *I dialetti romaici del mandamento di Bova in Calabria*, dans l'*Archivio glottologico*, IV (voir surtout pp. 71-8).

ouvrage, au point même où il l'avait quitté. C'est ici que commence à proprement parler l'histoire de Troie.

Coment Peleus manda Jason en Grece

(*Fol.* 27 *a*). En une partie de celuy pays de Grece dont je vous ay parlé dessus, si avoit une cité que on appelloit Partonope [1], qui ore est appellée Naples du Principat, en laquelle avoit .j. roy qui ot a nom Peleus, qui mout tenoit grande partie de cel pays. Cils Peleus yert vielx et avoit a femme une dame qui Titis ot a nom, de laquelle il avoit plusieurs filles [2]. Et depuis que Jason ala conquester la toison, engendra il Achilles qui tant de proesces fist en son temps, et ot .j. frere qui fu appellez Eson...

Le chapitre suivant *Coment la toison fut mise en l'isle de Colcos* (ff. 27 *b c*) est beaucoup plus développé que la partie correspondante du roman de Troie, vers ou prose. L'histoire de Phrixus et d'Helle y est introduite. Mais aussitôt après l'auteur se rattache au roman en prose.

(Fol. 27 *c*). *De la promesse que Pelleus fist a Jason* [3].

Peleus, qui moult redoubtoit la force et le sens de Jason et qu'il ne fust par luy grevez ne dommagiez ne desheritez du royaume, si fist assembler sa court, et y ot roys et barons. Jason meïsmes y fut et Hercules son compaingnon ; et dit on que ce fu cestuy Hercules qui ficha les collonnes que Alixandre trouva [4], et qui fist moult d'autres grans merveilles, selonc ce que les aucteurs racontent. Quant la court fu grant et pleniere, si appella le roy Peleus Jason son nepveu et luy dist devant tous les barons qui la estoient assemblez : « Biaux nepveus, tu es l'homme vivant que je aimme mielx et que j'ay plus chier... »

Notre compilateur introduit une division (première et seconde destruction de Troie) dont je ne trouve pas trace dans les mss. du roman en prose :

(Fol. 35 *b*). *Conment Priant retourna a Troie* [5].

Quant la cité de Troie ot esté destruite, ainsi conme nous avons dit et devisé devant, s'en retornerent tous les Griex en Grece. Et quant Priant, le filz au roy Laomedon qui estoit alé ostoier, ou il avoit fait assez de ses volentez, ouy les nouvelles que la cité de Troye estoit (*c*) destruite et son pere occis et sa suer

1. Ms. 1612 : *En .j. de ces païs de Grece dont.., ce est en la terre de Labour avoit une cité qui Penelope fu apelée.*
2. Il y a ici une lacune. 1612 : *dont il n'avoit c'un seul enfant mout petit, dont le livre parlera assés encores, qui Achilles fu només. Mais il ot .j. frere qui fu apelés Euson. I is ot .j. fil qui Jason fu només.*
3. Cf. ms. 1612, fol. 2 *d*.
4. Voy. *Romania*, XI, 323, note 4.
5. Correspond, pour la teneur générale du récit, au ms. 1612, fol. 10 *c*, où la narration est beaucoup plus développée.

ravie, si s'en revint a Troye et fist merveilleux dueil et pensa moult et prist grant conseil de refaire la cité plus fort que onques n'avoit esté.

Ci fine la premiere destruction de Troye.

Ci commence la seconde destruction de Troye selon Ditis et Daires poetes.

La seconde destruction de Troye fait mieulx a raconter que la premiere par droit et par raison. Si que, quant li roy Priant, qui fu filz au roy Laomedon, oy la mort et la destruction de son pere et la confusion du pays...

A partir de la mort d'Hécube (ms. 301 fol. 149 *c*, ms. 1612 fol. 125 *b c*), notre compilation offre un texte beaucoup plus développé que le roman de Troie en prose, et qui paraît rédigé d'après Darès et Dictys. Au fol. 153 *b* se trouve le passage relatif à ces deux auteurs que nous avons lu, ci-dessus p. 43, dans l'Histoire ancienne avant César : « Daires » qui manans estoit avec Anthenor a Troies, cils Daires estoit bon » clers, si vit moult grant l'affaire... ».

Parvenu au récit du retour d'Ulysse, l'auteur intercale après la mention de Sylla et Carybdis [1], la traduction de la première des Heroïdes d'Ovide :

(Fol. 158 *d*). *Ceste epistre manda Penelope a Ulixes.*

A toy Ulixes, lens et de revenir tardif a ton hostel, Penelope ta femme envoie ceste epistre, et si te mande que tu ne me mandes mie autres paroles par autres lectres, mais revien t'en sanz nulle autre achoison devant mettre. Ja est la cite de Troie destruite que tant héent les pucelles de Grece... [2].

Le récit reprend ensuite et est de nouveau interrompu, fol. 162 *b*, par l'introduction d'une autre héroïde, la huitième :

Tu Horestes, saches que je suy enclose et prise par force, et saches que li filz Achilles fors et hardis, resemblant a son pere, me tient oultre ma volenté... [3].

La partie relative à Troie finit au fol. 165 *b*, à un chapitre que je vais transcrire en entier :

Après ce tint Thelemacus son filz tout le regne et en fu couronnez a grant honneur, et fu droituriers tous les temps de sa vie et raisonnable; et vesqui .iiij. vins ans, et tint avec li Thelegonus son frere plus de .j. an, et le fist bien garir de ses plaies, puis le fist chevalier, et fu li mieuldres de tout le pays. Et de luy issirent haulz hommes et preux ; et au departir li donna moult de son avoir, (*c*) et li donna bonne compaignie, et puis retourna en son pays. Et Chirchés, sa mere, qui bien avoit oy comme li affaires estoit alés, si doubtoit moult que

---

1. Dictys, VI, v ; Benoît, 28740 et suiv.
2. Hæc tua, Penelope lento tibi mittit, Ulixe.
   Nil mihi rescribas, at tamen ipse veni.
   Troia jacet certe, Danais invisa puellis...
3. Pyrrhus Achillides, animosus imagine patris,
   Inclusam contra jusque piumque tenet.

Thelegonus son filz ne fust mort, dont elle n'avoit eü confort depuis. Et quant elle le vit, si ot telle joye que elle en oublia toutes ses doleurs. Et nepourquant elle ne fu puis liée pour l'amour de Ulixes, et que elle n'en pleurast jour et nuit, comme celle qui depuis que il se parti de lié l'avoit amé touz jours de bon cuer, ne onques puis ne pot son cuer de luy oster, et si fu moult courrocée de sa mort et le pleura longuement. Thelegonus son filz fu preux et hardis et homs de grant cuer, et bien resembla son pere, car il estoit sages et de grant avis et bien parlant, et gouverna son royaume en paix par son senz ; et par son avis et par sa force et par sa valeur acquesta il terres et possessions, et accrut son royaume et ses honneurs Et tint le royaume .lx. ans depuis la mort de son pere.

Ce chapitre cerrespond aux derniers vers du roman de Troie (éd. Joly, 30055-30092). Ici le texte du roman en prose (ms. 1612, fol. 139 *a*) est fort abrégé.

Suit un nouvel épisode, l'histoire de Landomatha, qui occupe la fin du roman en prose de Troie (ms. 1612, ff. 139 *b*-141 *a*).

(Fol. 165 *c*). *Ci conmence l'ystoire de Landomacha* (sic) *le filz Hector.*

Endementiers que Eneas et son filz Ascanius estoient en Ytalie, qui conquestoient le pays par leur enginz et (*d*) par leur force, crut et amenda Lendomatha le filz Hector, tant que il devint chevaliers preux et hardis, semillant a son pere. Si li souvint du tort et de l'outrage qui ot esté faite a son pere et a ses ancesseurs, et vous avez bien oy devant et entendu que Achillides li filz de Pyrrus, qui estoit son frere de par Andromacha sa mere, la grant amour que il avoit a luy [1] et conment il departi sa terre...

Voici la fin de cet épisode [2] :

(Fol. 168 *a*). *Conment Landomacha morut.*

Après ce que il out ainsi alé triumphant par toute la oriental partie, si s'en retourna en Anchone et vesqui avec Thamarithe sa femme grant temps, et ot filz et filles qui après luy tindrent le regne. Et quant il out vescu tant comme (*b*) il plot a celuy qui le out fourmé, si trespassa de cest siecle. Or vous ay [conté] toute la vraie histoire de Landomacha le filz Hector.

Mesure est que nous facions ci fin de cestuy livre, car nous avons bien dit et raconté la vraie hystoire de Troie selunc ce que les aucteurs en ont dit et retrait, si que riens plus ne mains y est mis que droite verité.

Cy finist l'ystoire de Landomacha.

---

1. Plus clair dans 1612 : *Bien avez oï et entendu la grant amor que Achilidis li fils Pirrus ot aveuc Landomatha le fils Ector, quar freres estoient de par Andromata lor mere.*

2. Il faut comparer cette fin avec le texte, plus correct en certains endroits, du ms. 1612, qu'on trouvera ci-après, p. 80.



Après ce morceau nous reprenons la rédaction ordinaire à un chapitre qui, dans le ms. 246 (ci-dessus, p. 44) se trouve au fol. 58 *b*.

Ci commence de Eneas qui se parti de Troie et ala en Ytalie.

Quant Troye la grant fu arse et destruite, non pas toute, mais tant que li Grieu virent bien et sorent que jamais ne pourroit estre rescousse, ilz s'appareillierent pour entrer en mer, mais anchois commanda Agamenon a Eneas qu'il vuidast tantost le pays et la contrée...

L'accord se continue jusqu'au chapitre « *Des roys qui regnerent en As-* » *syre.* Ore lairay ester des Hebrieux... ains furent princes de an en » an pour leur peuples et leur cités gouverner » (fol. 183 *a-d*), ce qui correspond au fol. 69 *a* du ms. 246. Suit immédiatement, pour se continuer jusqu'au fol. 192 *c* une série de chapitres sur les Mèdes et les Perses, qui dans l'Histoire ancienne est placée plus loin. Il n'y a rien sur les Macédoniens ni sur Alexandre. Nous arrivons ainsi à notre section **7** qui commence au fol. 192 *c* avec cette rubrique : *Or commence le fondement de la cité de Romme;* cf. ci-dessus l'Histoire ancienne, ms. 246, fol. 69 *a*. Les vers cités plus haut (p. 47) sont transcrits (fol. 143 *a*) comme de la prose, et en fait ils sont, par quelques légers changements, réduits partiellement en prose. Toute la partie de l'Histoire ancienne qui se rapporte aux Mèdes, aux Perses, aux Macédoniens, à Alexandre le Grand (ms. 246, ff. 78 *c*-106 *a*) est omise, mais on vient de voir que pour les chapitres consacrés aux Mèdes et aux Perses, il y a simplement transposition. Quant à l'histoire d'Alexandre, elle est résumée en quelques lignes au fol. 208 *b*). L'ouvrage se termine enfin au même chapitre que l'Histoire ancienne en sa forme ordinaire (ci-dessus, p. 48) :

Comment Pompeius s'en repaira a Rome.

Quant Pompeius ot ainsi la cité de Jherusalem destruite, et trestout le regne d'Ayse jusqu'à l'entrée d'Ynde conquis et soubzmis a la seignorie de Rome..... Et adonques, quant Pompeius fu revenus en la cité de Rome, furent toutes les grans batailles apaisiées, si come Eutropius raconte, qu'il n'en estoit nulle qui granment fust grevable par trestout le monde. Et ce fu l'an qu'il ot .vij. cens ans que la cité de Rome avoit esté conmencé a faire.

Ici finissent les livres des hystoires du commencement du monde, c'est d'Adan et de sa lignie, et de Noé et de la seue lignie et des .xij. filz Israel et de la destruction de Thebes et du commencement du regne de Femenie, et l'ystoire de Troye la grand et de Alixandre le grant et de son pere et de Cartage et du commencement de la cité de Rome et des grans batailles que li Romain firent jusques a la naissance nostre Seigneur Jhesu Crist, qu'ilz conquistrent tout le monde.

L'identité partielle des deux rédactions que nous venons d'étudier successivement ne peut s'expliquer que de deux façons : 1° par des emprunts, et en ce cas il s'agit de savoir lequel des deux ouvrages a été mis

à contribution par l'autre ; 2° par l'emploi indépendant d'une source commune. La seconde hypothèse me semble devoir être éliminée sans discussion. Reste la première qui offre, comme on l'a vu, deux alternatives. Les motifs qui me conduisent à considérer la rédaction analysée en dernier lieu comme postérieure à l'autre sont ceux-ci. D'abord l'Histoire ancienne jusqu'à César (première rédaction) a en sa faveur le nombre prépondérant et la plus grande ancienneté de certains manuscrits. Puis il me paraît évident que l'ordre suivi dans cette rédaction est l'ordre primitif. Les différences que présente à cet égard ce que j'appelle la seconde rédaction sont causées par des transpositions dues à l'auteur de cette compilation. Entre autres arguments que je pourrais apporter à l'appui de cette façon d'envisager le rapport des deux ouvrages, je n'en ferai valoir qu'un seul, pour ne pas étendre outre mesure ce mémoire déjà trop long : c'est la preuve que fournit la rubrique finale transcrite ci-dessus, du ms. 301. Cette rubrique, qui mentionne « les hystoires du commencement du monde » celle d'Alexandre et de son père — matières passées sous silence dans la compilation — vient évidemment du ms. de l'Histoire ancienne d'après lequel a été rédigée la nouvelle compilation ; et en fait cette même rubrique se trouve déjà dans le ms. de Vienne (ci-dessus, p. 59).

A quelle époque remonte la seconde rédaction de notre Histoire ancienne ? Elle ne peut être postérieure au XIVe siècle, car le ms. 301 a certainement été exécuté aux environs de l'an 1400, plutôt avant qu'après. Une circonstance dont je m'exagère peut-être la valeur me porte à croire qu'elle a dû être faite sous Charles V et probablement pour ce prince. On lit au folio 23 du ms. 24396, en tête de l'histoire de Troie, cette rubrique :

Cy conmence la grant et vraye histoire de Troye la grant en laquelle sont contenues les epistres et lettres que les dames envoyant (*sic*) aux seigneurs, et les seigneurs aux dames, laquelle hystoire contient .xxij. batailles, laquelle hystoire envoya le roy d'Espaine au roy de France Charles le quint, et est la dite hystoire toute complete sans riens abreger.

De cette rubrique, qui vient assurément d'un exemplaire plus ancien, car le ms. 24396 n'est que du XVe siècle, on doit conclure que le roi d'Espagne ici mentionné, sans doute Henri II de Castille, dont on connaît les fréquents rapports avec Charles V, envoya à ce prince, si curieux de livres, un riche exemplaire du roman de Troie en prose. On trouva peut-être ce récit préférable à la traduction de Darès qui faisait partie de l'Histoire ancienne, et par suite, quelqu'un des écrivains qui travaillaient pour la librairie royale a pu être chargé de remanier l'Histoire ancienne, en y introduisant le roman de Troie et quelques-unes des héroïdes d'Ovide.

CONCLUSION.

Celui qui dorenavant explorera de nouveau et en détail le vaste terrain que nous venons de parcourir y fera sans doute plus d'une découverte. Toutefois, dès maintenant, nous pouvons considérer comme acquises des notions importantes et variées qu'il ne sera pas inutile de résumer brièvement. Pour la première fois, les deux compilations historiques que nous avons successivement analysées sont nettement distinguées l'une de l'autre et mises chacune à la place qui lui convient. Contrairement à une opinion qui, sans avoir jamais été nettement formulée, paraît cependant implicitement acceptée, elles ne sont ni de la même main ni du même pays, et l'une et l'autre ont une ancienneté qu'on ne leur supposait pas. La première en date se place entre 1223 et 1230. C'est la plus ancienne histoire universelle qui ait été composée en langue vulgaire. Sous la forme populaire du récit oral, elle nous présente une histoire sincère, sinon critique, qui donne la preuve d'une assez grande connaissance des sources historiques. Intéressante en elle-même, elle offre encore un sujet d'études singulièrement fécondes à qui voudra suivre dans le détail les modifications qu'on lui a fait subir et qui l'ont maintenue en faveur jusqu'à la Renaissance. Le second ouvrage ne peut guère être postérieur au milieu du XIII[e] siècle. C'est l'une des sources du *Trésor* de Brunet Latin, et d'autres ouvrages encore l'ont utilisé. Pour la curiosité historique, pour le sentiment littéraire qui s'y révèlent, on peut le considérer comme l'une des œuvres les plus importantes du temps de saint Louis. L'auteur des *Faits des Romains*, qui a le goût des batailles et des beaux coups d'épée autant qu'homme de son temps, est déjà par certains côtés un précurseur de la Renaissance. Enfin nos deux compilations ont été lues et traduites en Italie, et il est fort à croire qu'elles ont reçu le même accueil en d'autres pays encore. Ce sont là des preuves nouvelles de l'expansion de notre vieille littérature à l'étranger. On voit donc qu'en somme les deux compositions historiques que j'ai essayé de faire connaître dans ce long mémoire ne méritaient pas l'oubli dans lequel on les a laissées jusqu'à présent, oubli d'autant plus inexplicable qu'il est peu de livres du moyen âge dont les exemplaires soient aussi nombreux et aussi facilement accessibles. Elles sont assurées maintenant d'obtenir dans notre histoire littéraire la place qui leur est due. On a fait, à diverses époques, d'autres compilations du même genre, le *Trésor de Sapience*, la *Bouquechardière*, la *Fleur des Histoires*, dans lesquelles il y a d'intéressantes trouvailles à faire. Je serais heureux si le présent mémoire pouvait suggérer à quelque érudit, en quête d'un sujet d'études, l'idée de les lire et de nous faire part du résultat de sa lecture.

APPENDICE

M. Mussafia a publié dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, LXVII (1871), 297-344, un mémoire sur diverses rédactions italiennes de l'histoire fabuleuse de Troie, où il a fait preuve une fois de plus de critique et d'une connaissance approfondie de la littérature du moyen âge. Toutefois, faute de renseignements suffisants sur des ouvrages manuscrits dont il n'a eu à sa disposition que de courts extraits, faute surtout d'avoir connu la rédaction en prose du poème de Benoît de Sainte-More, il s'est vu en plus d'un cas réduit à présenter sur le caractère et sur l'origine de telle ou telle version de simples conjectures, alors que, s'il avait opéré sur des éléments moins incomplets, il lui eût été possible de procéder à un classement définitif. Les recherches que j'ai faites en vue du présent mémoire me permettent de résoudre l'une des questions, et ce n'est pas la moins importante, dont s'est occupé notre savant collaborateur.

Parmi les histoires troyennes que passe en revue M. Mussafia, il en est une, de Filippo Ceffi, qui a été imprimée pour la première fois à Venise en 1481, et qui, réimprimée à diverses reprises, a été de nouveau éditée à Naples en 1868 d'après plusieurs mss. par M. Dello Russo. C'est une version de l'*Historia trojana* de Guido delle Colonne. Nous n'avons pas à nous en occuper. La même version serait contenue dans le ms. 120 du fonds italien de notre Bibliothèque nationale (ancien 7721). Seulement ce ms. se termine par un explicit, rapporté par Marsand dans son catalogue [1], où il est dit que cette histoire de Troie a été trouvée « nell'armaro di S. Paolo in Grecia », assertion qui ne vient pas de Guido delle Colonne. Il y aurait donc lieu de vérifier, remarque M. Mussafia, si cet explicit fait suite à l'épilogue final de l'*Historia trojana* où Guido déclare avoir fait son travail en 1287, ou bien si cet épilogue a été omis par le traducteur italien, afin d'attribuer au livre une origine plus illustre. On verra tout à l'heure qu'en fait la question se pose tout autrement, et peut-être M. Mussafia serait-il arrivé à la conclusion qui sera démontrée plus loin, s'il s'était rappelé un certain passage sur « l'almaire de Saint Pol de Corinte » qui a été cité plus haut, p. 66, et que M. Joly avait déjà rapporté dans son livre sur Benoit de Sainte-More, p. 423.

M. Mussafia cite encore dans son mémoire diverses traductions dont deux seulement doivent être mentionnées ici. L'une, conservée dans un ms. de la Magliabechiana (à la Bibliothèque nationale de Florence), est l'œuvre d'un certain Binduccio dello Scelto. Elle se rapproche beaucoup de Benoit. Disons qu'elle le suit fort exactement, et que certainement Binduccio a eu sous les yeux le poème français. L'autre, conservée également dans un ms. de la Magliabechiana, IV, nº 46 [2], présente une singulière particularité : pour le com-

1. *I manoscritti italiani della regia Biblioteca parigina*, I, 66-67.
2. Telle est la véritable cote de ce manuscrit, comme je le tiens de notre collaborateur M. H. Morf, qui prépare un mémoire sur les versions italiennes de Guido delle Colonne et de Benoit de Sainte-More. M. Mussafia (voy. le volume cité des comptes rendus, p. 303, note 2), trompé par des indications inexactes, a pensé que ce devait être 42 ou 43.

mencement, c'est la version de Ceffi faite sur Guido, puis bientôt le traducteur se rattache à Benoit. M. Mussafia imprime, en regard de longs passages du poème français compris entre les vers 13235 et 20668 (édition Joly), divers morceaux empruntés tantôt à la version de Binduccio, tantôt à celle du Magliabechiano 46, parfois lorsqu'il en a eu le moyen, à l'une et à l'autre version. Il en résulte que Binduccio traduit assez exactement, et que l'autre texte au contraire est fort abrégé. M. Mussafia termine en exprimant le vœu que la traduction de Binduccio et la partie du Magliabechiano 46 qui suit Benoit trouvent un éditeur.

Je me permets d'intervenir à mon tour dans la question pour établir trois points :

1° Le ms. Magliabechiano 46 et le ms. de Paris 120 offrent le même texte. Tous les passages cités par M. Mussafia d'après le premier se retrouvent dans le second.

2° La version contenue dans ces deux mss. est pour une partie faite d'après Guido delle Colonne. Les quinze premiers livres de l'*Historia Trojana* s'y retrouvent assez exactement traduits.

3° L'original suivi pour le reste est, non pas comme l'a cru M. Mussafia, le poème français de Benoit, mais le roman en prose dont il a été question ci-dessus (pp. 65-6) à propos de la deuxième rédaction de l'Histoire ancienne. Pour le démontrer je vais transcrire ici les trois leçons correspondantes d'un morceau d'après Guido delle Colonne, d'après le roman en prose française, d'après la version italienne du ms. 120 de la Bibliothèque nationale. Ce morceau est choisi à dessein à peu près à l'endroit où le traducteur italien, pour des motifs que je ne cherche pas à pénétrer, a quitté le latin de Guido pour suivre la prose française[1]. On pourra, si l'on veut, faire entrer en ligne de compte un quatrième élément de comparaison, à savoir le poème de Benoit. Le passage à voir est compris entre les vers 9685 et 9770 de l'édition. Mais il me paraît tout à fait inutile de faire ce rapprochement, d'où il résulterait simplement que le roman en prose français a été rédigé d'après le roman en vers, ce que je n'ai pas à prouver. Il s'agit actuellement de trouver la source de la version italienne, et puisque cette source est évidemment, comme on va le voir, le roman en prose, nous n'avons que faire du roman en vers.

B. N. Lat. 5694, fol. 74[2].	B. N. 1612, fol. 35 *c*.	B. N. Ital. 120, fol. 46 v°.
Rex vero Thoas qui Cassibilas filium regis Priami occiderat, discurrendo per acies,	*Si com li dus d'Athenes delivra le roi Thoas de Troiens.* Li rois Thoas aloit par la	*Chome il re Toas fu presso e poi lasciato.* In tanto che Ettore dicea

1. C'est au fol. 45 v° que le ms. ital. 120 s'écarte décidément de Guido. Jusqu'à cet endroit la version contenue dans ce ms. est identique à celle de Ceffi. ou attribuée à Ceffi, telle que l'a réimprimée en 1868 M. dello Russo. Le fol. 45 v° du ms. 120 correspond aux pages 306-7 de l'édition, mais à cet endroit la leçon du ms. 120 semble une combinaison de la version de Ceffi et du texte français. Si on remonte un peu plus haut, le ms. 120 et l'édition offrent, sauf quelques variantes de mots, le même texte.

2. Cf. pour la version italienne l'édition de M. dello Russo, p. 310.

contra Troyanos multa committit dispendia, quem naturales filii regis Priami certissime cognosentes, in vindictam mortis fratris eorum omnes unanimiter convenerunt. Et sic omnes unanimiter in regem Thoas irruunt, ipsum ab equo deiciunt; qui, fracto sibi ense, ab eis non poterat se tueri, et suis cassidis ruptis laqueis et eis ab eo viriliter extirpatis, caput ejus inerme sibi intercidere omnes intendunt; quod de facili potuissent, nisi Athenarum dux, irruisset acriter super ipsos, [et] Quintilianum, qui regem Thoas durius opprimebat, graviter vulneratum ab equo dejecit. Deinde, dum contra illum potenter insisteret, Paris cum quadam sagitta, tenso arcu, percussit ipsum in costis. Sed Athenarum dux, de hiis nichil curans, sua potencia et virtute regem Thoas in locis tamen pluribus vulneratum, ab eorum manibus liberavit, et ipse dux in multorum adjutorio, qui sibi viriliter succurrerunt, ab eorum manibus liber evasit. Hector autem, cum in devictionem Grecorum cum suis firmiter anhelaret, rex Humerus ex parte Grecorum tenso arcu et emissa sagitta Hectorem in facie vulneravit, contra quem Hector statim irruit, et, nudato ense, sic graviter ipsum percussit in capite quod caput ejus duas divisit in partes, quare mortuus rex Humerus nec sagittam emittet. Greci vero, in sonitu cujusdam cornu, .vij^m. pugnatorum contra Hectorem faciunt convenire, qui cum suis mirabiliter se defendit.

bataille et mout domage ses henemis. Atant le choisirent les fis le roi. Si vient vers lui li un[s] d'eaus qui Odinel avoit non, et le fiert cil qu'il l'abati a terre en mi la presse ; et li autre li corent sus et l'asaillent de toutes pars ; et cil se defent mout vigourousement, mais s'espée li brisa ; et cil le pristrent ; et en ce qu'il le tenoient et le trayoient hors de la preisse por lui ocire, i sorvient li dus d'Athenes, te fiert Odinel et l'abati a terre, et tant fist que il delivra Thoas qui mout estoit enpressés et mout bleciés. Atant vint Paris et vit le domage que li dus d'Athenes lor faisoit, si le fiert d'une saiete en mi le vis dont il fu durement blecies.

Si come Hector fu feru d'une saiete en mi le visage, que li rois des Muors li traï.

Hector qui de riens ne s'enmaie, met tout son penser en desconfire ses henemis, et tant a fait a l'esfort de sa gent que il les a tous remués. Et atant vint a l'estor le roi des Muors ; si trait d'un arc que il avoit en la main et fiert Hector en mi le visage, et par un poi que il ne l'a a mort nafré. Mais Hector s'en vai[t] assés tost, que maintenant se traïst près de lui et le fendi jusques es dens ; et s'aïre mout de ceu qu'il seignoit ; si li doubla son hardiment et maintenant fist por apel soner un cor ; si se traïstrent envers lui tous li nés de la ville (*fr.* 301, *fol.* 68 *c* : et fist sonner une grelle pour rassembler sa gent entour luy, et tels sept mille se traient vers luy qui tous furent nez et norris de Troies).

queste parole, la batalglia era asprissima et dura e il re Toas andava per lo mezo de la batalglia e molto danegiava i soi nimici E intanto inchontroe i fioli naturali di Priamo, e a l'uno ch' aveva nome Hondinelo si dirizoe et fedilo si qu'eli l'abate nel mezo del chanpo. E gli altri l'assalirono da tute parti, ed egli si defendeva valorossamente, ma soa spada si ronpe. Alora choloro il pressenc e trasselo fori de la pressa, per lui ucidere. Alora vi'nsupragionsse il ducha d'Atene e fedio Hodinelo si qu'elli l'abate, e tanto feze qu'eli liberò il re Toas que molto inaverato erra. E tanto Paris vi giunsse, e rigardando li danagio quel ducha d'Atene faceva a Troiani, sil feri d'una saeta nel visso, donde eli nonaverò duramente.

Chome il re di Simois fedi Ettor nel visso et Ettor ucisse lui e ricomminciossi crudele batalglia.

Ettor pensa chom eli possa i ssci nimici ischonfigere, e giungendo con la ssua giente a la batalglia, e tanto fa chon lo sforzo di ssua gente que li fa tuti rimovere inimiçi. Et intanto giunsse a la bataglia il re di Ssimois, e ssi trasse chon uno arco qu'eli portava in mano, e fedi Ettor nel visso d'una saetta, per pocho qu'eli non lo inaverò a morte. Et Etor si trase inversso de lui e fedilo inssu la testa e ssil fende in fino a denti, e poi si feze fassiare sua piaga, e ritornò a la batalglia molto furiossamente; pe[r] riavere sua giente feze sonare uno chorno, e inchontinente eldito sono, vi'ntrasseno tuti i çitadini di Troia.

Voici maintenant un passage du Magliabechiano 46 cité par M. Mussafia et qui se retrouve littéralement dans le ms. 120 de la Bibliothèque nationale. J'y joins le texte français original :

B. N. fr. 1612 (f. 50 *a*).

Qui que soit en joie et en leesche, Troylus est durement esmaiés por la requeste de la fille Calcas, quar il l'amoit de tout son cuer et elle lui. Et quant elle sot que elle li covenoit aler en l'ost, si conmença a faire grant duel.

Magliab. (Mussafia, p. 304); cf. B. N. ital. 120, fol. 55 v°.

Troilo è molto a mal agio per la richiesta che Calcas avea fatta di sua figlia Briseida pero ch'ei l'amava di tutto cuore ed ella lui. E quand' ella seppe che andare le ne conveniva nell' oste, si ne fu molto a mal agio, e cominciò a fare un gran duolo.

Voici maintenant la fin de l'ouvrage d'après les deux textes :

B. N. fr. 1612, fol. 141 *c*.

Quant il ot tout ce fait, si s'en ala en Surie et par dela en Egypte, et gaaigna tout le païs jusques a desers de Nubie (*d*) et jusques a la mer d'Inde. Et que por amors que par force, tous li païs oriental, mout poi s'en failli, mist il desous sa seignourie; et ce li fu mout grief chose a faire, quar il i avoit eü guerre ou tous les rois et les princes dou païs avoient esté mort. Les roiaumes en estoient tous ensilliez et desreés, lesquels Landomata remist tout a point, et les ordena par bone seignorie a vivre selonc droit, et lor dona nov[e]lle loi que il maintindrent plus grant tens après sa mort, car il fu mout preus et mout sages et mout bien tient (*corr.* tint) sa terre en pais et en bone justise, par coi il fu mout amés et cremus par toutes les parties d'Orient.

Après ce q'il ot alé ensi trionphant par toutes l'oriental parties, si s'en retorna au Coine, et vesqui aveuc sa feme Thameride grant tens, et ot fils (*fol.* 142) et filles qui

B. N. ital. 120, fol. 107 v°

Come Landomata passò in Soria e'n Egitto e'n India.

Dapoi passò Landomata con suo isforzo in Soria, e poi in Egitto, infino nel gran diserto di Libia e inn India la grande, e doi cierchò tutto il paesse orientale, e cchi per amore e quelle per forza tutti sottomise a sua singnoria ; e gran parte di que' paesi erano come diserti per la gran guera ch'era fata a Troia, la ove i principi e signori erano tuti rimasi morti si che quasi sanza battalglia gli sottomise a ssua singnioria, et apresso diede loro guidatori e ghovernatori. Era misegli in buono stato e ssi lor diede nuove leggie, buoni singniori c' apresso lui singnoregiarono i paesi in grande pacie tutta la parte orientale. E quand elgli ebe tutto oriente sotoposto as sua singniori si ritornò a ssuo reame di Troia e lla visse gran tempo con sua dama Tameride, ed ebe molti filgliuoli maschi e femine che apresso lui rengniarono E quando vivuto fu ottanta anni, si trapassò di questa vita, e fu sopelito a da[1]

Qui finiscie il libro Troiano.

Finito il libro Trojano, et quest'è la ve-

1. Mot inachevé?

après lui tindrent la terre. Et quant il ot tant vescu com plot a celi qui feit l'avoit, si s'en ala par la voie meïsme ou il estoit venus. Si vos ai ore menée...

(*La suite a été publiée ci-dessus*, p. 66).

ragie storia di Troia; e trovato fu questo nell' armaro di San Paulo in Grecia, e santo Paulo fu grecho, et mol[t]i libri si trovavano di questa istoria per rima e'n pruosa la ov'elli ae molte menzongnie. Ma quest'è il diritto libro della storia di Troia sanza nulla arota e sanza nulla manchanza. Iddio abia guardia e miserichordia di cholui che questo libro iscrisse. Amen.

Paul Meyer.

Errata. — P. 11, note 6. Le passage d'Alexandre Neckam relatif à l'amphithéâtre de Lutèce avait été cité, dès 1854, par E. Du Méril, *Poésies inédites du moyen âge*, p. 173-4. — P. 15, au troisième des vers de Lucain, lis. *relaberti*. — P. 27, lignes 9 et 17, lis. « Jean Sarrasin. » C'est par erreur que Michaud appelle ce personnage « Jean-*Pierre* Sarrasin »; voy. *Hist. occid. des Croisades*, II, 568, note *f*. — P. 64. Un ms. apparemment très semblable au ms. Bibl. nat. 24396. contenant notamment la rubrique citée p. 75, a été mis en vente, à Paris, en 1862; voy. *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits ... réunis par les soins de M. J. Techener*, première partie, 1862, n° 78. Je ne saurais dire où ce ms. se trouve actuellement.



